

**JOURNAL**  
**HISTORIQUE**  
**ET**  
**LITTÉRAIRE**

**I. SEPTEMBRE**

**1782.**

**TOME CLXIII.**



**A LUXEMBOURG,**

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE

I. SEPTEMBRE

1782.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Lettre pastorale de S. A. R. Monseigneur l'Archevêque-Electeur de Treves, évêque d'Ausbourg, Prince d'Elwangen, à son église d'Ausbourg. A Paris, chez Laporte, à Liege chez Lemarié, & à Luxembourg chez l'imp. du Journal. 1782. 1 vol. in-12°. prix 1 liv. 18 f.*

C'Est la traduction françoise de l'ouvrage dont j'ai rendu compte dans le Journal du 15 Nov. 1780, p. 411. Depuis que j'en ai lu dans une langue qui aujourd'hui

Il vient  
d'en parol-  
tre une tra-  
duction en  
flamand, à  
Malines  
chez Ha-  
nicq.

m'est plus familiere que celle de l'original, j'ai dû ajouter beaucoup à l'idée que la premiere lecture m'en avoit donnée. Sous le titre d'*instruction pastorale*, c'est un traité complet de l'exclusive unité de la véritable religion, à laquelle l'illustre Prélat attache les fideles & rappelle les ouailles égarées par tous les motifs de la raison, tous les argumens d'une saine théologie, & tous les sentimens que des vérités divines qui tiennent si fort à la félicité de l'homme, peuvent produire dans des cœurs sensibles & dociles.

La premiere partie est adressée aux Catholiques du diocèse d'Ausbourg; & la seconde aux Luthériens de ce même diocèse, qui s'y trouvent en grand nombre. Rien de plus grand & de plus sublime que le tableau de la religion placé au commencement de la premiere partie: rien aussi de plus propre à réveiller la foi, & à prémunir contre les efforts que l'impiété fait aujourd'hui de toutes parts pour corrompre les peuples, que le spectacle de cette religion charitable, si digne de la bonté de Dieu, si proportionnée aux foiblesses de l'homme. L'illustre & zélé Prélat insiste particulièrement sur l'attachement des fideles aux premiers pasteurs, sur l'union des fideles & des pasteurs avec le Pontife qui occupe le siège de Pierre, " qui étant  
„ spécialement chargé de confirmer ses fre-  
\* Luc. 22. „ res dans la foi \*, a reçu une primauté  
„ de juridiction sur toutes les églises du  
„ monde chrétien. Tous les fideles lui doi-  
„ vent donc un tribut particulier d'hommage

1. Septembre 1782.

5

» & de vénération. Que les ennemis de l'E-  
» glise, couverts de la peau de brebis, se  
» réunissent pour déprimer les premiers pas-  
» teurs, & pour surprendre la simplicité des  
» fideles par une apparence de réforme &  
» de zele; que sous prétexte de corriger les  
» abus, ils sapent les fondemens du saint  
» Siège, qui est le centre de l'unité: nous  
» en gémissons sans en être surpris. La Chaire  
» de St. Pierre sur-tout, leur a toujours été  
» odieuse, parce qu'elle leur a toujours été  
» redoutable; & jamais nous ne craignons  
» pour elle, parce que celui qui l'a fondée  
» ne lui refusera point l'assistance qu'il lui  
» a promise. Mais ce que nous ne saurions  
» assez déplorer, c'est de voir ceux qui se  
» disent encore enfans de l'Eglise, se join-  
» dre à ses ennemis pour faire revivre  
» leurs invectives contre le souverain Pon-  
» tife, & répéter des calomnies cent fois ré-  
» futées; c'est de les voir appliqués à dé-  
» primer le Siège de Pierre dans la personne  
» de ses successeurs, en recueillant avec  
» complaisance, en publiant avec maligni-  
» té les anecdotes de quelques Ponti-  
» fes qui l'ont scandalisée, & en gardant  
» un profond silence sur les vertus d'une  
» infinité d'autres qui l'ont illustrée par la  
» sainteté de leurs mœurs & par la supé-  
» riorité de leurs lumieres. C'est de voir  
» cet esprit de murmure & de révolte se  
» répandre parmi le troupeau de Jesus-Christ,  
» éclater en mépris & en satyres contre son  
» Vicaire sur la terre: &, comme si la qua-

„ lité de Pere commun des fideles, dégra-  
 „ doit dans sa perfonne, la dignité de Sou-  
 „ verain, se livrer à des déclamations indé-  
 „ centes, qu'on n'oseroit pas même se per-  
 „ mettre à l'égard des princes infideles. Cen-  
 „ leurs aveugles, ils ne voient pas que la  
 „ Chaire apostolique étant le centre de l'u-  
 „ nité, & la pierre sur laquelle Jesus-Christ  
 „ a bâti son Eglise, c'est tourner contre soi-  
 „ même les coups qu'on porte à l'Eglise en  
 „ attaquant son Chef. Ignorent-ils donc  
 „ que l'édifice ne pouvant être ébranlé, ils  
 „ creusent sous leurs pieds l'abyme où ils  
 „ voudroient le faire écrouler ? Ont-ils donc  
 „ oublié que ceux qui maudissent leur pere,  
 „ ou qui ouvrent la bouche contre leurs  
 „ Princes, attirent la malédiction du Ciel sur  
 „ eux ? Que c'est par le mépris des ministres  
 „ & de leur autorité que le démon prépare la  
 „ voie au schisme & à l'hérésie ? N'enten-  
 „ dent-ils pas du haut du Ciel ces menaces  
 „ terribles que les Apôtres adressèrent autre-  
 „ fois aux Juifs, & qui se sont vérifiées sur  
 „ plusieurs nations, en punition du mépris  
 „ qu'ils ont fait du don de sa foi ? Puisque  
 „ vous vous jugez indignes des dons du  
 „ Ciel, en rejetant la parole sainte que nous  
 „ vous annonçons, en méprisant le ministère  
 „ auguste dont nous sommes revêtus, la  
 „ foi parlera à d'autres peuples qui en rap-  
 „ porteront des fruits. „

La seconde partie discute les raisons qui  
 tiennent les Protestans éloignés de l'Eglise  
 catholique, & les considérations invincibles qui  
 doivent les y ramener. Je ne crois pas que

1. Septembre 1782.

37

jamais la controverse ait été traitée avec plus de modération, de lumière, de force & de dignité. Après avoir montré que Luther n'avoit aucun genre de mission, aucun titre pour s'ériger en réformateur; que ses disciples n'ont aucune règle invariable de foi, aucun centre d'unité, aucun tribunal auquel ils puissent se rapporter dans les doutes ou les disputes sur des matières de foi, l'illustre Prélat observe que les chefs même de la secte ont compris les malheurs de l'anarchie où ils s'étoient engagés en secouant le joug de l'Eglise. "Mélanchton ne peut plus sup-  
porter les emportemens ni la tyrannie de ses collègues, avides de son sang, parce que, pour empêcher la discorde, il voudroit les ramener à cette autorité qu'ils appellent servitude. Il écrit que l'Eglise est recombée dans son ancienne tyrannie; que les chefs de la populace, flatteurs & ignorans, peu jaloux de la saine doctrine & de la discipline ecclésiastique, au lieu de pratiquer les œuvres de piété, ne cherchent qu'à dominer. Il se trouve au milieu d'eux, comme Daniel au milieu des lions; ne pouvant les empêcher de dominer, il prend la résolution de les fuir. Ces héros, dit-il, qui suscitent pour des bagatelles, les guerres les plus cruelles à l'église & à la patrie, ne sont nullement touchés de sa situation. Nos gens me blâment, de ce que je rends la juridiction aux évêques (a). Le peuple

(a) Il va plus loin. L'autorité du Pape lui paroît

Journal hist & litt.

accoutumé à vivre en liberté, après avoir  
secoué le joug, ne veut plus le recevoir.  
Les villes de l'Empire sont celles qui haïssent  
le plus la domination : peu en peine de  
la doctrine & de la religion, elles ne sont  
jalouses que de l'empire & de la liberté. Eh!  
plût à Dieu que je pusse, non pas confirmer  
la domination des évêques, mais rétablir  
leur administration. Quelle église nous  
allons avoir, si nous renversons la politique  
ecclésiastique ! La tyrannie sera encore plus  
insupportable que jamais. (a)

1. Mai  
1782, p. 60.

Ces vœux de Mélancton pour le rétablissement de la hiérarchie, & que Grotius après lui, exprimoit d'une manière plus vive encore & plus touchante (b), sont sans

---

paroit le plus sûr moyen de mettre les choses en ordre. Le grand Bossuet prenoit plaisir à rendre justice en ce point au discernement de Mélancton, « Nous lui avons oui dire que la supériorité du Pape étoit un si grand bien, qu'il faudroit l'établir, si elle n'étoit pas ». *Hist. des var. l. 13. n. 6.*

(a) Ces passages sont exactement rapportés dans la langue originale, au bas des pages, & cités avec précision. Les bornes du Journal ne me permettent pas d'imiter cette exactitude.

(b) Grotius croit sur-tout nécessaire qu'on rétablît l'autorité du Pape. Pour se convaincre, pour voir des yeux même du corps combien il avoit raison, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les évêques grecs ; sur l'ignorance, la violence, la tyrannie, & en même tems le vil esclavage de ces successeurs des Basile & des Athanase ; sur mille schismes

1. Septembre 1782. 9

doute très-raisonnables en eux-mêmes, mais ils ne le sont pas dans les principes du protestantisme. " Il n'étoit pas possible sans ab-  
,, jurer la réforme, de rétablir l'autorité de  
,, l'épiscopat, après l'avoir abolie; parce  
,, qu'il faudroit reconnoître l'autorité de  
,, cette ancienne Eglise, qu'on a abandon-  
,, née. Que faire donc alors? On finit par  
,, substituer la puissance civile à la puissance  
,, apostolique. Luther lui-même, après s'être  
,, annoncé comme l'envoïé extraordinaire du  
,, ciel, après avoir ordonné un évêque en  
,, vertu de cette mission, Luther prend mission  
,, du Prince pour visiter les églises. Il lui  
,, avoit été facile, comme il nous l'apprend  
,, lui-même, de persuader au peuple de man-  
,, ger de la chair les vendredis, de lui faire  
,, croire qu'on étoit justifié par la foi seule,  
,, que les bonnes œuvres étoient sans mérite.  
,, On s'en étoit rapporté alors à Luther sur  
,, sa prétendue inspiration; mais lorsqu'il a  
,, voulu réformer les mœurs, & réprimer la  
,, licence, on lui a demandé le titre de sa  
,, mission, & on a réclamé l'indépendance.  
,, Il faut que le Prince vienne à son secours,  
,, pour soutenir de son pouvoir, une auto-  
,, rité qui s'écroule par les fondemens. Dans  
,, la Suisse, c'est le magistrat qui règle les

Dernier  
Journ. p.  
565.

---

mes subalternes qui les divisent entr'eux, sur leurs intrusions & dépositions continuelles &c &c. *Quomodo obscuratum est aurum? mutatus est color optimus.* Thren. 4.

„ articles de foi & de discipline ; en An-  
 „ gleterre c'est le Roi ; en Hollande , c'est  
 „ le peuple ou ses représentans ; & presque  
 „ par-tout , c'est le magistrat politique qui  
 „ devient le chef des nouvelles églises. Sont-  
 „ ce-là, M. T. C. F., les ministres que Je-  
 „ sus-Christ a institués pour vous instruire  
 „ & pour vous gouverner dans l'ordre de  
 „ la foi ? „

„ Mais le magistrat armé de la puissance  
 „ du glaive, quelqu'obéissance qu'on lui doive  
 „ d'ailleurs dans l'ordre civil, pouvoit-il avoir  
 „ assez d'autorité pour terminer les disputes de  
 „ religion, & mettre des bornes à la curio-  
 „ sité de l'esprit humain ? L'Auteur de la  
 „ religion chrétienne lui a-t-il donné à lui, le  
 „ privilège de l'infailibilité ? Vous n'oserez  
 „ vous-mêmes l'affirmer. Il étoit donc impossible  
 „ par ce nouveau systéme, de fixer la croian-  
 „ ce, de terminer les contestations, de  
 „ conserver l'unité, de rassurer les conscien-  
 „ ces. Aussi les disputes ont-elles continué ;  
 „ le dogme a varié suivant les tems & les  
 „ lieux : la réforme s'est subdivisée en une  
 „ infinité de branches. Chacun a voulu exa-  
 „ miner, corriger à son tour, en sorte que  
 „ votre réforme, quoiqu'elle conserve en-  
 „ core la même dénomination parmi vous,  
 „ n'est plus aujourd'hui dans le fond, la  
 „ même réforme que vos peres avoient em-  
 „ brassée.

La comparaison des vertus produites par  
 la prédication de l'Evangile avec les effets de  
 la réforme, est un des endroits les plus frap-  
 pants

pant de cette lumineuse instruction. C'est un groupe de faits publics & incontestables que les Protestans ne revoquent pas en doute. Le Prince-évêque après avoir fait sortir de cette comparaison le contraste le plus fail-  
lant, fait l'usage le plus heureux d'un passage d'Erasme, témoin oculaire de la prétendue réformation, & qu'on ne peut accuser de prévention pour l'Eglise romaine. *Quel est, dit cet écrivain célèbre, ce peuple évangélique? Montrez-m'en un seul qui soit devenu meilleur. On a renversé les statues, mais les idoles sont dans le cœur. Depuis qu'on a supprimé les prières publiques, plusieurs ont cessé de prier: on a aboli la Messe; mais qu'y a-t-on substitué? Les nouveaux évangéliques sortent de leurs temples, comme des hommes possédés de l'esprit malin, la colère & la féroce dans les yeux, à-peu-près comme des soldats qu'on vient d'animer au combat. Les sermons ne sont presque que des satyres, contre les prêtres. On supprime le jeûne, & on se livre à la crapule; dans la crainte de tomber dans le judaïsme, on devient Epicurien; après avoir secoué le joug des institutions humaines, on se soustrait à la loi de Dieu; on substitue de nouvelles institutions aux premières, mais des institutions bien moins humaines encore; en sorte que plusieurs préfèrent l'exil à votre prétendue liberté. Les chefs de parti, prennent le ton d'autorité des évêques, sans en avoir ni la dignité, ni les richesses. C'est ainsi que votre évangile nous délivre de la servitude. Ne vaudroit-il pas mieux encore vivre*

*dans la première dépendance ? Non-seulement on n'est pas soumis aux évêques : on ne l'est pas même aux magistrats. Les Chrétiens étoient tranquilles & soumis aux Empereurs païens ; & ce peuple évangélique veut vivre indépendant. Que de tumultes ! que de troubles ! On les voit courir aux armes , pour le moindre sujet ; ils n'écoutent pas même leurs ministres , s'ils ne leur disent des choses agréables : ils les maltraitent , s'ils ne sont pas de leur avis , ou s'ils les repré-  
sentent un peu sévèrement. Faire tout ce qui leur plaît , & croire tout ce qu'ils veulent : voilà quelle est leur liberté.*

Ces vues générales sont suivies d'une discussion détaillée des points où les Luthériens se sont écartés de la doctrine de l'ancienne Eglise. La croyance catholique y est exposée avec autant de simplicité que de clarté ; elle y est prouvée par le témoignage constant de l'antiquité ecclésiastique. Après avoir employé les armes d'une logique sévère , d'une théologie exacte & tous les moyens d'une raisonnable conviction , l'illustre Prélat se livre aux mouvemens de la sollicitude & de l'affection pastorale , il ouvre son cœur à ses brebis égarées & les invite à rentrer au bercail avec les instances les plus vives & les plus tendres. “ Divisée depuis longtems , au grand  
 „ scandale de l'Eglise , la nation entière  
 „ forme des vœux pour faire cesser un schisme qui , entretenant la discorde dans son  
 „ sein , est aussi funeste au bien de l'Etat ,  
 „ qu'au salut des âmes. Il ne tient qu'à

1. Septembre 1782.

13

„ vous & à vos freres que ces vœux s'ac-  
„ complissent. Nous sommes tels que nous  
„ avons toujours été ; nous croions ce que  
„ nos peres ont cru ; nous ne pourrions aban-  
„ donner un seul point de leur croiance ,  
„ sans cesser d'être Catholiques. C'est à vous  
„ de revenir à cette foi ancienne , que vos  
„ peres ont abandonnée , & qui a été dans  
„ tous les tems la foi de l'Eglise universelle ;  
„ à cette foi qui , de votre aveu même , a  
„ produit tant de Saints , qui peut en pro-  
„ duire encore , qui n'a jamais été contre-  
„ dite que par ceux qui se sont élevés con-  
„ tre l'autorité des pasteurs , pour innover  
„ dans l'enseignement. Nous vous avons  
„ montré combien elle étoit solidement éta-  
„ blie , nous l'avons justifiée des fausses im-  
„ putations , nous avons détruit tous vos  
„ prétextes. Qu'est-ce donc qui vous empê-  
„ cheroit de revenir à nous , pour vivre  
„ avec nous dans la même foi , dans les  
„ liens d'une commune charité ?

Il regne dans cet ouvrage un ton d'auto-  
rité , de persuasion , de sentiment , qui sui-  
vant la doctrine de l'Evangile , est par lui-  
même une preuve de la vérité , que les apô-  
tres de l'erreur ne sauroient imiter , & que  
le ministre du vrai Dieu prend naturellement  
comme le langage assorti à sa place & attaché  
aux dogmes célestes dont la prédication lui  
est confiée. (a)

---

(a) *Erat enim docens eos sicut potestatem habens,  
& non sicut scribæ eorum & pharisæi. Matth. 7.*

*Histoire de la dernière révolution de Suede, précédée d'une analyse de l'histoire de ce pays, pour développer les vraies causes de cet événement. Par Jacques le Scène Desmaisons. A Paris chez Moutard, à Liege chez Lemarié 1781. Un vol. in-12 pr. 2 liv.*

Q Uoique cette histoire ne soit qu'un ouvrage très superficiel, une compilation de gazettes, où les petites maximes du jour ne manquent pas, où l'auteur déclame avec ardeur contre le clergé qu'il reconnoit par une contradiction adhérente à tous les brochuraires, avoir été en Suede la sauvegarde de la liberté publique ( p. 64 ) &c, on y trouve quelques passages remarquables qui feroient presque supposer dans l'auteur des principes d'une politique réfléchie. Tel est ce tableau des Suedois qu'on voit dans la préface. “ Le gouvernement de ces fiers  
 „ habitans du Nord a toujours été extrême,  
 „ comme leur climat. Libres jusqu'à la licence,  
 „ ou voisins du despotisme, tantôt l'amour  
 „ de la liberté paroît être leur caractère,  
 „ tantôt ils se distinguent par leur soumission  
 „ & leur dévouement servile à leur  
 „ Souverain. Ennemis de la contrainte, jaloux  
 „ à l'excès de l'autorité royale, & également  
 „ fanatiques de leurs privileges, quelquefois  
 „ on les voit se soulever séditieusement,  
 „ entraîner comme un torrent tout

ce qui s'oppose à leur fougue, précipiter  
de son trône un de leurs Souverains, &  
briser toutes les digues qu'il avoit élevées  
pour protéger la foible portion d'autorité  
qu'on avoit bien voulu lui accorder. —  
Dans une autre période, la dernière étin-  
celle de patriotisme paroît éteinte parmi  
eux, comme s'ils eussent été absolument  
épuisés par de trop violentes secouffes. Sou-  
mis avec patience à la plus accablante op-  
pression, esclaves tranquilles, on diroit  
qu'ils n'ont jamais connu les douceurs de  
la liberté. Enfin, à l'aspect de cette espece  
de contradiction de caractère national, on  
seroit tenté de croire que deux races abso-  
lument différentes ont successivement habité  
ces contrées. — L'extrême différence dans  
l'influence qu'a eue la Suedé sur les af-  
faires de l'Europe, n'est pas moins frap-  
pante. Vous la voyez sortir de l'obscurité,  
& donner des loix aux plus grands Poten-  
tats. Semblables aux Goths leurs ancêtres,  
les Suedois inondent les Empires, dépo-  
sent les Monarques & distribuent les cou-  
ronnes. Mais du faite des grandeurs, ce  
royaume tombe tout à coup dans l'oubli,  
& dans une sorte d'inertie. Il rappelle ses  
troupes, restitue ses conquêtes; & son im-  
portance politique est aussi momentanée,  
que ses conquêtes avoient été rapides. Le  
génie supérieur de quelques-uns de ses  
Monarques, le courage, l'intrépidité, &  
sur-tout la discipline de ses soldats, assure-  
rent à ses armes une sorte de certitude

„ de succès, dont on voit peu d'exemples dans  
 „ l'histoire des autres pays. Lorsqu'il recueillit  
 „ ses moïens, ses efforts furent toujours violens,  
 „ & quelquefois irrésistibles ; mais étant dis-  
 „ proportionnés à ses ressources, ils servirent  
 „ plutôt à épuiser sa force intérieure, qu'à  
 „ étendre sa domination au dehors. L'honneur  
 „ fut presque le seul fruit des plus brillantes  
 „ victoires. „

On lit à la page 165 un exemple terrible  
 des maux que produit un gouvernement quel-  
 conque, monarchique ou aristocratique, devenu  
 arbitraire, & ne déployant plus que les ressorts  
 de l'humeur, de l'injustice & de la violence.  
 Après avoir parlé du projet formé en 1756  
 par quelques seigneurs suedois de restituer au  
 Roi ses droits primitifs, projet découvert  
 par les partisans du sénat, l'auteur continue  
 de la sorte. “ Tout le despotisme d'Asie  
 „ n'auroit pu avoir moins d'égard aux for-  
 „ mes de la justice, que n'en montra le par-  
 „ ti dominant dans le procès de ces infortu-  
 „ nés. Leur affaire fut portée devant un de ces  
 „ tribunaux extraordinaires, formés des mem-  
 „ bres des états mêmes, & appelés *commis-  
 „ sions secretttes*. Tout s'y faisoit à huis clos ; &  
 „ sans être astreints à aucune loi ou forme  
 „ que leur volonté, ils pronçoient sur  
 „ les biens & la vie de leurs concitoïens . . . .  
 „ La plus forte chose prouvée contre le comte  
 „ Brahé, étoit d'avoir fait dans sa maison de  
 „ campagne un magasin de balles & de car-  
 „ touches. Le comte prétendoit que ç'avoit  
 „ été par ordre exprès du Roi, & pour la  
 „ „ défense

I. Septembre 1782.

17

„ défense de Sa Majesté, en cas de quelque  
„ attaque imprévue. Non-seulement ce cri-  
„ me ne fut pas suffisamment prouvé pour  
„ justifier sa condamnation, mais il étoit en  
„ lui-même d'une nature fort douteuse : car  
„ si dans un gouvernement libre, l'usurpa-  
„ tion de la part de la couronne, ou des  
„ autres membres de la législation, est éga-  
„ lement dangereuse pour la liberté, la ré-  
„ sistance dans un cas n'est pas moins justi-  
„ fiable que dans l'autre. Pourtant le mal-  
„ heureux comte, le baron Horn, & six  
„ autres furent condamnés à perdre la tête,  
„ & subirent leur supplice. En vain le Roi  
„ & la Reine chercherent-ils à les sauver de  
„ l'échafaud ; en vain descendirent-ils aux  
„ plus humiliantes supplications, ils furent  
„ refusés dans un style aussi absolu que peu  
„ respectueux. „



*Odes à la philosophie, par Mr. Soret. A*  
Paris chez Lesclapart, fils, libraire, Pont  
Notre-Dame. 1 vol. in-8<sup>o</sup>. de 16 pages.

**D**ES vérités précieuses à la religion, à  
la société & au bonheur général des  
humains, énoncées avec une dignité conve-  
nable à leur importance & à leur céleste ori-  
gine; un style coulant, noble & facile, mais  
pas toujours assorti à la chaleur de l'ode,  
plus naturel que sublime, plus méthodique  
que rapide, trop régulier pour se prêter aux

I. Part.

B

mouvemens subits & véhémens de l'enthousiasme lyrique : voilà ce que l'on trouve dans ces deux piéces de poésie, dont nous transcrirons la seconde un des ordinaires suivans.

O toi qui jadis, dans la Grèce,  
Comptois sept disciples fameux,  
Ton flambeau, sublime Sageffe,  
A donc pu s'éteindre comme eux ?  
Où sont tes loix & ta puissance ?  
De concert avec l'ignorance  
L'orgueil a brisé tes autels ;  
Et de leur cendre déplorable,  
Sort un fantôme méprisable  
Qu'embrassent d'aveugles mortels.

Durant la nuit du paganisme,  
L'homme chercha la vérité :  
Au grand jour du Christianisme,  
Il s'indigne de sa clarté.  
En vain la lumière divine,  
Sur le penchant de sa ruine  
Vint éclairer le genre-humain ;  
La voix sinistre du blasphème  
Le détourne du bien suprême  
Dont il lui traçoit le chemin.

Quelle est cette troupe arrogante  
De raisonneurs présomptueux,  
Qui, pleins d'une morgue imposante,  
Préchent leurs dogmes fastueux ?  
Divisés dans leurs vains systèmes,  
Ou peu d'accord avec eux-mêmes,  
Ils nous préparent leur poison,  
Et dans leur orgueilleuse ivresse  
Semblent n'affecter la sageffe  
Que pour insulter la raison.

Est-ce donc qu'une nuit profonde,  
Avant eux, couvroit l'univers,  
Et que nés pour guider le monde,  
Eux seuls marchent les yeux ouverts ?  
Mais quoi ! dévoués au mensonge  
Où leur aveuglement les plonge,  
Et qu'ils n'ont pas même inventé,  
Leur doctrine n'est qu'un mélange  
D'erreurs éparfes dans la fange  
De l'antique incrédulité.

1. Septembre 1782.

19

Tantôt dans leurs sombres maximes,  
Tyrans, vos sujets ne sont nés  
Que pour gémir, tristes victimes  
De vos caprices forcenés.  
Tantôt, par un autre délire,  
On foumet les droits de l'empire  
Au peuple aveugle & révolté.  
En soufflant les feux de la guerre,  
On veut ensanglanter la terre  
Pour le bien de l'humanité.

Tremblez en ceignant la couronne;  
Envain le sang vous la tranfmet;  
Rois, c'est le peuple qui la donne  
Et la reprend quand il lui plaît.  
Jamais vos droits, votre naissance,  
Ne feront de votre puissance  
Un sûr & légitime appui.  
Le peuple est tout : les plus grands Princes  
Sur le falut de leurs provinces,  
Ne doivent consulter que lui.

Mais non ; votre intérêt l'ordonne :  
Rien n'est plus sacré ni plus cher ;  
Que la terreur vous environne ;  
Regnez par un sceptre de fer.  
Choisissez-vous pour vos modèles  
Les Néron, , ou les Marc-Aurèle ?  
Un tyran vaut autant qu'un Roi.  
Libre, esclave, sujet ou maître,  
L'homme doit tout à son bien-être,  
Et son seul plaisir est sa loi.

Et vous dont l'active tendresse  
Veut rendre ses enfans heureux ;  
Parens, c'est leur seule foiblesse  
Qui vous donne des droits sur eux.  
Leur raison croissant avec l'âge,  
Les affranchit de l'esclavage  
Où le besoin les a soumis.  
Même pour leur tendre jeunesse  
Qu'êtes-vous, si le joug la blesse ?  
De respectables ennemis.

Ainsi ce pouvoir nécessaire  
Ne fait qu'opprimer les enfans.  
Ce nom si doux, le nom de pere

Ne sert qu'à masquer des tyrans.  
 Mais plus que la loi paternelle,  
 De la famille universelle  
 Le nœud sera-t-il respecté ?  
 Ah ! qui révolte la nature  
 Peut bien, par une moindre injure,  
 Dissoudre la société.

Humains, quittez d'un pas rapide  
 Vos bourgades & vos cités ;  
 Errez où votre instinct vous guide ;  
 Peuplez ces antres écartés.  
 Suivez ce moniteur superbe,  
 Qui vous invite à brouter l'herbe  
 Ainsi que les vils animaux.  
 Vous êtes de même nature ;  
 Vivez de la même pâture,  
 Et rampez comme leurs égaux.

Sainte amitié, bonheur de l'ame,  
 Avec tes nobles sentimens,  
 Tu n'offres qu'un commerce infâme  
 D'erreurs, de perfides fermens.  
 Tes douceurs ne sont qu'une fable ;  
 Un égoïsme insurmontable  
 Commande à l'homme, & tu n'es plus  
 Le monstre qui détruit ton être,  
 Est celui qui fait disparaître  
 L'honneur & toutes les vertus.

Quoi ! la vertu ? pure chimere !  
 Le vice n'est pas plus réel.  
 Le hazard forma la matiere  
 Et gouverne un monde éternel.  
 L'homme n'est qu'un vil mécanisme,  
 Que d'un aveugle fatalisme  
 Entraîne l'invincible loi ;  
 Mystères plus inconcevables  
 Que les dogmes impénétrables  
 Qui sont révélés par la foi.

Si, dans ces routes incertaines,  
 On daigne reconnoître un Dieu,  
 Ce Dieu, des misères humaines  
 Se fait un déplorable jeu.  
 Etre inventé par le caprice,  
 Sa providence, sa justice,

1. Septembre 1782.

Ne disposent rien ici-bas.  
Telle est son absurde existence,  
Qu'il devient, par son indolence,  
Aussi nul que s'il n'étoit pas.



*Le défenseur de l'usure confondu, ou réfutation de l'ouvrage intitulé : Théorie de l'intérêt de l'argent. On y a joint un recueil chronologique des ordonnances & arrêts qui condamnent toute usure indistinctement.*  
A Paris, chez Morin, 1781. 1 vol. in-12.

C'Est une réfutation du traité annoncé dans le journal du 1 Février 1781, p. 161, dont l'auteur a paru justifier l'usure proprement dite & faire de l'argent une matière féconde & profitable par elle-même. Nous avons déjà observé que presque toutes ses objections portoient sur de fausses suppositions, & qu'il paroissoit ignorer la vraie doctrine de St. Thomas & des moralistes chrétiens sur cette matière. L'ouvrage qu'on lui oppose ici, combat plus directement les principes établis en faveur de l'usure. C'est une collection considérable des loix portées par les Rois de France contre l'usure, depuis Charlemagne, jusqu'à nos jours. Mais cette collection n'est ni assez ample, ni assez détaillée; & en quelques endroits même elle n'est pas assez exacte. L'auteur ne manque pas de citer l'ordonnance de Philippe-le-Bel, donnée au mois de Juillet 1311, qui défend " de faire nulle, „ maniere d'usures défendues de Dieu, par

„ les saints Peres & par nos antécresseurs „. Il ajoute : “ Nous défendons toutes manieres „ d’usures , sur-tout celles usures qui sont trop „ griez & non portables, & lesquelles plus grie- „ vement desgastent les biens & la substance „ de nos subgiez „. Dans l’ordonnance donnée par le même Roi le 30 Janvier 1311 , l’on trouve les mêmes défenses , mais on y voit aussi ces paroles mémorables : *Verùm per hoc non tollimus quominus impunè creditor qui-libet interesse legitimum ultra sortem possit exigere, sive ex mutuo, sive ex alio contractu quocumque licito, ex quo interesse rationabiliter & licite peti potest.* Voilà les usures prosrites comme elles le méritent. Voilà aussi l’intérêt légitime autorisé ; & c’est ce qui décide la question. Il paroît que si le défenseur de l’usure avoit bien considéré ces deux articles, il n’eût point écrit sur cette matiere , & auroit épargné à son adverfaire la peine de le réfuter.

Depuis les réflexions que j’ai inférées sur cette matiere dans le journal du 1 Fév. & 15 Avril 1782, un homme zélé pour la morale chrétienne m’a fait parvenir diverses objections sur l’article du *lucrum cessans*, un des trois titres qui autorisent le prêt à intérêt. Il croit que la comparaison d’un billet de lotterie, d’un droit en litige que je vends (a), avec l’intérêt que j’exige à raison de l’espérance de

---

(a) Cela a un rapport direct avec ce qui est dit dans le n°. du 15 Avril 1781. p. 579.

faire valoir mon argent, n'est pas juste. Quand dit-il, je vends mes droits dans un procès, ou dans un héritage, de même quand je vends un billet de lotterie, je vends dans ce cas ce que j'ai, je vends la même espérance à un autre, je lui vends mes droits comme je les ai; ces droits passent entre ses mains, je lui donne ce que j'ai & comme je l'ai. Mais la chose n'est pas ainsi avec un argent que je prête à un autre; je ne peux pas lui vendre mon espérance comme je peux lui vendre mes droits sur un héritage: car mes voies pour gagner avec l'argent que je lui prête, ne passent pas en lui; il n'a pas le même crédit que moi, il n'a pas les mêmes amis que moi, la même correspondance, la même intelligence & la même prudence dans le commerce que moi; tout cela ne passe pas en lui; par conséquent, je ne lui vends pas mon espérance, comme je lui vendrais un billet de lotterie, lequel passe entre ses mains, non - seulement quant au papier, mais aussi quant à l'espérance que le billet porte avec soi, lequel peut être d'un grand produit, quoiqu'il reste toujours enfermé jusqu'au tems où on tirera les lots; tandis que l'argent enfermé dans un coffre ne produira jamais rien sinon de la rouille qui le consumera. Vous voyez donc, Monsieur, que vos raisons ne peuvent pas subsister.

Je crois cependant que mes raisons subsistent. Je vends mon espérance à l'emprunteur, je ne lui fais pas acheter la sienne. Je vends la perte que je fais, sans examiner le profit

qui en résulte pour lui. Ce sont-là ses affaires. Je vends mes espérances, comme tout autre bien qui m'appartient. Si vous n'en pouvez pas faire usage pourquoi l'achetez-vous ? N'est-il pas permis de vendre des lunettes aux aveugles, des péliasses aux habitans de la Nubie ? . . . Je suis fondé à demander un dédommagement pour la perte que vous me faites essuier, que vous y aïez de l'avantage ou non. Je demande des intérêts à raison du *lucrum cessans*, & point à raison du *lucrum* à faire par un autre. — Quant à ce que l'auteur de la lettre ajoute *que le gain qu'on vend est incertain, & que néanmoins le prêteur fait paier des intérêts certains à l'emprunteur ; qu'il demande donc pour une chose tout à fait incertaine un gain certain, ce qui est contre la justice ;* je crois y avoir suffisamment répondu en observant que l'intérêt doit être mesuré sur l'incertitude du gain, ou pour parler plus clairement, sur la valeur de l'espérance. Si j'exige 100 écus pour 100 écus que j'ai espérance de gagner, la réflexion de l'auteur est juste ; mais elle tombe à faux, si je n'en exige qu'autant que la vraisemblance de l'événement donne de la valeur à une espérance qui fait ma propriété actuelle.

J'ai connu cependant des gens pieux & timorés qui n'acquiesçant pas entièrement à ces considérations, ne donnoient point leur argent proprement à intérêt. Leur intention formelle & exclusive étoit d'acheter une rente, comme on achete tout autre bien, rente proportionnée à la somme par laquelle elle s'acquiert ; rédimible ou non, mais toujours

I. Septembre 1782.

25

perpétuelle de la part de l'acquéreur, c'est-à-dire, sans droit de jamais redemander la somme. Ce point de vue aussi simple que sans reproche dans la plus stricte morale, ne peut que prévenir ou décider péremptoirement un grand nombre de difficultés sur cette matière.



*Vies des Peres, des Martyrs & des autres principaux Saints, tirées des Actes originaux & des monumens les plus authentiques; avec des notes historiques & critiques: ouvrage traduit de l'anglois. A Paris chez Barbou, à Liege chez Lemarié 1782.*

LE 12<sup>e</sup>. & dernier tome de cet ouvrage vient de paroître, & mérite pleinement l'éloge que nous avons fait des autres (a). On y remarque le même esprit de critique, la même attention à ne rapporter que des faits vrais & bien constatés, la même érudition dans les notes, la même pureté de doctrine & de morale, la même élégance & la même simplicité de style que dans les volumes précédens.

On lit au frontispice de ces nouvelles *Vies*

---

(a) Avril 1773. p. 246. — I. Déc. 1779. p. 476.  
Toute la collection composée de 12 vol. gr.  
3°. se vend 72 liv. rel.

*des Saints*, qu'elles sont traduites de l'anglois: mais on n'en auroit pas une juste idée, si on les regardoit comme une simple traduction. L'ouvrage anglois a été traduit librement, & quelquefois refondu; on a refait plusieurs Vies; on en a ajouté un grand nombre. Ces changemens & ces additions tombent également sur les notes.

Qu'on ne s'imagine pas qu'on ait par-là détérioré l'original. On a entendu des Anglois même donner la préférence aux *Vies* françoises. On y trouve, disoient-ils, plus de critique, plus de méthode, plus de liaison dans les faits; il y a d'ailleurs un plus grand nombre de Vies. Il est à souhaiter, ajoutoient-ils, qu'on en ait fait usage dans la nouvelle édition de l'anglois qu'on vient de donner à Dublin. Quelques-uns ont depuis assuré que leurs desirs à cet égard avoient effectivement été remplis.

On ne craint pas de dire que cet ouvrage est unique dans son genre. Il convient aux ames pieuses qui seront édifiées, & qui, sans craindre qu'on n'abuse de leur crédulité par des faits apocryphes, ne seront point scandalisées des excès d'une critique outrée. Il convient également aux gens de lettres, qui trouveront, sur-tout dans les notes, des points de géographie, d'histoire, de critique, de littérature, discutés, éclaircis & quelquefois traités avec une certaine étendue. Les bibliographes y verront avec plaisir les notices raisonnées des ouvrages des Peres &

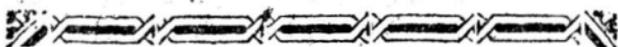
autres auteurs ecclésiastiques, dont on indique les meilleures éditions.

On ne doit donc pas être étonné de l'empressement avec lequel le public recherche ces nouvelles *Vies des Saints*. On conçoit, d'après ce qui vient d'être dit, les motifs qui leur font donner la préférence sur les anciennes. Aussi voit-on tomber tous les jours Giry, Baillet, &c. Des séminaires & des communautés ont adopté les nouvelles *Vies* pour les lectures publiques; plusieurs maisons religieuses attendoient que l'ouvrage fût complet, pour faire la même chose. Un autre avantage de ce recueil, & qui le distingue de tous les autres, c'est qu'on y a inséré les *Vies des nouveaux Saints*, d'après des monumens authentiques, & principalement d'après les bulles de la canonisation de ces Saints.



\* *Sainte Bible traduite en françois, avec l'explication du sens littéral & du sens spirituel, tirée des saints Peres & des auteurs ecclésiastiques. Par Mr. de Sacy. Nouvelle édition, mise dans un meilleur ordre pour la distribution des volumes, & augmentée de plusieurs pieces nouvelles, notes & sommaires, & d'une table générale raisonnée des matieres contenues dans tout l'ouvrage, en forme de dictionnaire. Proposée par souscription, en vingt-quatre volumes in-octavo, dont les deux premiers sont actuellement en vente, à quatre livres le volume en feuilles, & quatre livres cinq sous broché en carton, avec une étiquette pour indiquer le tome & les matieres qui y seront contenues, sans rien paier d'avance A Nimes, chez Pierre Baume, à Paris chez Guillaume Des-*

prés, à Liège chez A. Cath. Baffompierre, à Luxembourg chez l'imprimeur du journal.



L'Académie de Berlin propose pour l'année 1784 la question suivante à résoudre: "Qu'est-ce qui a rendu la langue française la langue universelle de l'Europe? A quelle cause doit-elle cette préférence? Est-il à présumer qu'elle puisse la conserver?" Le prix est une médaille de la valeur de 50 ducats (a). La même académie

---

(a) Il ne faudra peut-être pas beaucoup de recherches pour décider cette double question. Si quelqu'autre nation vient à exercer sur le reste de l'Europe une aussi grande influence que la France sous Louis XIV, si elle montre plus d'énergie & déploie plus de ressources que toutes les autres réunies; si le génie de ses écrivains & de ses artistes en tout genre, orateurs, poètes, jurisconsultes, sculpteurs, architectes, tacticiens &c, égale pendant l'espace d'un siècle l'éclat de sa politique & de ses victoires; j'ose assurer que la langue de cette nation deviendra dominante. Si cette prédiction est fondée, les deux questions sont résolues. Dès que la splendeur de cette nation fera place à une splendeur plus brillante, un autre langage prévaudra... Pourquoi les langues seroient-elles seules à l'abri des révolutions? Pourquoi, disoit un ancien, seroient-elles seules exceptées de la destinée générale des choses humaines?

*Mortalia facta peribunt*

*Nedum sermonum siet honos & gloria vivax.* H. a. p.

Déjà faisons-nous tout ce qui est nécessaire pour

I. *Septembre* 1782.

29

propose pour sujet du prix de 1783, " de  
" déterminer quelle est la meilleure maniere  
" de rappeler à la raison les nations tant  
" sauvages que policées qui sont livrées aux  
" erreurs & aux superstitions en tout gen-  
" re ? (a).

---

pour précipiter la chute de l'idiome françois. Dégénérés en tout des grands maîtres qui ont fixé les regards de l'Europe entière, nous n'avons plus de quoi faire regarder notre langue comme la langue favorite des talens. Déjà les langues angloises & allemandes ont considérablement resserré son domaine; nos raffinemens en orthographe & toutes ces petites innovations que la frivolité engendre tous les jours, ne peuvent qu'affoiblir de plus en plus ce qui lui reste de considération & d'empire.

(a) Le meilleur moyen de décider cette question, c'est l'histoire de tous les siècles. Qu'on nous montre le peuple que la froide philosophie, l'avidité du commerce, ou les spéculations politiques ont tiré de la barbarie. Il n'y a que les idées religieuses, le zèle & l'infatigable courage des ministres de la Divinité, qui puissent opérer cette révolution d'une manière parfaite & durable. L'Histoire de l'Eglise chrétienne en fournit cent exemples, & notre siècle en présente que les philosophes ne cessent d'admirer. " Les mis-  
" sions, dit Mr. de Buffon, ont formé plus  
" d'hommes dans les nations barbares que  
" les armes victorieuses des Princes qui les  
" ont subjugués. La douceur, le bon exem-  
" ple, la charité & l'exercice de la vertu  
" constamment pratiquée par les missionnaires  
" ont touché les Sauvages, & vaincu leur dé-  
" fiance & leur férocité . . . Ils sont venus sou-  
" vent demander d'eux-mêmes à connoître  
" la loi qui rendoit les hommes si parfaits.  
" Ils se sont soumis à cette loi & réunis en  
" société

» société &c ». *Hist. nat. t. 3. p. 506.* Les Païens convenoient que les sages qui s'étoient occupés de la civilisation des peuples, n'y avoient employé que des moïens religieux, qu'ils n'avoient parlé aux Sauvages que comme prêtres & intrepreses de la Divinité, & que c'est en donnant à leurs leçons une sanction surnaturelle qu'ils avoient réuffi à dépouiller de leur férocité des hommes regardés comme des lions & des tigres.

Hor. a. p. *Sylvestres homines sacer interpresque deorum  
Cœdibus & victu foedo deterruit Orpheus,  
Dicitur ob hoc lenire tigres rabidosque leones.*

L'Ingénieux auteur de la lettre sur les sauterelles d'Egypte & de Pathmos, insérée dans le n°. du 15 Mai, vient de m'écrire les raisons les plus victorieuses en faveur du mandement de M<sup>r</sup>. l'évêque d'Amiens, contre l'anonyme qui avoit cru que la publication des *Œuvres complètes de Voltaire* devoit être considérée comme un bien desirable plutôt que comme un mal propre à provoquer le zèle des pasteurs chrétiens \*. Il déploie avec toute la sagacité d'un homme très-versé dans les saintes Lettres, les divins oracles qui proscrivent absolument le mal, quelque bien qu'il puisse en résulter; il allègue très à propos la plainte du Sauveur contre cet évêque de Thyatire qui laissoit prêcher impunément l'erreur & le libertinage

\* 1. Juill.  
P. 323.

à une femme du bel air (a); il fait voir que ce ne sont pas seulement des cœurs disposés à la corruption ni des esprits flottans & incertains, mais encore des gens de bien, quoiqu'un peu faciles & inconfians, qui sont la victime des artifices que la philosophie emploie en faveur de la séduction &c. Toute la lettre est remplie de sentiment, d'érudition, de vérités utiles & incontestables; mais je regarde comme inutile de la transcrire en entier. Car l'auteur de la lettre adressée à M<sup>r</sup>. l'évêque d'Amiens, n'a garde de contester aucune de ces maximes; il applaudit au fonds de l'ame, ainsi que j'ai eu soin d'en avertir (p. 334), à la démarche vraiment pastorale du sage & zélé prélat; ses observations ne sont pas de nature à encourager la publicité de ce code d'abominations, mais à confondre ceux qui auroient la foiblesse de s'en laisser engouer. Le but de sa critique apparente est précisément de faire sentir les moyens lâches & humilians, que la philosophie emploie pour étendre son empire, moyens qui portent avec eux-mêmes le remede qui les combat, qui devoit en assurer l'inefficacité à l'égard de tout homme qui aime le bon & le vrai, & qui en effet seroit évanouir comme une fumée légère toutes les espérances que la licence & le

---

(a) *Habeo adversus te pauca: quia permitis mulierem Jezabel, quæ se dicit propheten, docere & seducere servos meos fornicari & manducare de idolothytis.* Apoc. 2.

menfonge fondent fur l'édition de ces fameufes *Cœuvres*, fi le cœur & la penfée de l'homme n'avoient, fuivant le témoignage de Dieu même, une inclination décidée pour le mal. (a)

(a) *Sensus enim & cogitatio humani cordis in malum prona funt ab adolescentiâ fuâ.* Gen. 8.



La Lune eft le mot de la dernière énigme.

\* Ovide.

*¶ E fuis ce qu'on ne voit jamais,  
 ¶ Mais je me fais par-tout entendre.  
 Un auteur élégant & tendre\*  
 Dans l'air a fixé mon palais.  
 Si tu ne peux, lecteur, à ces traits me connoître,  
 Comment te tirer d'embarras ?  
 Je n'ai ni pieds, ni mains, ni bras ;  
 Je ne peux ni mourir, ni naître  
 Toujours je parle mal ou bien ;  
 Je raifonne de tout, & ne fais souvent rien.*



\*\* Demazeau, libraire de S. A. fous la tour à Liege, distribue *Traité des arbres à fruits*, par du Hamel avec 160 fig. 3 vol. in-8°. 1782. — *Ecole des mœurs.* Nouv. édit. par l'abbé Blanchard. 3 vol. 1782. — *Les Trois Siecles de littérature.* Nouv. édit. 1782. — *Dictionnaire de physique* par Brisson. 3 vol. in-4°. 1782. (V. le J. du 1. Juin 1781. p. 159) &c.

On trouve à Liege chez Lemarié, & à Malines chez Hanicq, l'*Instruction pastorale* de Mgr. l'Arch. de Paris, annoncée dans le Journ. du 1. Mai p. 70.

NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

**C**ONSTANTINOPLE (le 20 Juillet.)  
 On a reçu ici depuis peu de la Crimée des avis qui ont jetté le divan dans la plus vive inquiétude: on a sçu qu'il s'agissoit d'une révolte excitée en Crimée par les deux freres du Kan des Tartares, qui y a été placé par la Russie, en l'y rendant indépendant de l'empire ottoman. Quelques heures après, M<sup>r</sup>. de Bulgakow, envoyé de l'Impératrice de Russie eut une conférence avec le Reis-Effendi, & il arriva à Bujukdere un paquebot russe venant de Cherson. Cette révolte fait aujourd'hui l'unique objet de l'attention publique dans cette partie du monde, d'autant plus qu'elle paroît être plus grave qu'on ne l'avoit d'abord supposé: elle n'est point l'ouvrage du hazard ni la fermentation d'un moment; mais c'est le résultat d'un plan suivi pour réunir dans un même dessein les principaux Tartares non-seulement de la Presqu'isle, mais aussi ceux des districts limitrophes; plan imaginé avec trop d'adresse, conduit avec trop de secret, & exécuté avec trop de promptitude & de combinaison, pour qu'on puisse croire, qu'il ne soit dû qu'aux seuls Tartares. Effectivement ce n'est pas depuis peu de jours ni de se-

*I. Part.*

C

maines

maines mais depuis plusieurs mois, qu'on a travaillé à préparer les Tartares de la Crimée & du Cuban, ainsi que les Circassiens & les Abasses, à la révolution qui vient d'arriver. L'événement n'a pas de quoi surprendre, si on considère que le Kan actuel avoit transféré sa résidence de Bacchisaray à Cassa, pour s'approcher davantage des garnisons russes à Kertsch & Jenicale, sous la protection desquelles il pourroit se retirer, au cas qu'il survint des troubles de la part de la Porte ou de ses propres sujets; le penchant qu'il avoit pour les Francs & pour les mœurs de l'Europe, aiant certainement de quoi leur déplaire. Les nouveautés, que Sahib Guerai ne cessoit d'introduire dans son pays, sur-tout la discipline militaire, à laquelle il vouloit le soumettre suivant les mœurs européennes, leur répugnoient extrêmement: son attachement déclaré pour la Russie, dont il avoit même endossé l'uniforme, acheva de lui aliéner l'affection d'une nation, à laquelle la loi de sa religion prescrit comme un devoir l'éloignement pour les mœurs étrangères & l'averfion pour les Infideles. Le desir étoit donc devenu général de changer de Souverain; & les deux freres de Sahib-Guerai, à qui ce desir donnoit l'espoir de parvenir eux-mêmes à la souveraineté, partagerent le mécontentement. Le plan étant parvenu à sa maturité, Bathi-Guerai, l'aîné de ces princes, qui étoit gouverneur-général du Cuban, se rendit à Taman; &, aiant déposé le caïman ou vice-gouverneur ainsi que tous les autres officiers de la place, il en confia la

garde à Arslan-Guerai, son frere cadet : ensuite, aiant rassemblé un nombre suffisant d'adhérens, il passa dans la Crimée & fut reçu à bras-ouverts par ses compatriotes, par ceux mêmes qui environnoient Sahib Guerai : ils l'introduisirent dans le fauxbourg du Nouveau-Cassa; de sorte que M<sup>r</sup>. Constantinow, ministre de Russie, craignant pour la sûreté personnelle du Kan, lui proposa de se retirer sans délai avec sa suite à bord de cinq bâtimens russes, qui y mouilloient, & de se refugier à Kertsch; conseil, que Sahib-Guerai a suivi. Cette révolution a eu lieu le 31 Mai dernier. Le gouverneur russe de Kertsch en a d'abord informé sa cour par un exprès; & l'on est impatient d'apprendre le parti, qu'elle embrassera en cette occasion. En attendant l'on assure, que la plupart des Myrzes ou grands de la Crimée ont déjà reconnu Bathi-Guerai pour leur Kan, & qu'ils ont envoïé ici quelques Tartares pour en informer secrettement la Porte : il est moins certain (quoiqu'on le prétende également), que celle-ci soit déterminée à reconnoître le nouveau Kan & prête à lui accorder l'investiture: la probabilité qu'il y a, que l'Impératrice n'abandonnera point Sahib-Guerai, empêchera sans doute le gouvernement ottoman de faire une démarche précipitée, très-propre à entraîner une guerre, pour laquelle le Grand-Seigneur regnant a la plus grande aversion.

Il est émané du divan un ordre très-rigoureux, portant défense à quiconque, sous pei-

ne d'être étranglé à l'instant, de fumer à l'avenir dans les rues, ou hors des boutiques. La police veille avec tant de soin à la parfaite observance de cette loi qui n'est que renouvelée, que le Grand-Seigneur lui-même va souvent *incognito* par les rues pour voir s'il est obéi; & déjà plusieurs infortunés, surpris en contravention, ont subi sur le champ la peine dont ils étoient menacés. — Sur l'avis reçu d'Albanie, que le visir Solimano se trouvant à Delmino, chargé de la part du Grand-Seigneur de régler les frontières du côté de Butrinto, le bacha Mustapha-Cocha s'y étoit opposé d'une manière insultante, le divan a rendu un arrêt qui exile le dit Cocha dans un coin de la Romélie; mais pour faire exécuter les ordres du Sultan, on a dû lever dans le sangiacat de Delmino cinq mille hommes, avec lesquels Ali-Bey de Velli-Fraffa s'est avancé pour investir la ville de Gianina; mais après trois assauts, il en a été toujours repoussé avec tant de perte, qu'il a dû en lever le siège & prendre la fuite, laissant au pouvoir des rebelles l'artillerie & les bagages, à la veille de tomber lui-même entre les mains des vainqueurs. On croit cependant que pour s'opposer aux progrès d'une telle sédition qui peut causer un plus grand embrasement, il sera envoyé en Albanie un corps de dix mille Janissaires. — Le Capigi-bachi, qui avoit été envoyé il y a quelques mois à Alger avec le sieur Timoni, commissaire autrichien, pour réclamer les navires impériaux & tof-

cans

1. Septembre 1782.

37

ans enlevés par les Barbaresques, est revenu ici la semaine dernière: il a rendu compte de sa mission à la Porte, comme le sieur Timoni au baron de Herbert, intendant de la cour de Vienne. Ce ministre est très-mécontent du refus, que la régence d'Alger, en relâchant les navires & les équipages, a fait de restituer également les cargaisons ou d'en paier une indemnité; & il paroît déterminé à réclamer à présent cette indemnité de la Porte même. Cependant les négocians autrichiens & toscans demandent de nouveau des Firmans du Grand-Seigneur pour leurs navires, qui fréquentent la Méditerranée.

Extrait d'une lettre d'Alep du 14 Juillet.

*Une caravane partie d'Alexandrette (ou Scanderone) pour notre ville avec environ 2600 pièces de marchandises appartenant à la nation franque, a été attaquée non loin d'ici par 300 Kurdes, qui lui ont enlevé 530 chameaux. Comme le gouvernement turc n'a fait aucune démarche pour les recouvrer, les marchands ont été obligés d'employer une somme de 12 mille piastras, seulement au rachat de ces chameaux enlevés, dont ils avoient le plus pressant besoin pour continuer leur commerce & le transport des marchandises. Tous les consuls des Puissances européennes, qui résident ici, se plaignent extrêmement du manque de protection & même des vexations qu'ils éprouvent de la part du bacha actuel & de ses créatures. Le commerce vient de plus d'esuier une autre perte par le naufrage qu'a fait sur la Mer-rouge, un navire turc chargé de 700 ferdés ou ballots de café; ce qui fera encore renchérir davantage cette denrée si nécessaire mais déjà si excessivement chère dans le Levant.*

## R U S S I E.

PETERSBOURG ( le 25 Juillet. ) Le 9, on célébra avec beaucoup de pompe le jour anniversaire de l'avènement de notre Souveraine au trône impérial, & le lendemain la cour fut en *gala* à l'occasion de la fête de S. A. I. Paul-Petrowitsch, Grand-Duc de Russie. L'Impératrice a fait à cette occasion une promotion considérable dans le département de la marine. Les vice-amiraux Wafily Tschitschagow & Samuel Greigh ont été nommés amiraux ; les contre-amiraux Jvan Borisow & Fedor Klokatschew, vice-amiraux ; divers capitaines ont obtenu le grade de brigadier & de général-major. Le vice-amiral & trésorier-général Jvan Golenitschew Kuttew a été créé amiral ; le commissaire-général des guerres, baron Jvan Tscherkasow, l'intendant-général Michel Ræbinin & le contre-amiral Peter Puschtschin ont été faits vice-amiraux & le commissaire des guerres Jvan Polornikow, général-major.

Le 4, S. M. I. donna une audience solennelle au marquis de la Torre, ministre-plénipotentiaire du Roi d'Espagne, lieutenant-général de ses armées & chevalier de ses Ordres. M<sup>r</sup>. le Baron de Sacken, envoyé de l'Électeur de Saxe, obtint une pareille audience, dans laquelle il eut l'honneur de notifier à S. M. I. que M<sup>le</sup>. l'Électrice de Saxe étoit heureusement accouchée d'une princesse. Ce même jour, cette Souveraine dîna

chez M<sup>r</sup>. le Chevalier de Betzkoï, son conseiller intime : puis elle se rendit dans une chaloupe au chantier de l'amirauté, pour y voir poser la quille de deux vaisseaux de 100 canons, & de-là accompagnée de quelques amiraux, passa dans une galerie, d'où Sa Majesté vit lancer à l'eau un vaisseau de 72 canons, au bruit de toute l'artillerie du port, ainsi qu'au son des timbales & trompettes, & aux acclamations d'un peuple immense, accouru sur les bords de la Newa. Elle donna à ce nouveau vaisseau le nom de Poboditel, c'est-à-dire, le Vainqueur, & remit en même tems une première somme d'argent à l'amirauté pour la construction de trois vaisseaux de ligne, savoir un de 100 canons, un de 90 & un de 74. S. M. I. se rendit ensuite à Petershof.

Nous apprenons par les lettres de Cronstadt que la flotte russe composée de dix vaisseaux de ligne & quatre frégates sous les ordres du vice-amiral Tschitschagow & du contre-amiral Kruse, a mis à la voile le 3 du présent. Une partie aux ordres du premier composée de cinq vaisseaux & deux frégates est destinée pour Livourne. Le reste ira jusqu'à la hauteur du Cap Lézard, & croîsiera quelque tems vers les côtes de France.

S. M. I. vient d'accorder à tous possesseurs de terres en Russie, la liberté de faire exploiter pour leur propre compte, toutes mines d'or, d'argent, ou autre métal quelconque, dans le cas où ils en découvroient dans leurs terres, en payant seulement la dixme

ordinaire ; S. M. I. renonçant aux droits faisant lesquels l'exploitation des mines d'or & d'argent &c , lui étoit réservée , comme faisant partie des droits régaux. L'Impératrice a aussi accordé à tous entrepreneurs de fabriques de poudre , canons , boulets , bombes , &c , ou à ceux qui voudroient en établir , le pouvoir de négocier librement les productions des dites fabriques , & de les exporter chez l'étranger , en payant les droits de sortie établis à ce sujet.

Depuis huit jours il est arrivé ici un courrier de la part de M<sup>r</sup>. le comte de Nesselroth , notre ministre à la cour de Portugal , avec des dépêches relatives , dit-on , à l'accession de cette Puissance à la neutralité armée , à laquelle cette cour témoignoit vouloir prendre part , depuis que l'Angleterre a offert de l'accorder comme préliminaire de paix avec la république des Provinces-unies. Quant au traité de commerce projeté avec cette cour méridionale , on n'en parle plus depuis quelque tems , non plus que de celui avec le Danemarck , relativement auquel il n'est point encore arrivé de réponse sur le projet remis il y a environ deux mois au résident de cette cour.

## P O L O G N E.

**V A R S O V I E** ( *le 30 Juillet.* ) Le Roi est parti pour Lazienki sa maison de plaisance , comptant y passer 4 ou 5 semaines. Sur l'invitation du Monarque M<sup>de</sup>. la

palatine de Podolie, sœur de S. M., le comte de Stackelberg, ambassadeur de l'Impératrice de Russie, ainsi que le nonce du St. Siège, s'y sont rendus pour y respirer l'air de la campagne. Notre ville est presque déserte: les sénateurs & les magnats se sont retirés également sur leurs terres. Le conseil permanent a suspendu ses séances, à cause de leur absence. Le prince Poniatowski, neveu du Roi & maréchal du conseil permanent, est allé sur sa terre de Winnica en Podolie. Le comte de Witoftawski, général quartier-maître de la couronne, s'est rendu à Lublin, pour en présider le tribunal. — Le prince Czartorynski, général de Podolie, qui a été reçu à Vienne avec tant de bonté de la part de l'Empereur des Romains, qui lui a accordé le titre de général, ainsi qu'un régiment d'infanterie & l'a nommé capitaine de la garde noble polonoise, revient dans sa patrie pour mettre ordre à ses affaires.

On vient de voir ici un duel solennel & autorisé de manière à outrager toutes les loix que l'humanité, la religion, & la justice des Rois ont opposées à ce monstre odieux. Le comte Gurowski fils aîné du castellan de Gnesen & le jeune seigneur de Bolecz ont eu ensemble un différent qui leur a paru exiger qu'ils en vinsent pour le vider, aux dernières extrémités. Le 15 Juin a été fixé pour le jour du combat sur les frontières de la Silesie. Le premier se rendit, le 13, à Frautadt, accompagné des deux comtes Dzialinzi ses neveux, du major du régiment

de Golz & du capitaine de Grabowski, en qualité de seconds ; il alla le même jour à Attendorff pour prendre congé de son pere. Tous allerent ensuite chez le colonel de Schlichting pour lui demander un asyle en faveur du vainqueur & l'inviter à assister au duel. Le 15, à 5 heures du matin, le comte Gurowski se rendit à cheval, à l'auberge du Hondpas, où son adversaire devoit se trouver : il y trouva la noblesse & les officiers du district, à qui le colonel de Schlichting le présenta. Le jeune comte soutint la conversation avec beaucoup de présence d'esprit & même de gaieté. Vers 10 heures, le général Grodzicki & le colonel Madalinski arri-  
 verent ; le dernier comme second de M<sup>r</sup>. de Bolecz. Ils rapportèrent que celui-ci ne pourroit arriver qu'à 11 heures & qu'il desireroit pouvoir s'entretenir encore avec le comte Gurowski qui, après s'être consulté avec ses amis, le refusa. M<sup>r</sup>. de Bolecz arriva à 11 heures avec une nombreuse compagnie de seigneurs en carrosses & à cheval : il amena le staroste Prufimzki, en qualité de deuxieme second. Le terrain aiant été mesuré, chaque combattant mis à sa place & les pistolets chargés, chacun refusa de tirer le premier coup, avanta-  
 gé que le comte Gurowski pouvoit réclamer comme offensé. Le major Hoffmann, l'un des seconds proposa de compter *un, deux, trois*, & qu'à ce dernier mot, les deux parties tirassent ; ce qui eut lieu. Le coup de M<sup>r</sup>. de Bolecz manqua ; celui du comte Gurowski l'atteignit au front près

1. *Septembre 1782.*

43

de l'œil. On envoya chercher des chirurgiens à Glogau, celui qui avoit été envoyé d'avance par l'oncle du comte Gurowski n'ayant pas voulu entreprendre seul de trépaner le blessé. L'opération sembla d'abord réussir, mais M<sup>r</sup>. de Bolecz mourut le 17 avant qu'on eût levé l'appareil.

## E S P A G N E.

MADRID (*le 30 Juillet.*) Mgr. le Comte d'Artois n'arriva à St. Ildéfonse que le 23 au soir. S'il a eu à souffrir dans sa route de la chaleur & des pas tardifs de ses mules, il en a été bien dédommagé par l'empressement que le peuple a témoigné par-tout de le voir & par la joie que causa sa présence. Dans les principales villes qu'il devoit traverser, on avoit préparé des fêtes qui ont dû beaucoup l'amuser ; les courses de taureaux & les carroufels devoient lui faire d'autant plus de plaisir, que c'étoient des spectacles nouveaux pour lui. Le Prince trouva à Ségovie les carrosses du Roi & un détachement des gardes-du-corps. Le Roi & le Prince des Asturies l'ont accablé de caresses, le Comte d'Artois les a reçues avec ces graces qui caractérisent l'homme aimable & un cœur vraiment sensible. Comme il avoit besoin de repos, il ne resta qu'environ une heure avec la famille royale & se retira ensuite dans son appartement. Il restera à St. Ildéfonse jusqu'au 2 Août qu'il viendra voir cette capitale où il ne s'arrêtera que 4 jours ; il en mettra 12 pour se

rendre à Cadix , & entrera au camp la veille de St. Louis.

Les préparatifs pour le siège de Gibraltar se continuent avec la plus grande activité : le duc de Crillon a voulu prendre par lui-même la plus exacte connoissance du terrain & ce n'est qu'après l'avoir acquise , qu'il s'est rendu aux vœux de toute l'armée , qui lui demandoit de ne pas exposer sa personne au feu de l'artillerie & même de la mousqueterie de l'ennemi. On a fait , ces jours-ci , l'essai des batteries flottantes , en présence de ce général , qui s'étoit rendu à Algéiras pour en être témoin. Cet essai réussit parfaitement , & aucune de ces batteries ne fut endommagée par le feu de la place. Le prince de Nassau est parti sur le champ pour aller rendre compte au Roi du succès de cette épreuve. Ces batteries porteront ensemble 144 pieces de canon de 24 liv. de balle & couvriront les transports des troupes destinées à faire l'attaque difficile de la Pointe d'Europe. Elles sont au nombre de 18 & seront commandées par Mrs. Moreno , le prince de Nassau , Bonacorsi , Bancato , Angeleo , Goycochea , Gravina , la Coza , Fortigneri &c. Ce dernier est un officier toscan qui a servi à bord du vaisseau , le *Royal-Louis* , en qualité de lieutenant. (a)

Le général françois voit avec plaisir arriver

ver

---

(a) Il convient de faire connoître plus particulièrement ces citadelles terribles , que le feu de

ver journallement par terre au camp, des officiers à qui il avoit été délivré des congés à Minorque & que M<sup>r</sup>. le marquis de Segur avoit dispensés de se trouver au siège ainsi que les soldats semestriers. La rareté des navires pour transporter les troupes étoit extrême dans les ports de la Méditerranée. Le duc de Crillon a pris son logement à Bella-vista d'où il découvre toute la baie, le Détroit & la côte d'Afrique. Le secret de l'époque & du plan d'attaque étant gardé avec la plus grande exactitude, l'ennemi sans cesse inquiet, est obligé de fortifier tous les points de la montagne, ce qui fatigue extrêmement

---

de l'ennemi ne pourra, dit-on, pas endommager. On a choisi dix-huit vaisseaux qui ont été rafés, & recouverts d'un épais doublage à l'épreuve du canon. Sur le premier pont il a été élevé un talus en madriers, recouverts de lames de fer, & le talus est infiniment plus élevé du côté qui présentera les batteries; de sorte que les bombes ne pourront pas s'y arrêter, & qu'elles tomberont immédiatement dans la mer. L'autre côté est disposé de même; mais avec moins d'inclinaison. Comme l'effort des batteries ne portera que d'un côté, le bord opposé a été lesté en plomb, ce qui donne au pont une forme inclinée: dans les deux autres ponts sont placées 27 pièces de canon; la première batterie est de 13, & la seconde de 14: à la poupe de chaque bâtiment on a ménagé trois grandes ouvertures pour le servir d'hommes & de munitions: ces bâtimens seront sur deux ancres, & présenteront un seul côté à la place; les 18 auront ensemble 486 bouches à feu, dont on espere un succès étonnant: chaque batterie sera montée d'environ 300 hommes.

trémement la garnison. Les assiégés lancent toutes les nuits, mais sans succès, des bombes & des artifices sur nos travaux. L'on a sçu au camp par 4 déserteurs, que sur 5 mille hommes de troupes, dont est composée la garnison de Gibraltar, 1800 sont à l'hôpital : les autres sont plus ou moins attequés du scorbut ou de la dysenterie. Le soldat a, à la vérité, du pain & de la viande salée en assez grande abondance ; mais il manque de vin, d'eau-de-vie, de viande fraîche, & de bois : son service d'ailleurs est très-pénible ; & il desire fort d'en voir la fin. D'après ce rapport, le capitaine-général a décidé, qu'il falloit encore fatiguer cette garnison : en conséquence le 10 du mois prochain, les bombardes recommenceront à jeter des bombes sur la place : l'attaque générale commencera certainement le 28 du mois prochain, si même elle n'a pas lieu le jour de St. Louis.

CADIX ( le 20 Juillet. ) Nous n'avons eu aucune nouvelle de notre flotte depuis son départ ; & ce n'est que par des avis indirects que nous savons, qu'elle est allée dans les eaux de Brest, n'ayant été rencontrée par aucun des bâtimens, qui nous sont venus du Ponent depuis quinze jours. Deux frégates françoises qui étoient entrées ici après avoir laissé leur convoi à Algéiras, sont sorties pour croiser au Détroit. On a fait aussi partir un bricq de la même nation, chargé de porter des dépêches aux Indes-orientales. Le 4, un paquebot venant du Cap-François de St. Domingue, mouilla dans notre baie. L'officier porteur des

1. *Septembre 1782.*

47

paquets aiant pris la poste sur le champ, & personne n'aiant encore approché de ce paquebot, nous ignorons s'il apporte de bonnes ou de mauvaises nouvelles.

## I T A L I E.

ROME ( *le 30 Juillet.* ) Il a été imposé une nouvelle taxe d'un million & demi d'écus sur les communautés: on attend d'un jour à l'autre le cadaastre général des terres comprises dans l'Etat de l'Eglise, pour lequel il a été envoieé depuis longtems des commissaires & des arpenteurs. — On dit que le saint Pere a projeté de convoquer les généraux des Ordres religieux, & qu'il doit déterminer avec eux les réformes à faire dans leurs Ordres respectifs, & prévenir par-là ce que les Souverains de l'Europe pourroient desirer & résoudre sur ces réformes jugées nécessaires. — On ne parle plus du consistoire qu'on avoit attendu avec tant d'impatience pour le 8 de ce mois.

La protectorie du château St. George ( dit le port de Fermo ) vacante par la mort du cardinal Giraud, est retombée au cardinal Pallavicini, secretaire d'état, la communauté aiant supplié Son Eminence de vouloir bien l'accepter. — L'abbé Vigliani, ci-devant Jésuite & natif de Faenza, qui a été 32 ans missionnaire dans le royaume & vaste empire de la Chine, vient d'arriver ici du Tonquin, conduisant avec lui deux jeunes sujets, natifs de la Chine, actuellement

Catholiques. Il a été reçu avec la plus grande bonté par le souverain Pontife, qui lui a fait la grace de lui accorder pour lieu de son repos la maison *del Gesu*. Quant aux deux jeunes Chinois, ils seront entretenus dans le college de la Propagande, jusqu'à ce qu'ils aient fait les études nécessaires, pour repasser ensuite eux-mêmes dans les missions, qui ont besoin de sujets capables.

## A L L E M A G N E.

**VIENNE** ( *le 3<sup>r</sup> Juillet.* ) L'Empereur vient de nommer conseiller du gouvernement de Hongrie le fils de Mr. le comte François Esterhazi, lequel voyage en France & en Angleterre. — Notre auguste Monarque doit recevoir bientôt en présent du Grand-Seigneur 26 chevaux de la plus grande beauté, qui sont déjà en route pour cette résidence. — Le fourier & le contrôleur de la cour sont en chemin pour Prague, à l'effet d'y diriger l'ameublement des appartemens que doivent occuper le Comte & la Comtesse du Nord, ainsi que plusieurs autres Seigneurs: il y aura tous les jours une table de 40 couverts. — Le 20, il est encore arrivé de Bruxelles plusieurs caisses remplies de livres & de curiosités naturelles, tirés du cabinet de feu le Prince de Lorraine pour la bibliotheque & le cabinet de S. M. I.

La fécheresse paroît être générale. On s'en plaint beaucoup dans nos campagnes: les  
fruits

1. Septembre 1782.

49

fruits ont manqué : le peu qui en reste, est sans faveur, & l'on craint que la récolte en général ne soit bien au-dessous du médiocre.

— On dit que la chambre des finances, dont M<sup>r</sup>. le comte de Zinzendorf est le président, va être mise sur un autre pied ; de nouveaux conseillers remplaceront les anciens.

Les anciens apothicaires irrités contre les nouveaux, qui ont offert de donner toutes leurs drogues à moitié du prix ordinaire, représenterent dernièrement à l'Empereur dans une audience qu'ils en obtinrent, que ces jeunes pharmacopoles se ruineroient ou tromperoient le public. *Dans le premier cas, répondit S. M, c'est leur affaire, dans le second cas, c'est la vôtre.*

On a été fort surpris de voir paroître ici une prétendue *Instruction pastorale* sous le nom du C. d'H. Ev. de L. La chose est d'autant moins vraisemblable que cette piece déjà très-singulière par sa nature est encore en opposition avec tout ce que les évêques de Hongrie viennent de régler en présence du Pape, & en particulier, avec l'article des dispenses matrimoniales auquel S. M. I. a donné sa sanction, en arrêtant que les évêques les demanderoient une fois au Pape *ad dies vitæ*, pour le 3 & 4 degré, & que pour les autres ils s'adresseroient à Rome toutes les fois que le cas s'en présenteroit. L'on voit d'ailleurs des contradictions & des faussetés si saillantes dans cette prétendue *Instruction* qu'on ne peut les attribuer qu'à quelque auteur anonyme &

I. Part.

D

inconnu. Il y est dit, par exemple, que la vie religieuse, qui n'est autre chose que la pratique des conseils évangéliques, est une *invention purement humaine* (a); que le Pape n'a d'autre prérogative sur les autres évêques que d'être *primus inter pares*, & en même tems on lui reconnoît l'autorité nécessaire pour *prévenir & éteindre les schismes, resserrer & conserver l'union catholique* (b); que St. Grégoire a refusé le titre de *Pasteur universel* (c), & qu'ainsi le Pape n'a rien à dire dans les autres diocèses

(a) Ce passage a fait croire à un critique sévère que la pièce étoit d'un Socinien qui ne reconnoît J. C. que comme *purement homme*. Mais il est plus naturel de croire qu'elle est d'un philosophe qui n'a pas lu l'Évangile. On fait que ces Messieurs raisonnent toujours sur des choses qu'ils ignorent profondément, & citent des livres dont ils connoissent à peine le titre.

(b) Je serois curieux de savoir comment un *primus inter pares*, un premier président de parlement, par exemple, peut empêcher ses collègues d'adopter telle conclusion ou tel principe qu'ils jugeront à propos.

(c) Oui, mais a-t-il refusé celui de *Pasteur de l'Eglise universelle*? Oh non; & c'est-là de quoi il s'agit. *Pasteur universel* fait un sens louche qui semble indiquer que le Pape est évêque de tous les diocèses, ce qui est absurde. Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, voulut se parer de ce titre chimérique; Grégoire pour lui faire comprendre la sottise, lui dit que le Pape même ne s'attribuoit point cette qualité. Voilà où se réduit tout ce qu'il y a de vrai dans le barbouillage de L.

1. Septembre 1782. 51

ses (a) &c &c. Enfin tout le contenu de la piece déjà en opposition avec les auteurs protestans (b), est encore réfuté par le fait, par la proscription du livre d'Eybel qui renferme les mêmes principes, par la conduite publique & solemnelle que S. M. I. a tenue à l'égard du souverain Pontife qu'elle a traité tout autrement qu'un simple évêque. Elle vient encore de signaler l'événement de son entrevue avec lui par des médailles qu'elle a fait frapper pour en perpétuer la mémoire.

(c)

PRAGUE (Le 1 Août.) Le camp près de cette ville s'ouvrira le 10 du mois prochain : le Grand-Duc est attendu le 13. S. A. I. ne s'arrêtera ici que jusqu'au 20. Il y aura un grand bal, pour lequel il sera distribué 1200 billets, savoir 600 pour la haute noblesse, 200 pour les étrangers, 200 pour la suite de notre Monarque & celle du Grand-Duc, & 200 pour les officiers & ceux auxquels

---

(a) Quand l'évêque remplit son devoir, ajoute assez plaisamment l'auteur de la prétendue *Instruction*. Mais quand il ne le remplit pas, que fera son égal pour le rappeler au devoir ?

(b) Voyez Grotius & Melancton ci-dessus, p. 7 & 8.

(c) Il y en a deux de différente grandeur ; d'un côté on y voit le buste de Sa Sainteté avec cette inscription : *Pius VI Pontifex Maximus*, & sur le revers cette autre inscription : *Josephi II Aug. Vindob. Hospes à die IX Kal. Apr. ad X Kal. Maji MDCCLXXXII.*

S. M. jugera à propos de faire cette faveur.

La foire de Teschen dans la Haute-Silésie a été supprimée. Elle étoit très-peu fréquentée depuis plusieurs années.

TRIESTE ( le 30 Juillet. ) M<sup>r</sup>. François Beletti, négociant de cette ville, avoit proposé il y a quelques années, l'établissement d'une chambre des assurances pour le commerce maritime de ce port : il avoit ramassé à cet effet un fonds de 500 mille florins, à raison de mille actions, chacune à 500 florins ; & cela simplement pour l'assurance des navires. Son Exc. M<sup>r</sup>. le comte de Zinzendorf, gouverneur de cette place, goûta ce projet & fit confirmer cet établissement en 1779. Tous les intéressés à cette chambre, sous la présidence de M<sup>r</sup>. François Beletti qui en est le directeur & de Mrs. Jacob de Gabbiati & Alexandre Vitali, ont tenu depuis peu une assemblée générale, dans laquelle on exposa le bilan ordinaire, depuis le 1 Juin 1781 jusqu'au dernier Mai 1782, d'où il résulte que la dite chambre des assurances a avancé à cet effet dans cet intervalle la somme de 4 millions & quelques milliers de florins, & que, malgré les pertes qu'elle a dû paier plusieurs fois cette année, & qui sont montées à une somme de cent dix mille florins, chaque action a pourtant rapporté un dividende de 57 florins & 34 kreutzers. A la fin de l'assemblée on alla aux voix pour l'élection d'un nouveau

1. *Septembre 1782.*

53

veau directeur de la dite chambre, pendant le cours de cette année, & les suffrages se sont réunis en faveur de M<sup>r</sup>. Joseph de Gabiati.

On suppose que les capitalistes de notre immense raffinerie de sucre, tirent maintenant 40 pour cent de leurs capitaux. Elle a six sucreries qui ont chacune en exercice 4 chaudières d'où il sort par année 6 millions de livres de sucre en pains, aussi bon au moins que celui de Hambourg; & elle donne la subsistance à plus de 700 personnes, potiers, chaudronniers, charrons, charpentiers, menuisiers, maçons, ferruriers, forgerons, vitriers, barbouilleurs, boulangers, bouchers, &c. Tous ces ouvriers ont leurs logemens dans les bâtimens de la raffinerie, hauts chacun de 3 ou 4 étages, & qui s'étendent à plus d'un quart de lieu le long de la mer, laquelle vient rouler ses eaux aux bords des dernières allées du jardin. Les magasins sont aux aîles de la pièce du milieu dont les appartemens, où demeurent Mrs. les directeurs, sont construits & meublés avec goût. Il n'y a guere que 30 ans que cette raffinerie subsiste. Ceux qui en dirigèrent d'abord les opérations se tiroient de la raffinerie de Hambourg à grands fraix: mais ils firent enfin des élèves du país & ceux-ci en ont fait d'autres, de sorte qu'elle est à cette heure dans les mains des nationaux. La compagnie, pour éviter le transport incommodé des vaisseaux au rivage par des barques ou battelets, a fait commencer il y a deux

ans, vis-à-vis des magasins, une digue superbe, composée de pierres quadrangulaires, laquelle s'étend au loin & ne tardera pas à être achevée. C'est un morceau fort curieux d'architecture mariné.

INSBRUCK (le 27 Juillet.) S. A. R. l'Electeur de Trèves arriva ici le 18 de ce mois, sous le nom d'un comte de Sayn avec M<sup>r</sup>. le baron de Duminique pour faire une visite à Mde. l'Archiduchesse Marie-Elisabeth d'Autriche. Cet auguste hôte descendit *incognito* à l'auberge, d'où il se rendit à la paroisse voisine, y entendit la Messe; puis se rendit à la cour, où il fut reçu par Mde. la Princesse-Gouvernante avec la plus grande satisfaction; on se mit à table, après laquelle on alla se promener au château d'Ambras: au retour il y eut appartement à la cour, où se trouva la principale noblesse. Le lendemain matin, L. A. R. passèrent à Halle pour en visiter les salines & l'hôtel de la monnoie. On revint dîner ici à une table de 25 couverts: le repas fini, Mgr. l'Electeur se remit en route pour Fürstenried, afin d'y voir S. A. R. Mde. l'Electrice douairière de Bavière sa sœur: Mde. l'Archiduchesse l'accompagna avec trois Dames de son chapitre jusqu'à la première station, où S. A. R. prit congé de son illustre hôte & revint en cette résidence.

DRESDE (le 5 Août.) En vertu d'un édit de notre Electeur, publié depuis peu dans ses Etats, tous les bas-officiers & soldats, tant ceux du pays que les étrangers qui

1. Septembre 1782.

55

auront servi fidèlement pendant neuf ans, jouiront de plusieurs exemptions & privilèges. Ceux d'entr'eux qui posséderont des biens de campagne ou des maisons seront exempts de capitation pendant toute leur vie. S'ils ne se nourrissent que du travail de leurs mains, ils seront délivrés de toute charge tant commune que personnelle. On aura aussi égard à ces militaires dans le remplacement des emplois civils, & toutes les fois qu'on leur trouvera les qualités requises, on les préférera à tout autre. On leur accordera même *gratis* les droits de bourgeoisie & de maîtrise s'ils ont 12 ans de service; & les successions qui leur écherront ne seront soumises à aucune retenue.

MONTBELLIARD (le 1 Août.) Nos Sérénissimes Souverains ont été bien agréablement surpris de voir arriver aujourd'hui L. A. I. Mgr. le Grand-Duc & Mde. la Grande-Duchesse de Russie. L'un & l'autre sont entrés inopinément dans la salle à manger, se sont jettés au cou de leurs illustres pere & mere, & les ont embrassés avec des marques de tendresse qui ne finissoient pas. A peine eut-on pris place à la table, qu'on eut la consolation de voir arriver les princes Louis & Eugene de Wurtemberg, venant de Berlin; ce qui rendit la joie encore plus complete. Cette surprise étoit d'autant plus tendre & consolante, que l'on n'attendoit ces illustres hôtes que le 4 de ce mois. La suite du Grand-Duc de Russie &c, arrive successivement.

BERLIN (le 30 Juillet.) Il est arrivé un courier de Stockholm avec le triste avis, que la Reine douairiere de Suede, Louise-Ulrique, fille de feu Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse & sœur de S. M., étoit morte le 16 de ce mois, après une courte maladie. Sur cet avis, les Princes & Princesses de la Maison royale sont venus en cette ville, pour faire une visite de condoléance à Mde. la Duchesse douairiaire de Brunswig, ainsi qu'à Mde. la Princesse Amélie. La cour a pris à cette occasion le deuil pour trois mois: tous les départemens & leurs employés devront s'y conformer. Dimanche prochain, on annoncera cette mort de toutes les chaires: on sonnera toutes les cloches depuis midi jusqu'à une heure; ce qui sera continué trois semaines de suite dans les Etats du Roi, où l'on portera le deuil pendant le même espace de tems.

La visite que la Duchesse douairiere Clémentine de Baviere devoit faire à notre Souverain, n'aura pas lieu cette année. — S. M. a donné au colonel de Romberg le commandement du régiment de Gaudi.

On dit que la conduite de la régence de Marienwerder, dans l'installation qu'elle a fait faire à main armée d'un ministre à Scharpau (dern. Journ. p. 573), n'a point été approuvée par notre cour, & qu'il lui a été envoyé ordre de laisser le libre & le paisible exercice de ses fonctions au ministre nommé par la ville de Dantzig, jusqu'à ce que l'évêque de Warmie, ait prouvé la solidité de ses prétentions pour cette collation.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 10 Août.) Le Roi vient de remplir le desir des habitans de l'isle de Barbade, en rappelant le général-major James Cuninghame, qui en étoit gouverneur, & contre lequel ils avoient porté les plaintes les plus grieves: S. M. a disposé de ce gouvernement en faveur de M<sup>r</sup>. David Parry. Le général-major Dalling, de la conduite duquel les habitans de la Jamaïque n'étoient guere plus contens, a été remplacé dans le gouvernement de cette isle par M<sup>r</sup>. Archibald Campbell; & S. M. a conféré à M<sup>r</sup>. Jean Parr le gouvernement en chef de la Nouvelle-Ecossé.

L'événement incertain, qui depuis deux ou trois semaines nous tenoit dans l'inquiétude, s'est enfin décidé conformément à nos vœux: le convoi de la Jamaïque, dont la conservation intéressoit également l'honneur de la nation, le maintien de la marine, & l'intérêt du commerce, est heureusement entré dans nos ports. Le 29 du mois dernier, il arriva au bureau de M<sup>r</sup>. Townshend, secrétaire-d'état, un exprès du vice-Roi d'Irlande, avec l'avis que cette flotte étoit arrivée à la rade de Corke. Le 30, l'amirauté a été informée par un exprès de Portsmouth, que la chaloupe de guerre l'Ariel, venant d'Irlande, étoit entrée dans ce port, après s'être séparée la veille après-midi du Sandwich, escortant la flotte de la Jamaïque,

à la hauteur de l'isle de Wight ; & la cour a annoncé cette agréable nouvelle dans la gazette par l'article suivant.

Au bureau de l'amirauté, le 30 Juillet

1782.

*Aujourd'hui l'on a reçu à ce bureau des lettres du vice-amiral Sir Peter Parker, contenant l'avis qu'il est arrivé hier à Spithead, à bord du vaisseau du Roi le Sandwich, ayant détaché le 20 de ce mois une frégate avec ceux des navires marchands, venus sous son convoi de la Jamaïque, qui étoient destinés pour Bristol & le canal de St. George ; & ayant envoyé le reste aux Dunes sous l'escorte de deux vaisseaux de ligne.*

Ce convoi est parti de la Jamaïque le 25 Mai sous l'escorte des vaisseaux le Sandwich de 90, le Ruffel de 74, & l'Intrépide de 64 canons. L'Ajax de 74 étoit destiné à revenir avec eux en Europe ; mais, après l'avoir examiné, on le trouva en si mauvais état, qu'on jugea le voiage trop dangereux pour lui. En conséquence son départ a été différé jusqu'au 14 Juillet, jour fixé pour celui de la flotte marchande des isles Sous-le-vent, qui seroit de plus convoiée par les trois prises françoises, l'Ardent, le Jafon, & le Caton de 64 canons.

Les navires du convoi de la Jamaïque sont entrés dans les ports respectifs de leur destination, tant à Dublin qu'à Bristol, Lancaster & Liverpool. Ceux qui appartiennent au port de Londres mouillèrent le 30 Juillet aux Dunes avec les vaisseaux le Ruffel & l'Intrépide, qui leur ont servi d'escorte. Le

1. *Septembre* 1782. 59

même jour le vice-amiral Sir Peter Parker débarqua avec son épouse à Portsmouth. Le comte de Grassé mit pied à terre à Gosport, pour éviter la foule, qui s'étoit rassemblée à l'endroit ordinaire de la descente, pour voir ce prisonnier si peu commun. Le 31 il arriva en cette capitale; le 1 Août, le vicomte Keppel, premier commissaire de l'amirauté, lui donna un grand repas, ainsi qu'aux autres prisonniers françois de rang, arrivés avec lui. Cet illustre prisonnier doit goûter une consolation touchante dans l'accueil & l'empressement qu'on lui a témoigné ici, & dans les hommages honorables qu'on a rendus à sa bravoure. Lorsque le Roi sçut que le comte de Grassé étoit descendu à l'hôtel-royal, il lui envoya dire qu'il y avoit un appartement pour lui au château de St. James, & des gens pour le servir. Le comte aiant remercié, le Roi lui fit dire qu'en ce cas il prenoit l'hôtel-royal pour son propre compte, & le lord Mount Morris eut la politesse de quitter sur le champ la place qu'il y occupoit. Il nous a quitté depuis quelques jours pour retourner en France.

Le lord Howe ne tardera point, dit-on, à aller au secours de Gibraltar, avec 30 vaisseaux de ligne. Les équipages des vaisseaux que Sir Peter Parker a ramenés, ont été sur le champ placés sur ceux qui sortent des chantiers. On s'occupe à former une escadre qui croisera pour favoriser la rentrée de la flotte des isles Sous-le-vent.

Le gouvernement a reçu des dépêches des

isles du Vent par le bâtiment l'Aigle, cap. Lancefield, parti de Monferrat le 15 Juin & entré aux Dunes: il nous a appris, que le convoi de ces isles feroit certainement voile d'Antigua le 19 Juin, sous l'escorte des vaisseaux le Robuste de 74 & le Janus de 44 canons: l'on comptoit, qu'il feroit composé de plus de 70 bâtimens marchands. Après leur départ, le Prudent de 64 canons, seroit le seul vaisseau, qui resteroit dans ces parages.

Le 24 Juillet après-midi le gouvernement & la compagnie reçurent encore par la voie de terre quelques avis de l'Inde, d'après lesquels l'on a inféré dans la gazette de Londres du 27 Juillet l'article suivant.

De Whitehall le 27 Juillet.

*Il a été reçu avis au bureau du très-honorable secrétaire Townshend, que le général Meadows avec les troupes sous ses ordres & la partie de la flotte ci-devant commandée par le commodore Johnston, qui étoit destinée pour l'Inde, est arrivé à Bombay le 6 Janvier; qu'une cessation d'hostilités a eu lieu entre les troupes de la compagnie des Indes & les Marattes; en conséquence de quoi les gouverneur & conseil avoient détaché deux bataillons de Cipayes au secours de Tillichery, place qui avoit été long-tems assiégée par les forces de Hyder Aly; qu'à l'aide de ce renfort le major Abingdon avoit fait une sortie du fort, dans laquelle il avoit complètement mis l'ennemi en déroute, tué environ 500 hommes, & fait 1200 prisonniers, parmi lesquels étoit leur chef, Serdar - Cawn, Beau-frère de Hyder-Aly, avec 50 pieces de canon, 60 éléphants, nombre de chevaux, une grande quantité de munitions & de grains, & un trésor montant à 3 Lacks de roupies.*

Cet article est le précis du contenu de l'extrait d'une lettre de Madras du 30 Janvier, inséré dans une gazette extraordinaire de l'Inde, que le conseil de Bengale a fait publier à Calcutta le 18 Février : mais dans cette feuille de l'Inde il est encore question de la prise du fort de Mahé, dont le major Abingdon s'est emparé, dit-on, à la suite de sa victoire sur Serdar-Cawn. Ce général indien ayant été repoussé devant Tillichery le 8 Décembre 1781, se retira avec un détachement choisi dans une maison, où il se défendit avec tant d'opiniâtreté pendant une heure, que le major & ses Cipayes furent obligés d'y mettre le feu, avant qu'il se rendît. Le paquebot la Nancy étant venu directement du Bengale, sans toucher à la côte de Coromandel, n'a point apporté de nouvelles de ces quartiers-là, mais des lettres du gouverneur-général Hastings, qui ne sont point des plus favorables. On assure, qu'il s'y plaint de la diminution de nos troupes par les fréquentes escarmouches, qu'elles sont obligées de soutenir, ainsi que de la difficulté qu'il y aura à faire la paix avec les différentes Puissances du pais.

Les Hollandois ont trouvé le secret de continuer leur commerce, sans craindre nos vaisseaux armés. Le pavillon impérial dont ils couvrent leurs opérations mercantiles, dérouté beaucoup nos armateurs. Une multitude de prises ont été envoyées dans nos ports; mais il a fallu les relâcher, sur les

fermens que les cargaifons appartenoient à des marchands d'Ostende , d'Anvers &c.

Malgré le nombre de nos ennemis la politique du comte de Shelburne qui fympatife mieux avec la fierté nationale , que celle de M<sup>r</sup>. Fox , prend absolument le deffus. On attend de ce nouveau miniftre la confirmation du grand ouvrage d'une réforme générale dans tous les départemens de l'état , le rétabliffement de l'égalité dans la représentation &c. Mais une des mefures qui lui a concilié l'affection de la majorité , c'est le parti qu'il a pris de réintégrer L. Rodney dans fon commandement aux Indes-occidentales , & de rappeler l'amiral Pigot. Cette nouvelle effervescence prend tellement sur l'efprit de la nation , que non-seulement on conçoit l'efpoir de fauver Gibraltar , mais même que l'on parle encore de s'arranger avec l'Amérique , de maniere à ne pas reconnoître fon indépendance fans quelques conditions avantageuses à la Grande-Bretagne. On comprend de reste que la France , l'Espagne & la Hollande à qui la paix ne seroit ni moins agréable , ni peut-être moins utile , n'ont point été consultées dans ces beaux projets , & que naturellement ces Puiffances doivent y entrer pour quelque-chose. Il est facile de s'appercevoir cependant , malgré tous les préparatifs de défense que font les Anglois , qu'il est question de paix , par le rétabliffement des paquebots & la circulation des couriers qui passent fréquemment de Londres à Versailles.

Nous avons appris ici avec douleur la

1. Septembre 1782.

63

jonction des Etats de Vermont avec les treize provinces confédérées, ce qui forme maintenant le nouveau titre des quatorze Etats-unis de l'Amérique.

## F R A N C E.

PARIS (le 15 Août.) Le Roi a nommé, sur la présentation du Prince de Condé, le comte de Canillac, mestre-de-camp en second du régiment d'infanterie d'Enghien, à la charge de mestre-de-camp-lieutenant-commandant du régiment de Bourbon infanterie. S. M. a aussi nommé, sur la présentation de ce Prince, pour remplacer le comte de Canillac, le marquis de la Ferté-Seneclerre, qui a eu, le 28 du mois dernier l'honneur de faire ses remerciemens au Roi, lui étant présenté par le Prince de Condé.

Il a été publié deux édits du Roi, enregistrés à la Chambre des comptes, portant création d'un trésorier-général alternatif des dépenses de la guerre & d'un trésorier-général alternatif de la marine & des colonies. Ces deux charges avoient été précédemment supprimées. Elles feront possédées héréditairement: la finance de la premiere est fixée à 1,600,000 livres & ses gages à 80,000 livres tant en exercice que hors d'exercice. Ces gages feront assujettis à la retenue du dixieme. Les attributions des trésoriers de la guerre, pendant les années de leur exercice seulement, feront de 3 deniers pour livre sur les 40 premiers millions, 2 deniers sur les 40 millions

suivans & un denier sur l'excédent. La finance des offices de trésorier-général de la marine & des colonies, est fixée à 1,200,000 liv. & les gages à 60,000 liv. sujets au dixième. Les taxations auront lieu sur la totalité des dépenses à raison de 2 deniers par livre sur les 35 premiers millions, 1 denier sur les 10 millions suivans & un demi-denier sur le surplus.

Il vient d'être publié une ordonnance du Roi, portant défense aux domestiques connus sous les dénominations de chasseurs & heiduques, aux Nègres & à tous autres serviteurs, gens de livrée, & à toutes personnes sans état, de porter aucunes armes, épées, couteaux de chasse, sabres, cannes, bâtons ou baguettes, à peine d'être emprisonnés sur le champ. — Les Indes-occidentales étant devenues le théâtre des hostilités dans la guerre actuelle, les arrangemens relatifs au militaire de ces contrées occupent particulièrement notre ministère. Jusqu'à présent les officiers supérieurs de l'état-major des places ou des régimens coloniaux qui servent à St. Domingue, n'ont obtenu le grade de brigadiers que sous la dénomination de brigadiers d'infanterie des colonies; comme ils sont nommés par le département de la marine, ils ne roulent pas avec les brigadiers de terre; ceux de la marine les regardent de leur côté comme ne devant pas faire corps avec eux; d'où il résulte que plusieurs de ces officiers qui sont pourvus depuis quelques années de leur grade, ne peuvent prendre rang qu'après

1. Septembre 1782.

65

qu'après le dernier brigadier du département de la guerre. Les ministres de la guerre & de la marine s'occupent des moïens de procurer aux officiers des colonies, la jouissance de l'avancement auquel ils peuvent prétendre, sans nuire à leurs droits respectifs. — Tous les haras du roïaume vont être réunis au château-royal de Chambord dont le parc a 7 lieues de tour. Le Roi en a donné la surintendance à M<sup>r</sup>. le marquis de Polignac. Trente militaires distingués lui seront subordonnés avec le titre d'inspecteurs. Il est arrivé à Chambord, 24 beaux étalons arabes qui ont couté au Roi, chacun 24,000 liv. Ce superbe établissement nous procurera des races assez belles, non-seulement pour rendre inutile l'importation des chevaux étrangers, mais pour nous mettre nous-mêmes dans le cas d'en exporter.

Le bruit s'étoit répandu que M<sup>r</sup>. le chev. York étoit l'un des seigneurs anglois qui viennent d'arriver pour renouer les négociations de paix; c'est M<sup>r</sup>. Fitz-Herbert, ministre-plénipotentiaire de S. M. B. à la cour de Bruxelles. Il a eu le 4 de ce mois, sa première conférence avec M<sup>r</sup>. le comte de Vergennes. On doit attendre une issue plus heureuse des négociations dont M<sup>r</sup>. Fitz-Herbert est chargé, que de celles de ses prédécesseurs, ses pleins-pouvoirs l'autorisant, à ce que l'on assure, à traiter de la paix avec les quatre Puissances qui sont en guerre avec la Grande-Bretagne. M<sup>r</sup>. Vaughan, négociant de la Jamaïque, à qui l'on fait que le comte Shelburne accorde une confiance particulière,

*I. Part.*

E

est également ici depuis quelques jours. Il a eu plusieurs entretiens avec le docteur Franklin. On remarque que le prince Baratinski, ambassadeur de Russie fait maintenant accueil à ce ministre américain.

On a reçu le journal de l'armée combinée depuis le 15 du mois dernier jusqu'au 29. Le 16 à la pointe du jour, le tems étant fort brumeux, l'escadre angloise manqua de tomber dans la nôtre, & si le brouillard eût duré encore un quart-d'heure, les armées se seroient trouvé mêlées; mais l'amiral Howe eut le tems de reconnoître le danger qu'il couroit & s'éloigna à l'ordinaire, sans qu'il fût possible d'engager aucun de ses vaisseaux. Le 19 & le 20, l'escadre angloise fut encore chassée infructueusement; on la perdit de vue les jours suivans; & D. Cordova aiant reçu ordre de se rapprocher de nos côtes pour protéger le convoi de St. Domingue qui étoit attendu, les armées ne se sont plus rencontrées. Le 27 la flotte reçut les paquets de la cour qui lui permettoient de faire voile pour Cadix où elle pourra arriver avant le 15 de ce mois si elle est servie par les vents. Il a été ordonné en même tems à D. Cordova de s'approcher assez de l'isle d'Aix pour s'informer si les convois ont appareillé, & dans le cas qu'ils fussent encore à ce mouillage, de les prendre sous sa protection. La division françoise composée de 9 vaisseaux reste aux ordres de M<sup>r</sup>. de la Motte-Piquet, M<sup>r</sup>. le comte de Guichen devant ramener à Brest le Terrible, le Majestueux & la Bretagne, vaisseaux

1. Septembre 1782.

67

seaux à trois ponts qui vont être doublés. La division de M<sup>r</sup>. de la Motte-Piquet fera augmentée du Protecteur de 74 qui après avoir décapé les convois, laissera celui des isles sous l'escorte de l'Amphion & se rendra devant Cadix où doivent paroître à-peu-près dans le même tems les vaisseaux de Toulon, le Dictateur & le Suffisant; ceux-ci ne resteront pas longtems incorporés à la flotte; il paroît qu'ils seront destinés, ainsi que le Puissant à passer dans l'Inde. Les Espagnols trouveront devant le Détroit 8 ou 9 de leurs vaisseaux, qui joints aux 29 de D. Cordova & à 12 françois formeront une flotte assez respectable pour ne pas craindre que les Anglois puissent troubler le siège de Gibraltar avec 35 ou 36 vaisseaux qu'ils sont en état d'armer depuis l'arrivée du convoi de la Jamaïque.

On voit ici la lettre suivante en date du Cap-François à l'isle St. Domingue, le 28 Mai. *Mr. le marquis de Vaudreuil va mettre en mer, le 31, avec la flotte marchande escortée par 4 vaisseaux de ligne dont les noms vous seront connus à l'arrivée de la présente. L'armée navale est composée de 22 vaisseaux de ligne françois & de 17 espagnols. Suivant toutes les apparences, nous allons croiser dans la grande anse qu'on nomme Jérémie, à l'Ouëst du Cap, entre la pointe de Tiberon & la côte septentrionale, où est située la ville de Port-au-Prince. Nous espérons rencontrer, à cette hauteur, une flotte angloise au nombre de 26 voiles & commandée par le vice-amiral Hood...*

*S'il pouvoit nous attendre de pied ferme dans les eaux de sa croisiere, il est probable que nous obtiendrions une revanche de l'affaire du 12 Avril... Les croiseurs anglois desireroient intercepter la belle flotte marchande réunie dans le Port au-Prince, qui y attend des convoieurs & la protection de la flotte combinée; elle est composée des navires de Leogane, du Grand- & petit-Goaves, de Jagmel, de l'Artibonite, du Môle St. Nicolas, du Port-de-Paix & des isles St. Martin & Curaçao. Le nombre en sera à peu près de 180 voiles, toutes destinées pour la France, l'Espagne ou la Hollande.*

Un courrier extraordinaire arrivé de Madrid a donné l'avis que, le 20 du mois dernier, un orage affreux s'étant formé sur la ville, éclata au point, que toutes les vitres des croisées exposées au couchant, furent brisées par la grêle. Le seul dommage causé au palais du Roi, est évalué à 150 mille livres. Le dégât n'a pas été moins prodigieux à Buen - Retiro, & à proportion dans toutes les maisons de Madrid. — L'attaque générale de Gibraltar commencera certainement le 28 du mois d'Août, & peut-être même le jour de St. Louis.

M<sup>r</sup>. le comte de Grassé est arrivé le 4 du courant à Calais, le 5 il étoit à Boulogne où il a reçu de la part du Roi la lettre ministérielle qui lui enjoint de se rendre à Brest, en attendant la tenue du conseil de guerre.

Nonobstant

Nonobstant la rentrée de notre convoi de St. Domingue, les banqueroutes ne laissent pas que de se multiplier. On parle ici de celle de M<sup>r</sup>. de Corneman, qui doit être de six millions, & de celle de M<sup>r</sup>. le Noir, architecte du nouvel opéra, construit *par interim* sur les grands boulevards. C'étoit lui aussi qui avoit fait bâtir les nouvelles rues qui occupent l'ancienne place des Quinze-Vingt. Ces grandes entreprises doivent l'avoir empêché de satisfaire à ses engagemens, & l'on dit sa faillite très-considérable. — On avoit annoncé d'une manière bien positive la mort de l'abbé Raynal; ses partisans se réjouissent d'apprendre que cette nouvelle est absolument fautive & que cet ex-Prêtre, comme il se nomme lui-même (a), vit toujours en Prusse. (b)

(a) Lorsqu'il parle du tems où il n'avoit point encore affiché la philosophie, il a coutume de dire, *quand j'étois Prêtre.*

(b) Bien d'autres encore que les partisans se réjouissent de sa conservation. Quant à moi, j'y joins bien sincèrement ma congratulation. Pour un mauvais ouvrage, dont nous sommes menacés de sa part, & que nous savons d'avance par cœur (*sur la révocation de l'édit de Nantes. Voyez le J. du 1. Nov. 1781. p. 355*), nous en aurions eu 30 au moins. Tous les embrions de la philosophie lui auroient fait des *ouvrages posthumes*, qui énonçant avec un ton archimaniaque, des blasphèmes sacrilegobubriques, auroient paru lui appartenir de tout droit, & multiplié à la faveur d'un nom fameux les sources de la séduction publique. Pour suspendre cette calamité, & sur-tout pour le voir jouir encore du tems & des

GENEVE (le 10 Août.) Les principaux représentans qui ont abandonné cette ville, lorsque les troupes des trois Puissances y sont entrées, avoient avant leur départ, signé une déclaration dont voici la teneur.

« Nous citoyens, bourgeois, natifs, habitans & sujets de la république de Genève, déclarons, qu'ayant une pleine connoissance des lettres adressées aux seigneurs syndics le 29 Juin dernier, par L. E. les généraux de S. M. le Roi de France, de S. M. le Roi de Sardaigne & du louable canton de Berne, des déclarations qui les accompagnent, & des préparatifs hostiles faits contre notre ville pour nous contraindre par la force à y adhérer; qu'ayant fait les plus sérieuses réflexions sur l'inutilité de notre résistance, sur l'affreuse catastrophe qu'elle entraîneroit sur notre ville, & voulant épargner l'effusion du sang de tant d'hommes vertueux qui succomberoient sous les ruines de leur patrie, nous nous sommes enfin déterminés, non à nous soumettre, mais à céder aux conditions qui nous sont imposées, quelques dures qu'elles soient. Mais en même tems, nous déclarons que ne pouvant plus envisager comme notre patrie, dont les meilleurs citoyens sont forcés de s'éloigner, une ville occupée par des troupes étrangères, dont les loix cessent d'être l'effet de la volonté libre de la pluralité de ses citoyens, & dont le gouvernement sera désormais composé d'hommes, pour lesquels nous ne saurions conserver ni estime ni confiance, nous irons chercher sous un autre ciel, une terre, où nous puissions

---

moïens de quelque salutaire réflexion, nous souhaitons que sa vie se prolonge & qu'il fasse un bon usage de cette prolongation.

1. Septembre 1782.

71

respirer en paix l'air pur de la liberté, & que l'unique grace que nous demandons aux trois Puissances, dont les troupes nous environnent, c'est de nous laisser la pleine liberté d'emmener avec nous nos familles & nos propriétés, aussi tôt que l'arrangement de nos affaires nous permettra d'en sortir, & en un mot de ne mettre aucun obstacle à l'exécution d'un dessein, qui est dans ce moment l'unique ressource qui nous reste, & auquel on ne pourroit s'opposer sans violer à notre égard les droits sacrés de l'humanité. »

## P A Y S - B A S.

BRUXELLES ( le 20 Août. ) Il paroît une déclaration de l'Empereur, en date du 24 Juillet 1782, concernant les preuves de filiation & de noblesse dans les chapitres nobles de sa domination aux Pays-bas.

*Sa Majesté étant informée du pied nouvellement établi par arrêt du conseil du Roi Très-Chrétien du 18 Août de l'année dernière, pour les preuves de filiation & de noblesse à faire par les récipiendaires aux chapitres des Pays-bas-françois, elle a, de l'avis de son conseil privé, & à la délibération des Sérénissimes Gouverneurs-généraux, déclaré & déclare, que la disposition de l'article 5 du règlement du 23 Septembre 1765, concernant les preuves de filiation & de noblesse dans les chapitres nobles de sa domination aux Pays-bas, sera sans effet & censée comme non-venue à l'égard des chapitres de Maubeuge & de Denain, relativement aux preuves qui auront été admises par ces deux chapitres, depuis l'émanation du dit arrêt; & qu'à l'égard des preuves y admises antérieurement au même arrêt, les chapitres nobles de ce pays ne devront y avoir égard, que pour autant que les preuves admises par eux auroient été également reçues par les dits*

*chapitres de Maubeuge & de Denain, sans autre examen.*

*Fait à Bruxelles, sous le cachet secret de Sa Majesté, le 24 Juillet 1782.*

*Paraphé Ne. vt. Signé de Reul*

Il est arrivé ici des ordres de l'Empereur, par lesquels tous les gouverneurs, commandans, grands-majors & sous-majors des villes des Pais bas-autrichiens (Luxembourg & le château d'Anvers exceptés), sont démis de leurs emplois — Les conseillers du souverain-conseil de Brabant, qui, à leur installation, devoient paier à l'état, une finance de huit mille florins, sous le titre de *Médionat*, n'en paieront désormais que quatre mille, afin de ne point écarter de ce conseil, les jurifconsultes éclairés dont la fortune est modique. — La célèbre abbaïe de Rolduc vacante depuis 8 mois par la mort du respectable M<sup>r</sup>. Haghén \*, Sa Majesté vient d'y nommer M<sup>r</sup>. Pierre-Joseph Chainéux, proviseur de la dite abbaïe, âgé de 43 ans; qui a été béni le 18 par M<sup>r</sup>. le comte d'Arberg, suffragant de Liege.

Janv.  
p. 79.

OSTENDE (le 16 Août.) L'exécution des ouvrages entrepris pour l'agrandissement de notre port, qui deviendra un des plus vastes & des plus sûrs de l'Europe, exige que le bassin actuel où les vaisseaux se trouvent, soit mis à sec & fermé depuis le 26 de ce mois jusques vers le 15 Décembre. Pendant cet intervalle aucun vaisseau ne pourra entrer dans ce bassin; mais on a pris tous les arrangemens nécessaires & dont le local est susceptible pour que les travaux ne causent aucune interruption au commerce. Le

chargement des marchandises pourra toujours se faire aux endroits qu'on a préparés à cet effet & qui seront indiqués aux vaisseaux, par le maître de quai en chef: rien ne fera négligé pour l'accélération des expéditions mercantiles & la sûreté des navires.

Extrait d'une lettre d'Anvers à l'auteur du Journal. *Mr. J'aime les patriotes qui rendent justice à nos artistes, à des gens de génie, des gens d'invention & d'exécution, qui illustrent notre país, autant & plus que beaucoup d'autres le sont par les talens de leurs indigènes. J'ai vu avec plaisir l'éloge que vous faites de l'école flamande telle qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire, point dégénérée, point dégradée, point indigne des Rubens & des Van-Dick; mais je crois que vous auriez donné plus d'étendue à vos éloges, si vous connoissiez plus particulièrement nos peintres. Je puis vous assurer que nous en avons plusieurs qui ne cedent en rien à ceux que vous avez nommés (a), &*

---

(a) Je suis bien éloigné d'être d'un avis différent; & qui pourroit se décider, par exemple, dans une concurrence quelconque contre un Mr. Verhagen, peintre de Louvain? Qui ne sera pas extasié à la vue de ses tableaux d'un effet réellement rare & frappant, même pour les personnes qui en ont vu beaucoup? Qui n'admira pas, même après les ouvrages des plus grands maîtres, la grandeur & la noblesse de ses desseins, sa touche hardie & vraiment originale, la douceur de ses physionomies, la vivacité de son coloris, le jet & le grand goût de ses draperies, l'exactitude

févere

que la postérité mettra peut-être au-dessus d'eux. Je vous recommande cet examen s'il vous prend quelque envie de voyager encore aux Pays-bas, & suis dans la persuasion que vous serez convaincu de ce qu'à l'honneur de vous dire votre très-humble &c. &c.

LA HAYE (le 16 Août.) Il a été remis une réponse à M<sup>r</sup>. de St. Saphorin, envoyé de S. M. Danoise, le 12 du courant. En voici le contenu.

Il a été trouvé bon & résolu, « qu'avant de faire remettre à Mr. de St. Saphorin, envoyé-extraordinaire de S. M. le Roi de Danemarck, une réponse finale sur son mémoire du 5 de ce mois, il conviendrait de mander aux directeurs de la compagnie des Indes-orientales, qu'ils aient à prescrire, conformément à leur intention, par la première occasion favorable, dans les termes les plus sérieux, au gouvernement du Cap, de traiter civilement & honnêtement, à tous égards & de toutes les manières, les sujets de S. M. Danoise, en réciprocité des bons procédés, qu'éprouvent de la part de Sa dite Majesté les vaisseaux de la dite compagnie, ainsi qu'on peut & qu'on doit même raisonnablement l'attendre de Puissances, qui sont entre elles en alliance & en amitié: de plus, quant à ce qui regarde le lieu & la forme de la déten-

tion

---

sévère de son costume, la vérité & la variété de ses attitudes, le relief & le mouvement de ses figures, l'ordonnance & le dégage- ment de ses sujets? L'église de l'abbaye du Parc reçoit de ses tableaux un air de vie & de société qui trompe le spectateur sur le tems qu'il met à considérer ces beaux ouvrages; & laisse dans son esprit avec la plus vive empreinte des faits historiques, les charmes de l'art qui les ressuscite & les perpétue.

1. Septembre 1782.

75

tion du capitaine danois Fuglede ; comme aussi s'il est vrai, qu'il ait été tiré de l'artillerie, & pour quelle raison, sur le vaisseau le Château de Dansborg, après qu'il eut amené ; enfin, pour ce qui concerne en général la discussion ultérieure de cette affaire, qu'ils aient à se procurer le plus promptement possible les informations les plus exactes, & à envoyer à L. H. P. toutes ces informations ; ainsi que les procédures faites par le fiscal contre le dit capitaine Fuglede, afin que sur le vu de ces pièces il puisse être arrêté telles dispositions, qui seront jugées convenables : qu'en attendant & provisoirement il fera remis, par l'agent van der Burch de Spierinhshoek, à Mr. le dit envoyé copie de la présente résolution ainsi que du mémoire de Mrs. les directeurs-députés : qu'en outre il fera envoyé incessamment à Mr. de Rechten de Borchbeuningen, envoyé de L. H. P. en Danemarck, copie de la présente résolution ainsi que des deux mémoires de Mr. de St Saphorin & des pièces annexées, ensemble du mémoire d'informations de la compagnie des Indes-orientales ; & qu'il lui fera mandé de saisir la première occasion, dans une conversation particulière, de donner connoissance de leur contenu à Mr. le baron de Rosencrone, & de représenter à la cour de Dannemarck, « que L. H. P. ont vu, » avec beaucoup de surprise & de sensibilité, » les termes & les expressions peu mesurées, » employées dans les dits mémoires, ainsi » que la limitation du tems fixé pour une » réponse satisfaisante ; que, comme les dites » expressions s'accordent mal avec les égards, » que des Etats-souverains se doivent réciproquement les uns aux autres, L. H. P. » sont d'autant plus étonnées d'une telle façon d'agir, que par les informations provisoires il conste suffisamment, que le cas » en question donne à la république des sujets fondés de demander elle même, de son côté, satisfaction de la violation de son

„ territoire & des mauvais traitemens exercés  
 „ envers les officiers. „

Suivant les derniers avis du Texel, l'escadre du vice-amiral Hartfinck a mouillé depuis le 12 & le 13 à l'ouvert de ce port, au nombre de 16 à 18 vaisseaux, sans avoir fait aucune prise. — Les Etats de Zélande continuent le projet qu'ils ont manifesté, & qu'ils s'efforcent de faire adopter aux autres provinces, de s'emparer insensiblement de l'autorité attribuée au Statthouderat. Dans cette vue, ils ont écrit, en date du 29 Juillet, 3 lettres, l'une à L. H. P. les Etats-généraux; l'autre au Prince Statthouder; la 3<sup>e</sup> aux Etats des autres provinces: dans cette dernière, L. N. P. informent les confédérés de l'envoi de ces missives à L. H. P. & à S. A. En annexant copie de ces deux premières lettres, ils déclarent: “ Que s'étant aperçus avec la plus vive douleur de l'inactivité incompréhensible qui jusques à présent a eu lieu à l'égard des forces navales, ils avoient, pour cette raison, trouvé à propos de s'adresser à L. H. Puissances, & à S. A, afin qu'il soit informé exactement des causes de cette inactivité; en sollicitant les Seigneurs Etats des autres provinces de vouloir s'intéresser à leurs instances & de les appuyer de la manière la plus efficace. „

On assure que presque tous les membres du vénérable ancien conseil de la ville de Dort, se sont mutuellement engagés, de disposer à l'avenir eux-mêmes de toutes les places de la régence, comme leur appartenant

1. Septembre 1782. 77

*exclusivement*, suivant les privilèges & droits incontestables de cette ville, & conformément aux règles les plus strictes du droit, de l'équité & de la prudence. — On dit que la ville de Tergow a fait placer le 31 du mois passé, dans les notules de l'assemblée de Hollande, un tres-ample énoncé, dont la teneur est encore plus énergique que celui par lequel Mrs. les députés de Dort louerent & approuverent la proposition importante faite par la ville de Leide.

### NOUVELLES DIVERSES.

Mgr. François de Lemos-Pereira-Coutinho, évêque de Conimbre, a été cité à la cour pour avoir assisté aux obseques trop pompeuses, faites pour feu le marquis de Pombal; il y a reçu à cette occasion une très-vive réprimande par ordre du conseil, où se trouvoit présent le comte d'Oeyras, fils aîné du défunt. Le religieux qui y prononça l'oraison funébre, pleine d'expressions impudentes (pour ne rien dire de plus) & dans laquelle, en parlant de la disgrâce de son héros, il se servit de ces paroles insultantes pour la cour: *ingrate patrie, peuple ingrat*, a été relégué dans un couvent au de-là des mers.

Le Dimanche, 28 Juillet, il fut annoncé à Vienne par des commissaires dénommés par l'Empereur, dans toutes les églises, que de ce jour, les femmes ne pourroient plus y paroître avec des coëffures singulieres, telles que des chapeaux, des panaches &c,

ou avec des frisures théâtrales, & que dès qu'elles s'aviseront de s'y montrer pendant le service, fagotées de cette manière, les dits commiffaires feront autorifés à les faire fortir publiquement de ces lieux facrés, fans aucun égard pour leurs perfonnes.

On apprend de Prague que le prince de Furftenberg, qui a été longtems à la tête de la régence, s'étant démis de toutes fes charges, & regretté d'un chacun, en eft parti le 30 Juillet, avec toute fa fuite, pour fe rendre près de fon frere le prince regnant, établi en Suabe; il a donné à fon fils aîné les biens qu'il avoit en Bohême; & malgré ce grand changement, il n'a renvoié que deux domestiques, laiffant une pension de 50 florins aux femmes des domestiques qui l'accompagnent. — L'archevêque d'Olmutz a envoyé fon fuffragant à Vienne pour l'examen, d'où l'on veut inférer qu'à l'avenir tous les évêques, relevans de la Maifon d'Autriche, devront s'y rendre pareillement, avant leur confécration.

*Extrait d'une lettre de Madrid du 30 Juillet.* " Depuis quinze jours il avoit fait ici une chaleur des plus infupportables, lorsque vendredi dernier, 26 du courant, à 4 heures après-midi, le ciel s'obscurcit tout-à-coup, l'atmosphère devint pesante, & cette capitale fut mise dans une confternation qu'il eft difficile d'exprimer: l'on entendit dans l'air un bruit effraiant & femblable à celui que feroit une multitude de carroffes & chariots, roulant les uns après les autres. Tout le monde

1. *Septembre 1782.* 79

de s'attendoit à voir ce bruit suivi d'un grand tremblement de terre : nous n'essuïames pas ce terrible phénomène ; mais celui qui survint ne causa pas moins de dégâts. Au moment que nombre de gens , crainte de voir crouler les édifices & les maisons par la secoussè , étoient sortis & couroient en plein air , il tomba une grêle , dont l'on n'a jamais vu ici d'exemples : des grêlons ou plutôt des morceaux de glace ; gros d'un pouce & au-delà , couvrirent la terre ; & l'on en a vu qui pesoient plus d'une demi-livre. Cet orage accompagné d'un gros vent du Sud-Ouëst , ne laissa sur sa traversée à Madrid pas un seul vitrage , qui ne fût brisé : Il dura environ 4 à 5 minutes : s'il eût continué quelques minutes davantage , toutes les couvertures des maisons auroient été absolument enlevées ou mises en débris. Tous les jardins sur sa route ont été absolument ruinés : les arbres du Pardo ont été dépouillés de leurs feuilles ; des branches abattues & comme brûlées : le jardin botanique nouvellement planté n'offre plus qu'un terrain aride & dévasté. Il a péri beaucoup de bétail dans les prés & les champs ; & plusieurs personnes qui ne purent se retirer (l'orage étant survenu comme un éclair) ont été blessées tant à la campagne que dans nos rues. Des femmes , occupées à laver dans le Mançanarès , ont couru risque de périr ; & l'on dit que trois enfans ont perdu la vie. Les rues de Madrid offrent le triste spectacle d'une ville , qui auroit souffert le dégât d'un magasin à poudre sauté. Il n'est pas de maison

tant soit peu considérable, regardant le Sud-Ouest, qui n'ait pour 2 ou 3 mille réaux de dommage, quelques-unes pour 20 ou 30 mille réaux. L'on évalue la perte des seuls vitrages à 200 mille piaftres fortes; & il se passera des mois, avant que Madrid se soit refait de ce dégât de la fête de Stc. Anne. Cependant, au milieu du désastre, il y a eu deux circonstances heureuses: la première qu'il est arrivé à 4 heures après midi, lorsque tout Madrid faisoit sa *Sieste*, & que peu de gens étoient sur pied: la seconde, que la tempête ne s'est pas étendue au-delà d'une lieue du S. O. au N. E., de sorte que la ville seule & une petite partie de ses environs en ont ressenti l'effet destructeur.

Le prince Doria Pamphili, nonce du Pape à la cour de France, a reçu ces jours derniers des lettres de la Chine qui lui ont été adressées par des missionnaires, suivant lesquelles les Tartares de la province de Canton se sont soulevés contre l'autorité impériale qui attribuoit à la province de Pekin certains droits & privilèges dont eux seuls jouissoient depuis l'établissement de la dynastie des princes tartares sur le trône de la Chine, en 1640. Ces droits & privilèges s'étendent sur l'importation & l'exportation des denrées & sur les péages que le commerce chinois paie tant sur les rives du canal royal que sur les autres canaux & rivières. Cette rébellion, disent les missionnaires, peut avoir des suites fatales au règne de l'Empereur actuel.

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. SEPTEMBRE

1782.



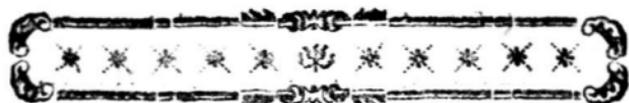
A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. SEPTEMBRE

1782.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Considérations sur les montagnes volcaniques.  
Mémoire lu dans une séance de l'académie  
électorale des sciences & belles lettres  
de Manheim le 5 Novembre 1781.  
par Mr. Collini, secrétaire intime & directeur  
du cabinet d'histoire naturelle de  
S. A. S. E. Palatine & de Baviere &c,  
avec une table & une carte qui concernent  
les montagnes. A Manheim chez  
Schwan & Fontaine, & se trouve à Paris  
chez Cuchet, quai & hôtel Serpente.*

à Liege chez Defoer 1781. Brochure in-4°.  
de 64 pages, prix 3 escalins.

Tous les systêmes sont sujets aux révolutions ; les plus opposés, les plus incompatibles dans leurs principes & leurs conséquences se succèdent & se remplacent avec une rapidité bien propre à humilier l'esprit de l'homme, si confiant en ses connoissances & en ses combinaisons. Le degré d'engouement qu'ils produisent dans leur primeur, règle ordinairement le tems de leur durée ; l'enthousiasme des premiers sectateurs est en raison inverse la mesure de leur empire sur des esprits crédules & asservis. Mais de toutes les opinions de vogue auxquelles notre siècle s'est livré avec une facilité inconnue à nos aïeux, il n'y en a pas qui ait fait une fortune plus brillante (a) & qui soit menacée d'une chute plus prompte que le *volcanisme*, c'est-à-dire, cette imagination qui transforme en volcans toutes les inégalités de la terre, & qui attribue au feu seul le produit des élémens les plus disparates. Ce n'est qu'avec les précautions les plus timides que quelques auteurs, prévenus contre les idées de mode ont réclamé contre cette marotte des physiciens modernes. Ils n'ont osé s'annoncer

---

(a) On fait que la chose a été poussée jusqu'à faire de l'Iliade & de l'Odyssée l'histoire de volcans ( 15. Sept. 1779. p. 108 ). Mr. de Buffon en fait une des grandes Epoques de la nature.

15. Septembre 1782.

83

noncer que comme des sceptiques prévenus ou entêtés, & à peine leur a-t-on fait grace à ce titre. Mais la vérité commence à reprendre ses droits : les volcanistes les plus zélés, entre lesquels on peut compter Mr. Collini, reconnoissent aujourd'hui des raisons légitimes de douter, & du doute à une persuasion contraire, il n'y a pas grand espace pour des gens dont le suffrage a été surpris.

Mr. Collini s'occupe d'abord de la théorie générale des montagnes. Il les distribue en différentes classes pour en mieux déterminer la formation, & après toutes les recherches & les raisonnemens qu'il accumule sur cette matière, il convient plus d'une fois de la difficulté ou de la témérité de décider la chose (a). Il renforce les raisons générales

---

(a) La formation des montagnes en général (car pour quelques montagnes en particulier l'examen est moins difficile) est encore & sera peut-être toujours une énigme pour les physiciens qui n'ont d'autre livre que la nature. Voltaire n'a pas eu autant de tort qu'on l'a dit, en assurant que ceux qui attribuoient la formation de toutes les montagnes à la mer, avançoient une chose tout aussi révoltante que s'ils disoient que les montagnes avoient fait la mer. C'est sans doute ce mystère profond en physique, dont l'origine des montagnes est enveloppée, qui faisoit dire au Prophete, que Dieu les formoit dans le secret de sa souveraine puissance & par une opération qui en marque bien évidemment l'étendue & l'énergie. *Præparans montes in virtute tuâ.* Pl. 64.

de douter par des réflexions très-sensées sur l'origine des matieres qui constituent les montagnes ou qu'on y trouve mêlées avec les matieres constituantes. Il revient avec une complaisance marquée sur une hypothese déjà proposée ailleurs touchant les transmutations opérées par l'agissante nature. " Ce  
 „ genre de roche ne pourroit-il pas se chan-  
 „ ger en une autre pierre , & par une  
 „ suite de ce premier changement les cir-  
 „ constances des différens agens souterrains  
 „ venant à varier de différentes manieres,  
 „ ne pourroit-il pas arriver qu'il naisse à la  
 „ fin une conflagration dans un endroit où  
 „ le premier état des substances ne pouvoit  
 „ pas porter à la supposer ? „ Il est aisé en  
 suivant cette idée , de conclure qu'il peut y  
 avoir des volcans où il ne paroît pas qu'il y  
 en aura jamais ; & en adoptant les principes  
 qu'il établit ensuite ou plutôt l'extension ul-  
 térieure de ce premier principe , on conclura  
 qu'il n'y a peut-être jamais eu de volcan dans  
 des endroits où l'on croit en voir des vestiges  
 assurés. Le savant observateur développe son  
 sentiment de maniere à ne laisser rien desirer , & à le dépouiller de toute obscurité.  
 " Il y a des minéralogistes qui regardent ces  
 „ changemens & ces transmutations d'une  
 „ terre ou d'une pierre en une autre , com-  
 „ me des suppositions chimériques. Ils se  
 „ fondent sur ce que chaque substance ter-  
 „ restre differe essentiellement d'une autre  
 „ par ses parties constitutives. Mais connois-  
 „ sons-nous exactement ces parties constitu-  
 tives

15. Septembre 1782.

85

» tives & toutes leurs propriétés ? L'homme  
» est trop foible pour pouvoir découvrir le  
» principe secret qui meut, qui divise, qui  
» altere, qui change les molécules intimes  
» des corps. J'ai observé, ou du moins j'ai  
» cru voir ces changemens & ces transforma-  
» tions plus d'une fois en examinant diffé-  
» rentes couches de montagnes. Je crois mê-  
» me que c'est dans ces changemens que  
» consiste le secret de la nature. Ils sont  
» vraisemblablement effectués par des *altéra-*  
» *tions*, & par de *nouvelles combinaisons*  
» imperceptibles, dont le principe & la ma-  
» niere d'agir ne peuvent pas tomber sous nos  
» sens. L'air, la chaleur, le froid, les ex-  
» halaisons, les vapeurs, les acides, différens  
» menstres différemment combinés, ne pour-  
» roient-ils pas produire ces effets surpre-  
» nans ? „

La maniere dont M<sup>r</sup>. C. parle des matie-  
res calcaires, tient à son systême des trans-  
mutations continuelles. Tandis que M<sup>r</sup>. de  
Buffon attribue toutes ces matieres à l'empire  
des eaux, d'autres les emploient à la con-  
struction des montagnes primitives (a). No-  
tre observateur plus circonspect se contente  
d'observer que les deux assertions sont fausses  
à les considérer dans leur généralité; & en  
marquant les défauts de ces diverses hypo-  
theses,

---

(a) Entr'autres Mr. Briffon dans le *Diction. raisonné de phys.* Voyez le Journal du 1 Juin 1781. p. 159.

theses, il dispose les esprits en faveur de la  
 sienne. " Plusieurs minéralogistes ont avan-  
 " cé que toute montagne calcaire, ou qui  
 " se montrait calcaire pour la plus grande  
 " partie, s'étoit formée sous les eaux d'un  
 " ancien Océan. Cette conclusion a paru  
 " trop générale à d'autres naturalistes qui  
 " ont observé qu'il y avoit des montagnes  
 " calcaires qui ne paroissoient nullement de-  
 " voir leur formation aux eaux de la mer,  
 " puisqu'elles étoient toujours dépourvues de  
 " tout corps organique marin, & qu'elles  
 " portoient des caractères divers de ceux  
 " qu'on remarque ordinairement dans les  
 " montagnes qui ont été réellement formées  
 " par les sédimens successifs d'un Océan. „

Après avoir parlé des montagnes en général de manière à faire naître sur leur formation particulière des idées plus justes que celles qui sont aujourd'hui en faveur, M. C. parle du volcanisme de la manière suivante. " Je pense que le nom de *montagnes volcaniques* est souvent mal appliqué à plusieurs montagnes de cette nature; qu'on attribue trop généralement au feu tous les phénomènes qu'elles nous offrent; & que pour faire cadrer ces phénomènes avec cette cause, on en donne souvent des explications trop forcées, trop recherchées, trop étudiées & trop peu vraisemblables. Je crois donc qu'il est nécessaire de distinguer celles de ces montagnes qui ont réellement subi l'action du feu, de celles qui n'ont peut-être que l'apparence

„ patience d'avoir été exposées aux effets de  
„ cet agent , ou dont on peut au moins rai-  
„ sonnablement douter , d'après leur struc-  
„ ture , qu'un feu interne les ait mises dans  
„ l'état dans lequel on les trouve. „

Que peut-on ajouter à la sagesse des réflexions suivantes ! Que deviendrait la maladie des systèmes , si tous les observateurs voioient avec ce sens froid & cette prudente réserve ! “ Il faut éviter la passion des systèmes. Ceux qui attribuent tout au feu , ne trouvent que les traces du feu dans leurs essais , & ceux qui veulent que les eaux aient tout arrangé sur le globe , ne voient que des substances qui leur doivent leur origine. Ces deux opinions ont été déjà soutenues tour à tour. Celle qui admet par-tout du feu , semble regner de nouveau de nos jours. Rien n'est plus commun que des naturalistes enthousiasmés de volcans. J'ai eu occasion d'en connoître qui croiant avoir levé le voile qui couvre les mystères de la nature parce qu'ils savoient trouver les marques des volcans dans chaque pierre & dans chaque mine quelle qu'elle pût être , paroissent moins minéralogistes que charlatans de la minéralogie. C'est ainsi qu'en histoire naturelle, comme dans toutes les autres sciences, il y a eu des opinions de mode & de bel air qui n'ont eu vogue que pour un certain espace de tems. Heureux celui qui se borne à observer , & qui fait éviter le défaut de tirer de quel-  
„ ques

„ ques observations , des conclusions gé-  
 „ nales. „

Le savant auteur examine ensuite quelques preuves des plus spéciieuses sur lesquelles on a coutume d'établir l'existence des anciens volcans. Il fait voir qu'il n'y en a pas qui soutienne une discussion impartiale & sérieuse. Les matieres qui portent l'empreinte du feu ne l'embarraissent pas ; voici comme il en parle. “ Ce changement d'une couche de  
 „ substance marine en substance brûlée & vol-  
 „ canique , qu'on attribue à une *ignition* ,  
 „ à une *conflagration locale* , n'auroit-il pu  
 „ se faire , dans l'intérieur d'une montagne ,  
 „ sans le concours d'aucun feu réel ? N'au-  
 „ roit-il pu être effectué par une transmuta-  
 „ tion insensible qui a été l'ouvrage des siècles ,  
 „ & qui n'a point dérangé dans les différen-  
 „ tes substances , déjà déposées , cet équil-  
 „ bre par lequel elles doivent rester à leur  
 „ place , & conserver leur arrangement &  
 „ leur ordre primitifs ; tel par exemple qu'un  
 „ morceau de bois qui se change en pierre  
 „ (a) ? C'est dans ces changemens surprenans

---

(a) Cet exemple est très-bien choisi. La pétrification se fait par une action lente & insensible : pourquoi la combustion , effet d'un agent bien plus vif & plus subtil , exigeroit-elle une révolution d'éclat ? Une terre glaise devient une pierre souffrée & inflammable , l'argile devient houille dans le secret & le silence des vicissitudes souterraines : pourquoi le bois ne deviendrait-il pas charbon d'une manière également douce & paisible ?

que consistent souvent les grandes opérations de la nature. „

Cette assertion ne paroissant pas devoir être du goût de la plupart des systémateurs , M<sup>r</sup>. C. n'a rien négligé pour l'établir sur des observations multipliées & des raisonnemens très - simples qui en découlent. „ On „ peut trouver dans différens corps naturels , „ des preuves propres à nous convaincre „ que la nature peut effectuer sans feu ces „ transmutations mystérieuses. On trouve „ quelquefois au milieu du sel gemme des „ morceaux de bois réduits en un charbon „ semblable à celui qu'on fait par le moien „ du feu. Cependant la nature n'a nullement „ employé le feu pour produire ce charbon. „ Le Schœerl se forme dans les substances em- „ braquées qui deviennent laves. Cependant „ on en trouve dans des pierres & dans des „ filons métalliques où la nature ne paroît nul- „ lement avoir employé le feu , & dans des en- „ droits où l'on n'observe aucune trace de ses „ effets ordinaires. La nature calcine sans feu „ réel des substances pierreuses calcaires ; on „ en a un exemple dans les coquilles fossi- „ les calcinées. Dans bien de substances & „ de crySTALLISATIONS que nous tâchons d'imi- „ ter, nous avons besoin du feu , tandis que „ la nature en forme tranquillement les ori- „ ginaux dans des creux & dans des filons „ qui ne portent aucun vestige d'incendie. „ C'est produire les mêmes effets par des „ voies opposées. Le bouillonnement ou la „ fermentation de quelques fluides minéraux

„ est un effet de leur chaleur interne ; ce-  
 „ pendant il y a dans la nature des fluides  
 „ qui bouillonnent & qui fermentent, sans  
 „ aucune chaleur intérieure. „

La nature de la lave a été extraordinairement généralisée par les volcanistes; & c'est une des grandes raisons de l'étrange multiplication des volcans. Dès le moment que l'on croit voir l'effet d'une cause déterminée, il est nécessaire de supposer l'existence de la cause. M<sup>r</sup>. C. observe que cette prétendue lave est souvent le produit de l'eau.

“ La nature ne pourroit-elle pas former im-  
 „ médiatement & directement, & par voie  
 „ humide, des substances qui ressemblent à  
 „ des laves, sans l'être & sans l'avoir ja-  
 „ mais été? Il y a en Saxe une pierre qui  
 „ peut avoir différentes couleurs, à laquelle  
 „ on donne le nom de *Pechstein*. ( *Pierre*  
 „ *de poix*, ou, *Pierre qui ressemble à de*  
 „ *la poix* ). L'on en trouve particulièrement  
 „ dans les environs de Meissen, de Kessels-  
 „ dorf, de Braunsdorf &c. Elle est luisante  
 „ dans sa fracture, comme de la poix, res-  
 „ semble dans cette même fracture à une  
 „ scorie ou à une substance vitrifiée, & a  
 „ tous les caractères & toutes les propriétés  
 „ d'une lave, celle sur-tout de se vitrifier  
 „ tout de suite dans le feu. Plusieurs miné-  
 „ ralogistes l'ont prise en effet pour une la-  
 „ ve. Cette apparence *volcanique* a porté mê-  
 „ me plusieurs habiles chymistes à faire des  
 „ essais sur cette pierre. Le résultat prouvé

15. Septembre 1782.

91

„ Qu'elle n'est point une lave.... Il y a une  
„ ressemblance presque parfaite entre le *schiste*  
„ *corné* & le basalte tant par leur aspect ex-  
„ térieur que par leurs principes constitutifs.  
„ Les minéralogistes les plus versés ont sou-  
„ vent de la peine à distinguer l'un de l'autre.  
„ On les trouve tous les deux en masse  
„ sans forme, ou en grandes colonnes à qua-  
„ tre ou cinq côtés. Tous les deux compo-  
„ sent des montagnes entières, & quelque-  
„ fois des districts assez étendus. Cependant  
„ on attribue l'origine du *schiste corné* à  
„ l'eau, & celle du basalte au feu. Au mi-  
„ lieu de cette ressemblance comment peut-  
„ on être assuré que l'un & l'autre doivent  
„ constamment leur origine aux causes dif-  
„ férentes & opposées qu'on leur attribue?  
„ Je crois qu'on admet trop généralement  
„ que tout basalte doit son origine au feu.  
„ Lorsqu'on rencontre cette espece de pierre  
„ dans une étendue considérable de pais;  
„ lorsqu'elle y forme le sol des plaines,  
„ des vallées & des montagnes d'une ma-  
„ niere réguliere, comme nous venons d'en  
„ rapporter des exemples; lorsqu'on ne re-  
„ marque pas dans cette étendue de pais  
„ les ravages ordinaires du feu, ni les mar-  
„ ques des volcans, comme des *craters* sur  
„ le sommet des montagnes, des crevasses  
„ sur leur pente, & des amas confus de sco-  
„ ries, de vitrifications, de pierres-ponces,  
„ & de laves, n'est-il pas raisonnable de  
„ supposer que le basalte est dans ce cas une  
„ production de l'eau, comme le schiste

„ corné auquel il ressemble, & comme toutes les autres substances qui doivent leur origine à l'eau ? „

L'auteur porte ensuite ses vues sur les basaltes en colonnes, & convient qu'ils ne prouvent pas plus en faveur du volcanisme, que les basaltes en masse. On peut ajouter que leur configuration est un obstacle particulier aux prétentions des volcanistes, & que jamais le feu n'a produit de phénomène de cette nature, tandis que les eaux ne cessent de le présenter à nos yeux (a). Les réflexions

(a) Je suis plus que jamais confirmé dans l'idée que j'ai proposée dans *l'Examen des Epoques* \*. Oui, je n'hésite plus à l'affirmer que les basaltes en colonnes font l'effet du retrait d'une matière détrempée dans l'eau. On n'en peut voir une preuve plus démonstrative & plus sensible que l'aspect d'un fossé limoneux dont les eaux ont été retirées tout à coup dans la saison des chaleurs. On croit voir

\* P. 157.  
ou n°. 125.

\* 15 Avril  
1779. p. 355.

exactement la pierre d'Unkel \*, les divisions & configurations sont parfaitement semblables; & (suivant l'épaisseur de la couche) souvent à une profondeur très-considerable. Ce sont de vraies colonnes de forme basaltique, que la sécheresse unit & durcit ensuite à mesure que la matière est homogène & qu'elle a été longtemps & parfaitement détrempée. Frappé un jour de l'aspect du fossé d'un ancien château qui venoit d'être mis à sec dans un tems brûlant, j'appellai quelques volcanistes pour être témoins de ce spectacle; ils convinrent dès le premier regard que rien ne peignoit mieux un groupe de basaltes observé verticalement. Les matières fondues restent en masse, & n'offrent rien d'analogue à l'état des basaltes en colonnes.

15. Septembre 1782.

93

générales de l'auteur sur les volcans, & les matieres diverses qu'on a considérées comme le produit de la conflagration des montagnes, sont terminées par une conclusion qui ramene le lecteur au systême des transmutations, regardé par M<sup>r</sup>. C. pour le seul propre à satisfaire à toutes les difficultés. “ Ces  
” considérations doivent nous confirmer de  
” plus en plus dans l'opinion, que les moiens  
” qu'emploie ou que peut employer la nature dans la formation des substances terrestres & que ceux dont elle se sert pour  
” changer l'une en l'autre, sont très-variés,  
” & qu'elle parvient souvent au même but  
” par des voies diverses. . . . Elle marche  
” pour nous dans un labyrinthe dont nous  
” ne connoissons que les détours les plus  
” extérieurs & les moins embrouillés. Elle  
” en parcourt les sentiers les plus cachés  
” dans lesquels nous ne pénétrerons jamais;  
” & se montrant de tems en tems à nos yeux  
” pour nous échapper & pour nous donner  
” le change, nous croions la suivre dans sa  
” marche. ”

Je citerai encore avec plaisir le passage suivant. “ C'est ainsi que tout contribue à nous  
” embarrasser ou à nous tromper, dans l'étude des corps du regne minéral. Nous découvrons toujours dans ces corps tout ce  
” que l'affection pour nos opinions nous fait desirer d'y trouver; & nous nous aveuglons souvent au point d'accommoder nos  
” observations mêmes, quelles qu'elles puissent être, à ces opinions. Voilà comment

„ ceux des naturalistes qui habitent des contrées volcaniques , voient ordinairement des volcans dans toutes les montagnes des autres contrées , & expliquent , ou croient du moins expliquer clairement tout par le feu des volcans & par ses effets : tout phénomène devient l'effet du feu ; on arrange une théorie ; & un esprit minéralogique nous cache pour toujours la vérité , ou empêche longtems de parvenir aux vrais principes qui pourroient nous la dévoiler. „

Une réflexion que des lecteurs attentifs n'auront pas manqué de faire , est que presque tous les voyageurs qui ont vu l'Etna & le Vesuve sont devenus volcanistes ; l'aspect de ces deux bouches de feu a tellement affecté leur imagination & leurs yeux , que par-tout ils ont vu des volcans & des matières volcaniques (a). M<sup>r</sup>. Collini s'est tenu en

---

(a) Mr. Hamilton , sur-tout , s'est distingué par son zèle pour le volcanisme. Le long séjour qu'il a fait à côté du Vesuve , lui a paru un titre suffisant pour en parler avec autorité. On peut le regarder comme le grand apôtre du volcanisme , comme je l'ai observé en parlant de ses *Campi phlegrei* \* , & comme il vient de le prouver encore dans ses *Ouvres complètes* ( Paris chez Moutard , 1782. 1 vol. in-8<sup>o</sup> ). Il va jusqu'à prétendre que toutes les montagnes sont l'ouvrage des volcans. „ Si je dois établir un système , dit-il , ce seroit que les montagnes sont produites par les volcans , & non les volcans par les monta-  
„ gnes.

\* 15 Nov.  
1777-P. 395.

15. Septembre 1782. 95

en garde contre cette illusion. “ J’ai été ,  
” dit-il, deux fois sur le Vesuve, & j’a-  
” vouerai qu’en le quittant j’ai toujours été  
” fort mécontent de moi-même, ne voyant  
” pas comment ce que je venois de voir,  
” pût ajouter quelque chose à la doctrine  
” des volcans. „

A la page 53<sup>e</sup>. il se trouve l’histoire af-  
sez plaisante d’un prétendu volcan découvert  
aux environs de Rhein-Türckheim, dans le  
voisinage de Worms. Un aubergiste de ce pe-  
tit village en imposa si bien à trois voia-  
geurs, qui sembloient avoir un goût particu-  
lier pour les volcans, qu’ils n’hésiterent point  
à consigner dans leurs mémoires l’existence  
de celui-ci. Un François sur-tout en étoit en-  
chanté ; il écrivit le nom de la montagne  
sur ses tablettes, & ajouta que pour tout l’or-  
du monde il ne voudroit point n’avoir vu ( il  
ne la vit cependant pas ) une pareille cu-  
riosité &c. M<sup>r</sup>. Collini démontre par tous les  
détails de cette histoire que c’est une fable  
toute pure, & un artifice assez mal honnête  
de l’aubergiste de Rhein-Türckheim qui abu-  
soit de la crédulité ou de la brûlante curiosité  
de ses hôtes.

On voit à la fin de l’ouvrage une expli-  
cation claire & bien détaillée d’une planche,  
qui représente un groupe de montagnes

---

“ tagnes. ” *Opinion*, ajoute Mr. Collini, *con-*  
*traire aux observations les plus générales & les*  
*plus constantes.*

II. Part.

primitives, intermédiaires & antérieures. En renvoyant la première rangée à l'époque de la création ou à quelque autre ( car tout cela n'est pas bien précis ), l'auteur attribue les deux dernières à l'action de l'eau. Mais il est embarrassé à expliquer l'irrégularité des couches dans les montagnes intermédiaires, relativement à la régularité qu'on remarque dans les couches des montagnes antérieures. Il imagine une longue action de l'Océan pour former celles-ci (a), & un événement orageux pour celles-là. Cependant dans la supposition que les montagnes intermédiaires & antérieures aient été formées par le déluge, je vois la raison la plus simple de la différence de leurs couches. Il est bien certain que vers la fin de cette terrible catastrophe, les eaux sont devenues plus calmes ; qu'à mesure qu'elles se rapprochoient de leur ancien niveau, elles perdoient quelque chose de leur agitation ; & dès-lors leurs dernières opérations ont dû porter l'empreinte d'une plus grande tranquillité.

---

(a) Supposition, comme on voit aussi gratuite que celle qui tient les sommets des montagnes hors de l'eau, durant le déluge, contre l'affertion expresse de l'Écriture sainte ( p. 7. ). Puisque de purs philosophes ont fait croire sur leur parole que l'Océan avoit couvert pendant des siècles les Alpes & les Andes, pourquoi n'en pas croire autant, au moins pour quelques mois, sur la parole de Dieu ?



*Histoire de Saint-Kilda, imprimée en 1764, traduite de l'anglois, contenant la description de cette isle remarquable, les mœurs & les coutumes de ses habitans, les antiquités religieuses & païennes qu'on y a trouvées, avec plusieurs autres particularités curieuses & intéressantes; par le R. P. Kenneth Macaulay, missionnaire de l'isle de St. Kilda (a), de la société établie pour la propagation de la religion chrétienne (b). A Paris chez Knapen & fils 1782, volume in-12 de plus de 400 pages.*

**L'**Isle de Saint-Kilda, dont le vrai nom est Hirta, est une des Isles Westernes

(a) Ce titre pourroit faire croire que Mr. Kenneth est un religieux & un missionnaire catholique; mais c'est un puritain; ces peuples ont gardé le ton & les noms catholiques lorsqu'ils ont eu la malheureuse docilité d'adopter les nouvelles erreurs.

(b) Il y a en Angleterre plusieurs sociétés de ce genre; mais elles ne contribuent pas plus à la propagation de la foi chrétienne que nos sociétés littéraires à la propagation des sciences. De tant de peuples que l'avidité & l'esprit de commerce ont soumis à l'Angleterre, aucun n'est encore devenu chrétien, & l'on ne voit pas que ni les marchands, ni les prédicans, ni les ministres-d'état aient fait de grands efforts pour procurer cet inestimable avantage à ces nouveaux sujets. Rendons justice aux Espagnols, aux Portugais,

ou Hébrides, à l'Occident de l'Ecosse, par le 58<sup>e</sup> degré 30 minutes de latitude. Quoiqu'elle ait au moins trois milles d'Angleterre de long, de l'Est à l'Ouest, & deux de large, du Midi au Nord, elle ne contient que 88 personnes, 38 hommes & 50 femmes (a). La culture des terres n'excede pas 80 arpens. Les habitans ne sèment que de l'orge & de l'avoine. Depuis peu de tems ils ont des pommes de terre. Quelques petits troupeaux, des lignes pour pêcher, des cordes pour aller à la chasse, voilà leurs uniques richesses, les seuls honneurs, les seuls avantages auxquels ils aspirent. Il n'y a presque jamais dans l'isle plus de vingt schelins & quelques sous. Cela suffit pour paier l'impôt de leurs terres; ils n'en desirent pas d'avantage. Avec des passions si modérées, on sent que la vie est très-innocente. Les mœurs y sont si pures que le libertinage seroit une infamie. Doux,

aux François, aux Catholiques en général; ils ont pu commettre, comme les Anglois & les Hollandois, des excès dans le nouveau monde; mais le zele pour la religion n'a jamais été séparé chez eux des prétentions temporelles. *Autres réflexions* I. Mai 1782, p. 20.

(a) Grande raison de ce que le missionnaire nous apprend de l'innocence de ce peuple, de sa probité, & de ses vertus sociales. Horace faisoit la même observation; elle n'est que trop sensible par les qualités contraires presque toujours inséparables de la multitude.

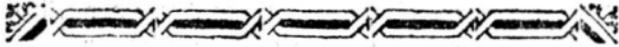
*Quò sanè populus numerabilis, utpotè parvus,  
Et castus frugique verecundusque coibat.*

15. *Septembre 1782.*

99

humains, respectueux, rien n'égalé leur zele & leur empressement pour exercer l'hospitalité envers ceux qui abordent dans leur isle. Les mœurs, les usages d'un peuple si tranquille sous une domination si tumultueuse méritent une considération particulière. On lit avec plaisir les détails sur le climat, sur le sol de l'isle hérissé de montagnes & de rochers, dont un, à la pointe du Nord, paroît suspendu de la maniere la plus effrayante au-dessus de la mer, & a au moins 600 brasses de hauteur. Ces roches sont couvertes, depuis le printems jusqu'à l'automne, d'oïes-folan, de tulmer, de lavies, & d'autres oiseaux de mer, que les habitans de Saint-Kilda chassent avec une dextérité merveilleuse. Cette chasse & la recherche des œufs sont leur grand exercice & la source de toute l'aïssance de leur vie. Quand on réfléchit sur l'état de ce peuple, on ne peut que maudire ces systêmes politiques qui ne reconnoissent de bonheur que dans l'avidité du commerce, dans une excessive population, & d'autres sources de vices, de troubles, & de corruption.





*Tableau de Spa. Manuel indispensable à ceux qui fréquentent les eaux de ce bourg, & à tous les hommes qui desirent connoître les mœurs du siècle. 1782. 1 vol. in-12.*

**L'**Auteur de cet ouvrage est si peu content de Spa tel qu'il est aujourd'hui & de la vie qu'on y mene, qu'il regrette l'état ancien de Spa, & le tems où ce village n'étoit encore qu'un groupe de chaumieres. La maniere dont il en parle tient de fort près à la bonne philosophie. Les ames pures & paisibles, qui ne mettent pas le bonheur en ostentation, & qui savent apprécier les vraies jouissances, conviendront sans peine qu'il a raison. " Si vous aviez demandé, il y a 20  
 „ ans, un hôtel à Spa, on vous auroit ri  
 „ au nez. On étoit logé dans des mafures  
 „ couvertes de chaume, dans un quartier  
 „ du bourg qu'on nomme encore le vieux  
 „ Spa. Alors regnoit l'aimable liberté, l'éga-  
 „ lité, les plus doux des liens pour la so-  
 „ ciété. Les buveurs n'étoient que des bu-  
 „ veurs; cette foule de carrosses, de chevaux,  
 „ ce nombreux domestique qu'on traîne au-  
 „ jourd'hui après soi, le luxe d'un loge-  
 „ ment recherché; tout cela n'existoit pas,  
 „ dans un lieu où l'on ne se rendoit que  
 „ pour se rapprocher quelques instans de la  
 „ simplicité de la nature, & oublier l'éta-  
 „ lage fastidieux des grandes villes. „

La vivacité avec laquelle ce livre est écrit, les idées grandes & fortes qui y sont exprimées d'une manière digne de la vérité & de l'amour du bien, font regretter le peu de circonspection que l'auteur a mis dans un grand nombre de passages, où des personnalités, des histoires écrites avec autant d'indécence que d'aigreur contrastent avec des maximes sages & utiles. L'auteur ignore-t-il qu'en censurant les mœurs publiques le philosophe ne doit point donner à ses moralités le ton de la satire, ni faire d'un *tableau* un libelle? Toujours extrême, il se livre avec les transports qui deviennent presque plaisans, aux sentimens les plus opposés. Après avoir fait à l'égard de Spa les vœux les plus sages, les plus chrétiens, il ajoute : " Mais si ces  
 „ vœux doivent demeurer sans succès, nous  
 „ souhaitons que le bitume, le soufre, le  
 „ fer & toutes les matieres qui se détrem-  
 „ pent dans les eaux minérales des fontaines  
 „ de Spa, se mêlent, s'amalgament, se frot-  
 „ tent, s'enflamment & anéantissent par leur  
 „ explosion ce séjour de &c. &c. „ Si ces sou-  
 haitis sont le fruit du zele, il faut avouer  
 que ce n'est pas d'un zele bien modéré; &  
 si c'est l'effet de l'humeur, celle de l'auteur,  
 pour peu que les moyens la secondent, a de  
 quoi paroître redoutable.



Ode à la philosophie par M<sup>r</sup>. Soret, &c.

O Sageffe aveugle & fatale,  
 Où tendent ces vaines clameurs,  
 Et cette effrayante morale

Faite pour la perte des mœurs ?  
 D'abîmes quelle multitude !  
 Dans quel gouffre d'incertitude  
 L'homme languiroit abattu ,  
 Si de tant de systèmes sombres  
 La vérité, chassant les ombres ,  
 Ne lui découvroit la vertu ?

Dans ce tortueux labyrinthe ,  
 Quel fil dirigerait ses pas ?  
 Ni l'espérance , ni la crainte  
 N'écarteroient ses attentats.  
 Si la morale est arbitraire ,  
 De la passion téméraire  
 Qui pourra repousser l'assaut ?  
 Quels maux enfantera le vice ,  
 Si sa fougue & son injustice  
 Ne s'arrêtent qu'à l'échafaud ?

Apôtres de la tolérance ,  
 Mais acharnés persécuteurs ,  
 Vous qui, prêchant la bienfaisance ,  
 Endoctrinez les malfaiteurs ,  
 Cruels fléaux de la patrie ,  
 Ah ! ses ennemis en furie ,  
 Fondant sur nous le fer en mains ,  
 Y feroient de moindres ravages ,  
 Que les détestables ouvrages  
 De vos funestes écrivains.

Parois , ô religion sainte ;  
 Montre à ces docteurs ténébreux  
 Que les mortels , sous ton empreinte ,  
 Sont aussi grands qu'ils sont heureux.  
 Dans le calme ou dans la tourmente ,  
 Je te vois toujours triomphante  
 De la fortune ou des revers.  
 La vertu seule a ton estime ,  
 Et tu m'avertis que le crime  
 Est le seul mal de l'univers.

C'est toi qui de l'Être Suprême  
 Me révélant la Majesté ,  
 N'exaltes sa puissance même  
 Que pour mieux peindre sa bonté,  
 Seul refuge de ma misère ,  
 S'il est mon Juge il est mon Père ,  
 Mon Rédempteur & mon appui.

15. *Septembre* 1782.

163

Toujours couvert de sa présence,  
Je ne parle, n'agis, ne pense,  
Ne sens & n'existe qu'en lui.

L'homme, conduit par ta lumière,  
Connoit son être & son destin.  
Un rayon céleste l'éclaire  
Sur son principe & sur sa fin.  
Instruit que son ame immortelle,  
A tes loix constamment fidele,  
Remplit l'objet de son Auteur,  
Il sent le prix de l'existence,  
Et même au sein de la souffrance  
Trouve un garant de son bonheur.

Où tu regnes je vois renaître  
L'ordre par Dieu même établi.  
Le serviteur chérit son maître,  
Qui ne le croit point avili;  
Les époux sensibles, fideles,  
De leur famille heureux modeles,  
Partagent sa félicité.  
Le commerce est sûr & facile,  
Et ne devient que plus fertile,  
Ennobli par la probité.

Toi, montre qui, dans tous les âges  
Fis les malheurs de l'univers;  
O volupté! dont les ravages  
Dégradent tant de cœurs pervers;  
Opprobre & supplice de l'ame,  
Contre ta criminelle flamme,  
Et l'attrait de son faux plaisir,  
Est-il un frein plus indomptable  
Que la Loi sainte & redoutable  
Qui m'interdit jusqu'au desir?

De nos sages la bienveillance  
N'est que dans leurs tristes écrits.  
O vous que presse l'indigence,  
Leur cœur sera sourd à vos cris;  
Mais la charité plus active,  
A tous les besoins attentive,  
Consolera votre douleur.  
Votre voix n'est point importune  
A qui n'estime la fortune  
Que pour soulager le malheur.

Quel est ce guerrier intrépide,  
 Qui de sang-froid brave la mort?  
 Une foi vive est son égide  
 Contre les outrages du sort.  
 Parmi les horreurs du carnage  
 Verroit-on fléchir son courage  
 A l'approche du coup mortel,  
 Quand la religion lui crie :  
 Qui fait mourir pour la patrie  
 Est sûr d'un triomphe éternel?

Juges intégres, magnanimes,  
 Dont elle soutient les travaux,  
 Le crédit a-t-il ses victimes  
 A l'ombre de vos tribunaux?  
 Que la fortune, la puissance,  
 Contre le foible sans défense  
 Aiguifent leurs coupables traits;  
 Vous ne ferez point leurs complices :  
 Celui qui juge les Justices  
 Lui-même dicte vos arrêts.

Réponds-moi, raison indocile,  
 Est-il, dans la société,  
 Un seul état que l'Evangile,  
 De ses bienfaits ait excepté?...  
 O Loi non moins douce que sage,  
 Tout me dit que tu fus l'ouvrage  
 Du suprême Législateur,  
 Et que sa sagesse profonde  
 Voulut à l'homme, dès ce monde,  
 Ouvrir les sources du bonheur.

Par toi nos Princes sont nos peres ;  
 Leurs sujets, des enfans soumis ;  
 Tous les hommes s'aiment en freres ;  
 Eh ! que fera-ce des amis !  
 Mais c'est peu que, sous un tel guide,  
 L'amitié soit tendre & folide ;  
 La haine même perd son fiel.  
 Tout cede à tes motifs sublimes ;  
 La terre, en suivant tes maximes,  
 Serait une image du ciel.

Que ta clarté sur-tout est chere  
 A tes disciples courageux,

15. Septembre 1789.

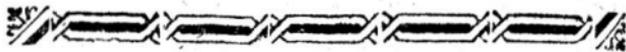
104

Lorsqu'au terme de leur carrière  
L'univers croule devant eux !  
Moment redoutable où l'impie  
Ne voit cesser sa léthargie  
Que par le plus affreux réveil.  
Tandis que d'horreur il frissonne,  
Le fidèle attend la couronne,  
Et sa mort n'est qu'un doux sommeil.

Descends, ô Lumière sacrée,  
Dans l'ame de tes détracteurs.  
Qu'elle soit soudain éclairée  
Par la réforme de leurs mœurs.  
Non, l'esprit n'est pas incrédule ;  
C'est au fonds du cœur que circule  
Ce poison soufflé par l'orgueil.  
La foi suit toujours l'innocence  
Mais l'intérêt de la licence  
Est son plus formidable écueil.

L'on n'ajoutera rien à ce qui a été dit de ces odes dans le dernier Journal. Il seroit difficile de les rendre plus intéressantes du côté des idées & des choses, mais on pourroit en relever le prix par un peu plus d'énergie & de chaleur, par une marche plus ferme & plus serrée, par une régularité moins uniforme, & interrompue par ce désordre sublime où le poëte est toujours entraîné quand il saisit son objet avec les transports du génie.





Der Mann zu seinen finstern Zeiten etc.  
*L'homme des tems barbares, tel qu'il le  
 faudroit dans les siècles des lumieres. Pa-  
 négyrique de St. Bernard. Par J. A.  
 Weiffenbach. A Balle, chez E. Turneisen,  
 & à Luxembourg, chez l'imprimeur du  
 Journal. 1782. 1 vol. in-8<sup>o</sup>. de 102 pages.*

L'Auteur croit découvrir un grand rapport  
 entre le siècle de Bernard & le nôtre.  
 Ce qui fournit un si vaste champ au zèle &  
 aux travaux du célèbre abbé de Cîteaux,  
 ce furent les schismes, les erreurs, la cor-  
 ruption des mœurs. L'auteur prouve que ce  
 réformateur du 12<sup>e</sup>. siècle trouveroit par-  
 mi nous les mêmes objets à combattre. L'u-  
 nion, dit-il, est rompue par nos débats au  
 dedans, & par une mécréante philosophie  
 au dehors; la vérité est opprimée par la li-  
 berté de penser & nos opinions monstrueuses;  
 les mœurs entièrement dégradées par notre  
 vie molle, voluptueuse & sans frein. Voilà  
 le plan de ce discours, où l'auteur peint St.  
 Bernard comme un modèle excellent & par-  
 faitement chrétien des vertus nécessaires dans  
 le maniement & le succès des grandes affaires,  
 mais sur-tout dans la défense des intérêts  
 inestimables & incompenfables de la vérita-  
 ble religion (a). On remarque sans peine dans

---

(a) Les quatre vertus cardinales que la théo-  
 logie

les idées de l'auteur la même clarté, la même justesse dans les expressions, la même vigueur de style que dans plusieurs autres productions de ce genre que nous avons de lui (a). Après avoir parlé des sources de nos défusions, voici ce qu'il dit des partisans de l'indifférentisme, d'une paix illusoire & factice, qui ne serviroit qu'à étouffer la vérité & la justice, & feroit croire l'erreur à l'ombre de la dissimulation & du silence. " Paix plus pernicieuse que le com-  
 „ bat le plus acharné; paix qui terrasse tout  
 „ homme droit & porte le coup le plus  
 „ mortel à la bonne cause; paix à laquelle  
 „ il faudroit déclarer une guerre sanglante  
 „ & irréconciliable où l'on attaqueroit l'en-  
 „ nemi jusques dans ses retranchemens, &

logie chrétienne nous enseigne comme la base d'une conduite sage, sont un fruit bien sensible de l'esprit de Dieu, qui agit dans tous les hommes fideles à son impulsion, mais surtout dans ceux dont les actions tiennent aux grands événemens, qui exécute par eux toutes les merveilles de la Providence, avec prudence, justice, tempérance & force: qui examine, qui pese avec une scrupuleuse circonspection l'état réel des choses; qui après l'avoir reconnu s'attache exclusivement à la justice & se dévoue à la défense du bon droit; qui pour cela choisit des moyens doux, humains, honnêtes & parfaitement chrétiens; & les poursuit avec une fermeté que ni la crainte, ni l'espérance, ni aucune considération terrestre ne peuvent affaiblir le moins du monde.

(a) 15 Sept. 1781. p. 93. — 15. Déc. 1781. p. 587.

„ où on le forceroit d'abandonner ses re-  
 „ traites. Ebloui par ce nom de paix, per-  
 „ sonne ne court aux armes; les chiens ces-  
 „ sant d'aboier, le troupeau reste en proie  
 „ au loup carnacier (a) „. Par une fausse  
 bénignité les philosophes prétendent établir  
 une licence générale qui reproduira impuné-  
 ment les erreurs enfantées dans tout ce qu'il  
 y a jamais eu de têtes exaltées; & lors mê-  
 me que sur ce point ces gens font valoir  
 leur douceur & leur modération, ils sont  
 d'un autre côté les plus intolérans, les plus in-  
 sociables des hommes, & déploient contre  
 les amis de la religion & des anciens prin-  
 cipes tous les ressorts d'une haine atroce.

Dans la 3<sup>e</sup>. partie l'orateur fait de nos  
 mœurs un tableau bien propre à réveiller le  
 zèle, en portant dans les âmes chrétiennes  
 l'empreinte de l'affliction & de cette charité  
 vive qui se désole & se répand en gémissé-  
 mens à la vue de l'iniquité dominante. “ Le  
 „ comble de l'infortune, selon lui, est que  
 „ ceux que leur état attache plus étroite-  
 „ ment à l'Eglise, qui s'engraissent des biens  
 „ du sanctuaire, & ne souffriroient pas qu'on  
 „ leur retranchât un point de leurs privile-  
 „ ges, ou une obole de leurs revenus, ont  
 „ la plus froide insensibilité pour la perte  
 „ des âmes, l'affoiblissement visible de la

---

(a) Nature & effets de la véritable paix,  
 conforme aux règles de la bonne politique  
 & de la religion, 15 Nov. 1775. P. 209 & suiv.

15. Septembre 1782. 109

„ croiance de l'Evangile , la dignité & l'au-  
„ torité de l'Eglise „. Plaintes trop généra-  
les & qui heureusement souffrent encore de  
grandes & consolantes exceptions , mais qui  
se vérifient néanmoins dans une étendue alar-  
mante , & qui tous les jours prend les plus  
funestes accroiffemens. Il est certain , pour  
me tenir à l'idée de l'orateur , que les fie-  
cles que nous regardons comme noïés dans  
l'ignorance & la barbarie , ont produit des  
hommes d'une éloquence vive & courageuse ,  
d'une activité pleine d'énergie & de lumieres ,  
dont il seroit bien difficile de trouver parmi  
nous des exemples bien ressemblans.

Ce discours est suivi de deux *Lettres* ser-  
vant l'une de réponse à l'autre ; on les lira  
avec intérêt. Le fameux axiome *l'église est*  
*dans l'état* , y est discuté avec autant de  
simplicité que de vérité. L'explication de  
l'auteur se réduit à ceci. “ *L'église est dans*  
„ l'état quant aux choses temporelles , &  
„ l'état ( un état chrétien , s'entend ) , est  
„ dans l'église quant aux choses spirituelles \* „  
Qui oseroit contredire des assertions de cette  
évidence ? C'est cependant ce problème si con-  
nu & si intelligible qui a servi de texte à  
plus de cent commentateurs philosophistes ,  
& dont ils ont fait une espece de catapulte  
pour sapper les fondemens de la jurisprudence  
canonique.

Je me garderai bien de transcrire indiffé-  
remment tout ce qui se trouve tant dans ces  
*Lettres* que dans le *Discours* , piece vrai-  
ment éloquente & pleine de choses. La

\* Autre  
commentaire égale  
ment juste  
15 Mars  
1776. p.415

liberté helvétique a des droits qui ne sont pas ceux de tous les hommes.

---

**C**ollection complète des œuvres de Messire Esprit Flechier, évêque de Nîmes, & l'un des quarante de l'académie françoise : Revue sur les manuscrits de l'auteur, augmentée de plusieurs pièces qui n'ont jamais été imprimées, & accompagnée de préfaces, d'observations & de notes sur tous les endroits qui ont paru en avoir besoin. Proposée par souscription, en cinq volumes in-8°. à 5 liv. le volume broché, avec une étiquette sur le dos pour indiquer le tome. A Nîmes chez Beaume, à Paris chez Guillaume Després, à Liege chez A. Cath. Baffompierre.



La Renommée est le mot de la dernière énigme.

**A**près une lecture ou deux  
 Oïdipe, nomme-moi de grace ;  
 Mon corps est haut & tortueux  
 Souvent on en parcourt l'espace ;  
 Mon propre est d'élever quiconque est abaissé,  
 Comme aussi d'abaisser quiconque est exhaussé.  
 Je donne un secours favorable.  
 Si le mot ne s'offre à ton gré  
 De ce qui t'est si serviable,  
 Cherche à le savoir par degré.

☞ Ceux qui m'invitent à revenir sur quelques matières traitées dans le Journal, sont priés d'avoir l'attention d'indiquer le numero & la page où ces matières se trouvent. S'ils pensent que je me rappelle avec précision le tems & le lieu de tout ce que j'ai dit ou écrit en ma vie, ils sont certainement trop d'honneur à ma mémoire ; & ils ignorent ma situation, s'ils croient que j'aie beaucoup de tems à consacrer à cette recherche.

**NOUVELLES**



**NOUVELLES POLITIQUES.**

**TURQUIE.**

**C**ONSTANTINOPLE (le 31 Juillet.)  
 La Porte fait fortifier les Dardanelles, augmenter sa marine & lever des troupes pour compléter son armée. Le cours des especes étant tombé dans Constantinople, bien au dessous de ce qu'il étoit pendant la dernière guerre, le commerce vers les Etats de la Chrétienté paroît être considérablement tombé, au grand désavantage de cette place. — Les dernières lettres annoncent une méfintelligence entre les cours de Constantinople & d'Alger. Le Grand-Seigneur aiant demandé, d'après les arrangemens faits avec l'Autriche, la restitution de quelques vaisseaux & personnes; le Dey avoit ordonné au député de S. H. de vider ses Etats; le chargeant d'annoncer qu'il ne reconnoitroit plus que pour cinq mois les firmans du Grand-Sultan; qu'Alger avoit besoin de corsaires, & que, puisque le Sultan prenoit si fort à cœur les intérêts de l'Empereur romain, il devoit l'engager à traiter avec la régence d'Alger, comme les autres Princes chrétiens. — On ne fait pas encore quel parti la Porte prendra à l'égard des affaires de la Crimée.

SMYRNE (le 25 Juillet.) Les représentations  
 II. Part. H

sentations des ministres étrangers en ce port, au sujet d'une querelle survenue entre des matelots esclavons & ragusiens, ont produit près de la Porte l'effet désiré. Le divan a envoyé aussi-tôt des ordres rigoureux pour prévenir toute émeute semblable, & le baile de Venise à Constantinople a fait aussi passer à M<sup>r</sup>. Cortaci, consul de sa nation en cette place, un firman du Grand-Seigneur, qui l'autorise à demander main forte en pareil cas, en lui recommandant en même tems de punir ceux des Esclavons enveloppés dans cette émeute, de les dénoncer à Venise par leurs noms, ou celui de leurs vaisseaux, s'ils avoient déjà remis en mer, afin qu'ils soient châtiés à leur retour; enfin d'annoncer à tout capitaine esclavon à son arrivée, & même de faire afficher en différens endroits du port, qu'à l'avenir il sera responsable de la conduite de son équipage.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Août.) L'accession de la cour de Portugal à la neutralité-armée a été conclue & signée par un acte formel, conforme à celui de la cour de Prusse entre les ministres plénipotentiaires, de manière qu'il n'y manque plus que la ratification respective.

Pendant le séjour que Sa Majesté Impériale a fait à Cronstadt, il y est arrivé un accident assez fâcheux : un petit magasin dans lequel il ne se trouvoit que 24 livres de poudre,

15. Septembre 1782.

113

dre, sauta en l'air. L'explosion dont on n'a pas sçu la cause a tué deux hommes & dix ont été blessés. Quatre jours après il arriva un autre malheur sur un des vaisseaux de guerre du port. On vouloit essaiër un affut nouvellement inventé par le moien duquel on peut donner au canon toute direction possible en un moment. On eut l'imprudence de poser sur le nouvel affut une vieille piece de canon de fer, de 24 livres de balle, qui au moment qu'on y mit le feu creva, & dont les éclats tuerent un major, plusieurs artilleurs & matelots, blessèrent vingt personnes parmi lesquelles se trouvoient l'amiral Greig, & les vice-amiraux Tzchucotin & Tzcherckuffen, & enfin endommagerent beaucoup le navire sur lequel on fit cet essai.

## P O L O G N E.

DANTZIG (le 15 Août.) Un grand chemin pratiqué au dehors de cette ville & presque sous nos fortifications, conduit en Pologne; il a été fermé par une barriere, depuis plus de 70 ans, parce qu'il facilitoit la contrebande; & une ordonnance de notre magistrat, renouvelée il y a 12 ans, en défend absolument l'usage. Nos voisins mécontents de cette interdiction, viennent de s'en plaindre amèrement & de menacer d'user de voies de force, si l'on n'annulle l'ordonnance.

M<sup>r</sup>. le Comte & Madame la Comtesse du

Nord sont attendus ici, à leur retour de Varsovie, où l'on fait de grands préparatifs pour la réception de ces illustres Voïageurs.

## E S P A G N E.

MADRID (le 12 Août.) La nuit du 2 de ce mois, Mgr. le Comte d'Artois est arrivé avec toute sa suite en cette capitale, où il a pris son logement à l'hôtel de l'ambassadeur de France, ainsi que les deux capitaines de ses gardes & le prince de Nassau. Les deux jours suivans il a vu ce qu'il y a de plus remarquable en cette cour; il a assisté à la comédie espagnole, & le 5 à un grand combat de taureaux; quoique dans une ville qui se trouvoit sous son passage il eût refusé de jouir de ce spectacle. S. A. R. fut vivement émue en voyant les hommes qui devoient lutter contre la bête furieuse. Elle demanda quels étoient ces malheureux qui s'exposeroient inutilement à un tel danger. On répondit que c'étoit des gentilshommes. " C'est une raison de plus, répliqua le Prince, pour que je desire vivement que l'on m'épargne ce spectacle: dites-leur que j'ai la plus haute opinion de leur courage, que je suis très-sensible à l'ardeur qu'ils témoignent pour me procurer quelque amusement, mais que je ne puis souffrir qu'ils s'y livrent au point de s'exposer aux périls dont je les vois menacés. "

Le Duc de Bourbon est arrivé le 2 à Saint-Ildefonse; & est attendu ici le 3. M<sup>r</sup>. le Comte d'Artois, après avoir resté

15. *Septembre* 1782.

115

4 jours dans cette capitale & vu tout ce qu'elle offre de curieux, en est parti le 6 pour le camp devant Gibraltar, où S. A. fera, à ce que l'on assure, décorée du titre de généralissime des troupes espagnoles & françoises.

On apprend de Saragoſſe que le célèbre canal de Murcie ſe continue avec beaucoup de succès. Les difficultés élevées & exagérées contre ce canal paroissent vaincues, & on ſe flatte que bientôt le territoire de Saragoſſe le disputera en richesse & en fertilité à cette vaste plaine qu'on appelle le jardin de Valence. — On assure que la Reine de Portugal a consenti en faveur de notre cour à un emprunt de deux millions de piastres, pour être remboursé sur autant de revenus roïaux dans le Paraguai. Cette somme arrive ici successivement de Lisbonne sur des chariots, chargés de caisses remplies de lingots & de poudre d'or, sous une escorte de soldats. — On apprend que la démolition de Mahon ſera entièrement achevée dans ce mois, la cour aiant donné à ce sujet les ordres les plus précis; on ne conſerve que le fort Saint-Charles & le fort Philippet.

Par des lettres du directeur-général des armées navales, Don Louis de Cordova, commandant de l'armée combinée; l'on a appris, que le 2 Juillet les 2 navires aux ordres du lieutenant-général de la Motte-Piquet, partis le 6 de Brest, ſe réunirent à l'escadre, qui commença dès-lors à manœuvrer pour ſe ſtationner en croisiere, dans la vue de chercher l'ennemi. Malgré les vents variables, tantôt frais, tantôt calmes, les pluies & les

brouillards qu'elle éprouva, elle se tint toujours réunie. Le 11, à 7 heures du soir, le brouillard, qui couvrait l'horizon dans la partie du Sud-Est, s'étant un peu dissipé, l'on découvrit 3 navires, à trois mâts, qui courant à force de voiles des bordées au N. E, se rendirent suspects par-là. Le général donna ordre à toute l'escadre de les chasser aussi vivement que possible à l'E, & au S. E. Par hazard, l'escadre légère & toutes les frégates se trouvoient dans ce moment au Nord & à l'Ouëst de l'armée : elles s'approchèrent avec célérité, non pas cependant assez promptement pour qu'on pût espérer d'atteindre dès lors les trois vaisseaux, qu'on tenoit déjà pour ennemis, vu que dès les 8 heures on les vit arriver sous le vent, fuyant à l'E. N. E. A 9 heures le général demanda par signaux, s'il y avoit encore quelque apparence de joindre les ennemis. Les vaisseaux, qui chasserent, n'y ayant pas répondu, il fit à 10 heures le signal de réunion générale. A la pointe du jour, l'escadre se trouva réunie, sans qu'on vit l'ennemi. La frégate l'Amphitrite rendit compte, que les voiles, qu'on avoit chassées la veille au soir, étoient un vaisseau de ligne & 2 frégates ennemies, qu'elle avoit perdus de vue vers les 9 heures. A quatre heures du matin l'escadre légère & les frégates signalèrent de nouveau trois voiles dans la partie du N. E, sans indiquer, si elles étoient ennemies ou suspectes. Cependant elles coururent sur elles; & l'armée les suivit. A 5 heures on signala, que c'étoit un convoi, ensuite que c'étoit l'escadre ennemie: le général y répondit par le signal de chasse générale; de sorte que vers les 8 heures on vit les ennemis du haut des mâts. Ensuite la frégate la St<sup>e</sup>. Barbe indiqua par signal, que les ennemis étoient au nombre de 23 vaisseaux de ligne & faisoient en tout 31 voiles. A 9 heures & demie on put déjà les voir des gaillards des vaisseaux, & l'arrière-garde se retirer avec la plus grande diligence. Vers le même tems Mr. de la

Motte-Piquet, commandant l'escadre - légère, fit signal à celle-ci de former la ligne de bataille à bas-bord, ce commandant se mettant lui-même à la tête de la ligne. Le général fit faire immédiatement signal à l'armée de se régler dans la chasse selon le douzième ordre, sans s'affujettir à garder chacun son poste, afin de se mettre promptement en ligne de bataille à bas-bord, dès qu'il en seroit tems ; & à l'escadre légère il fit celui de se mettre à la tête de la ligne & de manœuvrer de façon à couper l'arrière-garde ennemie, d'autant qu'il observa, que cette escadre ne pouvoit commencer un engagement avec l'avant-garde ennemie, à moins d'être soutenue par un corps respectable de l'armée même, vu la confiance avec laquelle les ennemis naviguoient, se tenant toujours réunis, sans qu'on remarquât que le gros de notre armée s'approchât sensiblement d'eux. Mr. de la Motte-Piquet fit connoître qu'il comptoit bien d'attaquer l'arrière-garde : cependant il fit le signal de ne pas s'arrêter aux vaisseaux ennemis, qui seroient le plus en arrière & pourroient être attaqués par ceux de notre arrière-garde, mais de suivre les plus avancés, qu'on ne seroit pas si sûr de joindre. Le général donna sur le champ ordre de confirmer par son signal les intentions de Mr. de la Motte-Piquet. La chasse se continua par toute l'armée avec la plus grande ardeur : l'escadre-légère, avec ses 4 vaisseaux les plus avancés, fit seulement autant de voile qu'il lui en falloit pour recevoir l'appui nécessaire de quelques autres vaisseaux, & saisir le moment le plus favorable à attaquer l'arrière-garde ennemie : cependant les ennemis, aiant déjà tous arrivé, s'avançoient de plus en plus vers le gros de leur escadre ; & à chaque moment l'apparence de les joindre diminoit. Le même jour, 12 Juillet, à 3 heures après-midi, Mr. de la Motte-Piquet informa le Général par la frégate, la Gentille, « qu'il n'avoit pu attaquer l'arrière-garde ennemie, parce qu'elle étoit trop forte, consistant en 10

„ vaisseaux de ligne, dont 4 à 3 ponts, &  
 „ que la tête de notre ligne étoit trop foi-  
 „ ble pour l'entamer; mais que, si le général  
 „ lui en donnoit l'ordre, il le feroit, en quel-  
 „ que nombre qu'il fût; qu'il desiroit seule-  
 „ ment de savoir, si l'intention du général  
 „ étoit, qu'il le fit durant la nuit, au cas  
 „ qu'il se vit à même de le tenter. „ Le gé-  
 „ néral de l'armée lui répondit que, l'attaque  
 „ n'ayant pu se faire jusqu'à cet instant durant la  
 „ journée, & la disposition de l'escadre - légère à  
 „ l'égard de l'arrière-garde ennemie devenant  
 „ chaque moment moins favorable, vu l'éloigne-  
 „ ment où l'armée restoit en arrière, il croit que  
 „ durant la nuit il s'offriroit beaucoup moins en-  
 „ core une telle occasion; mais que, comme il  
 „ étoit impossible de prévoir toutes les circon-  
 „ stances, qui pourroient survenir, & de les exami-  
 „ ner à bord du vaisseau-amiral, il laissoit Mr.  
 „ de la Motte-Piquet absolument maître de ma-  
 „ nœuvrer comme il le jugeroit à propos, suivant  
 „ ses lumières connues, d'après ce qui avoit été  
 „ arrêté dans l'idée générale d'une attaque; de  
 „ sorte qu'il pouvoit l'entreprendre ou l'omettre,  
 „ selon qu'il le croiroit avantageux ou désavan-  
 „ tageux à nos armes. Avant que la frégate la  
 „ Gentille eût apporté cette réponse au com-  
 „ mandant de l'escadre légère, il avoit déjà  
 „ manifesté, combien il étoit persuadé que l'at-  
 „ taque seroit impossible & la chasse infructueu-  
 „ se, puisque vers les 5 heures il mit en pan-  
 „ ne, courant bas-bord, avec le signal de réu-  
 „ nion générale, que le général fit aussi hisser à  
 „ 6 heures. Alors les ennemis étant à 4 lieues  
 „ sous le vent de l'escadre, mirent aussi en pan-  
 „ ne; ce qui persuada au général, qu'à l'entrée  
 „ de la nuit ils arriveroient. En conséquence,  
 „ voulant profiter d'une occasion heureuse qui  
 „ pourroit se présenter, il fit signal d'arriver à  
 „ minuit à l'E. N. E, s'il ne survenoit point de  
 „ circonstance, qui dictât le contraire; & il  
 „ posta quelques frégates & corvettes sous le  
 „ vent, pour observer si les ennemis resteroient  
 „ dans leur position, ou feroient quelque mou-  
 „ vement. En effet, à la nuit close, on s'aper-  
 „ çut

15. Septembre 1782.

119

ent qu'ils arrivoient, laissant seulement deux vaisseaux en panne. Ce fut la dernière connoissance qu'on en eut vers les 9 heures du soir, le ciel s'étant alors couvert au S. S. O., avec de fortes pluies & un gros brouillard. Une demi-heure plus tard on eut connoissance des Sorlingues au N. quart de N. E. Vers les 2 heures de nuit, le ciel s'étant éclairci, l'escadre courut à toutes voiles la route pour joindre l'ennemi. Cependant le 13 au matin on ne les aperçut point; mais la frégate, la Ste. Barbe, stationnée plus sous le vent, les signala dans la partie de l'E. N. E. L'escadre combinée manœuvra pour gagner le Cap-Lézard, de façon à rencontrer l'escadre ennemie dans une position plus favorable pour l'attaquer: & à 3 heures après-midi on aperçut environ à 5 lieues de distance deux grandes voiles, qu'on crut être les vaisseaux les plus avancés de l'escadre ennemie, à 49 d. 28 m. de lat. septentrionale, environ à 51 milles à l'Ouëst des Sorlingues.

CADIX ( le 30 Juillet. ) La polacre de Marseille, le César, capitaine Louis Duval, entra le 25 dans ce port, étant partie le 13 Mai du Cap-François avec un convoi de 130 voiles, parmi lesquelles il y avoit quelques bâtimens espagnols; ( *c'est le premier convoi de St. Domingue, dont l'arrivée a été annoncée dans notre avant-dernier journal* ). Son escorte pour l'Europe étoit composée des vaisseaux de guerre françois le St. Esprit de 80 canons, le Destin, le Conquérant de 74 & le Réfléchi de 64 canons. Le Sr. Duval s'étoit séparé du convoi à 200 lieues au N. E. de la Bermude, son bâtiment faisant beaucoup d'eau; il assure, qu'il restoit au Guarico 33 vaisseaux de ligne, dont 14 espagnols. Le 26 il est encore entré dans

notre baie un brigantin américain, nommé la Reprise, monté de 3 canons & de 8 hommes d'équipage : le capitaine Guillaume Jacobs, qui le commande, a déposé, " qu'il  
 „ étoit parti des Cayes de St. Domingue le  
 „ 15 Juin ; que deux jours auparavant il  
 „ étoit parti du Guarico un gros convoi ,  
 „ destiné pour la France & escorté par 15  
 „ vaisseaux de guerre, qui devoient l'accom-  
 „ pagner jusqu'à certaine hauteur : ( *c'est le*  
 „ *second convoi de St. Domingue, rassem-*  
 „ *blé au Port-au-Prince, qui n'est pas en-*  
 „ *core arrivé, & au sujet duquel on n'est*  
 „ *point sans inquiétude* ). Que M<sup>r</sup>. de Gal-  
 „ vez avoit disposé les troupes sous ses or-  
 „ dres de façon à mettre l'isle de St. Do-  
 „ mingue à l'abri de toute attaque ; que l'es-  
 „ cadre angloise, commandée par l'amiral  
 „ Rodney, restoit à la Jamaïque, & que  
 „ quelques vaisseaux isolés en étoient seu-  
 „ lement en croisière dans différens para-  
 „ ges „. Il ajoute encore, que le 18 du  
 courant il a rencontré sur les Açores un  
 convoi de 67 voiles, allant de conserve  
 avec 12 à 15 vaisseaux de guerre, qui lui  
 paroissoient être françois & faire route pour  
 l'Amérique.

ALGESIRAS ( *le 30 Juillet.* ) Les es-  
 prits sont ici en fermentation depuis que par  
 la négligence des marins 2 bâtimens chargés  
 d'hommes & de munitions sont entrés dans  
 la baie de Gibraltar ; le seul chebec le Mur-  
 cien étoit resté à son poste ; il ne craignit  
 pas de se mesurer avec la frégate ennemie,

15. Septembre 1782.

121

mais aiant été criblé de coups il fut obligé de lui laisser le passage libre. Les autres bâtimens de guerre étoient venus ici dans la nuit, parce que nos marins aiment beaucoup à dormir au mouillage. Ils ont cependant allégué une excuse en disant qu'ils s'étoient approchés pour participer, avec le port, à la salve qu'il devoit faire dans la matinée en l'honneur de saint Jacques, dont ce jour-là étoit la fête; comme si c'étoit mieux honorer le Patron de la nation en tirant sa poudre en l'air qu'en la dirigeant contre l'ennemi & faisant son devoir. Elliot fêta aussi ce jour-là Rodney & sa brillante victoire, & au lieu de tirer aux oiseaux, ses coups furent portés contre nous, & tuèrent quelques soldats.

Les travaux du camp devant Gibraltar se continuent toujours avec activité. On construit 3 nouvelles batteries, l'une de 18 canons, l'autre de 40 de 24 livres de balle & la troisième de 20 mortiers; le général Elliot aura sans doute eu connoissance de ces nouveaux travaux, & on ne peut deviner la raison qui l'a empêché de les troubler, peut-être attend-il que les ouvrages soient plus avancés pour les détruire avec plus de fruit, mais s'il fait une sortie on est préparé à le bien recevoir, & on a lieu de croire qu'il ne réussira pas comme par le passé. Les nouvelles batteries sont si fort avancées au-delà des lignes qu'elles protégeront efficacement l'attaque des deux môles.

## I T A L I E.

ROME (le 15 Août.) M<sup>r</sup>. le chanoine Sardi, résident de S. A. S. l'Electeur de Trèves près du St. Siège, conduisit le 2 de ce mois M<sup>r</sup>. le baron Fréd. de Laykam, chanoine de la cathédrale d'Ausbourg, ainsi que de l'illustre collégiale de St. Gereon & de l'église de Wimpfen, avec son frere aîné, conseiller intime de l'Electeur de Mayence, à l'audience du Pape qui les reçut avec bonté, & le dimanche 4, le Saint-Pere célébrant la Messe dans sa chapelle particulière, daigna donner l'Ordre de la prétrise au dit baron Frédéric de Laykam, son frere étant présent à cette cérémonie avec le comte de Neiperg qui étoit venu en cette ville pour en observer ce qu'il y a de plus rare.

Le nouveau cardinal Alexandre Mathei a fait présenter ces jours-ci au souverain Pontife deux tableaux, l'un de Guerchin, représentant la Conversion de la Samaritaine, & l'autre le buste d'un Espagnol, sorti de l'excellent pinceau d'un Flamand, lesquels ont plu infiniment à S. S. — Le cardinal Herzan, ministre de la cour de Vienne près du St. Siège, a fait signifier à 20 élèves du college germanique & hongrois, sujets de l'Empereur, l'ordre de S. M. qui leur enjoint de partir le 1 Septembre, pour se rendre au college germanique & hongrois de Pavie, où ils devront achever leurs études. Le consistoire est différé jusqu'au mois de Septembre, & il est à craindre qu'il ne le soit encore davantage.

15. Septembre 1782.

125

L'abbé de Bayanne, auditeur de rote pour la France, est parfaitement rétabli. On vient d'apprendre par le courier ordinaire d'Espagne, que Mgr. Gaétan d'Adfor, nouveau patriarche des Indes, est mort aux bains de Trillo d'une attaque d'apoplexie.

MILAN ( le 20 Août. ) Par un édit de l'Empereur, publié dans le Milanois, il est défendu à quiconque & même aux marchands de faire crédit de plus de cent florins aux officiers des troupes, à compter depuis le capitaine jusqu'à l'enseigne, tant pour raison de nourriture que pour toute autre chose, sans une permission préalable des supérieurs, laquelle ne devra cependant s'accorder que dans les cas exprimés par l'édit : faute de quoi les créanciers ne pourront exiger d'être payés sur les appointemens des officiers débiteurs. Une telle défense n'aura pas lieu à l'égard des officiers qui ont des fonds, ou un patrimoine sur lesquels on peut se reprendre.

La réformation des religieux de St. Jean de Latran n'est plus douteuse : ils vont être métamorphosés en autant de chanoines séculiers. La chartreuse de Pavie vient d'être accordée aux moines de Cîteaux, qui céderont en échange plusieurs de leurs couvens qui en sont éloignés. Les religieuses carcanines ont dû enfin évacuer leur monastere, dans lequel sous divers prétextes elles vouloient encore rester : il a fallu un ordre ultérieur & précis pour l'évacuer au plutôt. Elles se trouvent actuellement dans le couvent de St. Paul, dont les religieuses les ont reçues avec la plus grande cordialité.

TURIN ( le 22 Juillet. ) Les mariages mal assortis , contractés par une jeunesse bouillante & sans frein , multipliés en raison directe de l'étrange corruption de mœurs qui va toujours de pair avec l'irréligion , portent le trouble dans toutes les familles. Il seroit bien à souhaiter qu'on ressuscitât la loi qui annulloit tout mariage contracté sans le consentement des parens (a) , & à plus forte raison les

(a) Il est certain que cette loi a existé long-tems dans l'Eglise de Dieu , & qu'après son abolition on l'a regrettée. Du tems de St. Basile tout mariage contracté sans l'approbation de ceux qui pouvoient réclamer la dépendance des contractans , étoit regardé comme un concubinage odieux , & pour me servir de ses paroles , comme le délit de fornication. *Quæ sine iis qui potestatem habent , fiunt matrimonia , sunt fornicationes. Nec ergo vivente patre nec domino , ii qui conveniunt , sunt ab accusatione liberi , donec conjugio domini annuerint.* Epist. ad Amphiloichium. — Les Peres du Concile de Cologne de l'an 1536 , souhaitoient qu'on renouvellât , dans un Concile général , le canon *Aliter* , que Gratien rapporte dans la cause 30. Q. 5 , comme fait par le Pape Evariste , contre les mariages que les enfans contractent malgré leurs parens : *Optamus ut canon Evaristi Pontificis concilio generali renovetur , tollanturque illa clandestina matrimonia , quæ invitis parentibus & propinquis , Veneris potius quàm Dei causâ , contrahuntur. Interea verò donec Ecclesia de hoc prospiciat , si non irrita , prohibita saltem sint , & excommunicationi contrahentes , & qui his ope & consilio adjuverint , subiaceant.* Conc. Colonienf. anno 1536 Tit. de *Administ. Sacram.* cap. 43. — L'autorité temporelle a si bien reconnu les raisons de regretter cette loi , que dans quelques Etats on l'a

mariages que la passion seule ratifie aux yeux d'un ministre surpris & détestant l'effet de sa présence; qui outre l'outrage fait à la nature & à l'ordre civil; comme s'exprime Justinien (a), emportent encore l'idée d'une insulte formelle contre l'Eglise; qu'on punit par une excommunication de forme qui ne change rien à la chose, & qui dans le fond n'est qu'une impunité encourageante substituée à la sévérité efficace de l'ancienne législation (b). En attendant que l'Eglise & l'Etat opposent à la corruption, à la séduction, à la surprise, une loi absolument irritante; notre Souverain par un édit plein de

---

l'a fait revivre relativement à tout ce qui tient à la société civile. On fait qu'en France les mariages des mineurs contractés contre le gré des parens sont civilement nuls; & même théologiquement par l'accord des deux Puissances sur cet article, si on en croit Mr. Juennin. Voyez le Journ. du 1 Mars, 1775. p. 327. Sentiment de Benoît XIV, de Blondeau & de Bochel. *Ibid.*

(a) On trouve dans le 1 liv. des Institutes, tit. 10; dans le 23 liv. du Digeste, tit. 2, & dans le code, liv. 5, tit. 4, plusieurs loix qui défendent sévèrement aux enfans de famille de se marier sans le consentement de leurs parens, *Nam, dit Justinien, hoc fieri debere, & civilis & naturalis ratio suadet.*

(b) Il est difficile de savoir pourquoi une loi si sage est tombée dans l'oubli & a perdu sa force par le *non usage*. Il est apparent que ses bons effets mêmes l'ont fait négliger. Les mariages contractés contre le gré des parens ne se reproduisant plus à raison de la loi qui les irritoit, on a renoncé au remède parce que le mal n'existoit plus.

sageſſe & de prévoiance vient de renouveler les anciennes ordonnances qui exigent le conſentement des parens, & pourvoit en même tems aux inconvéniens d'une oppoſition injuſte.

*Extrait des lettres-patentes du Roi, du 16 Juillet 1782, portant différentes déterminations & déclarations à l'égard des mariages.*

§ 1<sup>er</sup>. Les enfans de quel état, qualité & condition qu'ils ſoient, qui ſe marieront ſans le conſentement de leurs aſcendans, ne pourront les obliger à leur fournir autre choſe que les alimens purement néceſſaires, ſous la réſerve en ſon tems du droit de légitime, de laquelle ils pourront même être privés par le pere, au défaut d'icelui par la mere, au défaut de l'un & de l'autre par les aïeux paternel ou maternel, lorſqu'avant l'âge de 30 ans accomplis ils contracteront mariage contre leur gré, ou à leur inſçu; voulant qu'un ſi grave manquement de reſpect à leur égard ſoit confi- déré pour une juſte cauſe d'exhérédation.

§ 2. Les filles qui, avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis, ſe marieront ſans le conſentement de leurs aſcendans, ne pourront les contraindre de leur fournir des alimens, hors le cas où les facultés de leurs maris ne ſuffiroient pas pour les entretenir; leur étant toutefois réſervé le droit de ſe faire paier une dot congrue, ou la légitime, ſi le cas y échoit, après la mort des ſuſdits aſcendans, de laquelle dot ou légitime elles pourront auſſi être privées par le pere, la mere, & par les aïeux paternel ou maternel comme deſſus, lorſqu'avant vingt-cinq ans accomplis elles contracteront mariage contre le gré d'iceux ou à leur inſçu.

§ 3. Le mariage ſera tenu pour contracté ſans le conſentement des aſcendans, lorſque ceux-ci n'étant intervenus ni au contrat, ni au mariage, les enfans ou filles ne donneront

pas la preuve du consentement que les ascendans nicroient d'avoir accordé.

§ 4. Les dispositions & les peines ci-devant prescrites n'auront pas lieu toutes les fois que les enfans ou filles feront confier pardevant le sénat, que c'est sans motifs légitimes que les ascendans refusent de consentir à leurs mariages. Ordonnons à cet effet que ces causes soient, sur les respectives représentations des parties, examinées & jugées par le dit sénat à huis clos, sans formalité d'actes & avec la plus grande célérité, eu égard à la seule vérité des faits.

§ 5. Les enfans ou filles, qui quoique majeurs, de trente ou de vingt-cinq ans respectivement comme ci-dessus, contracteront un mariage déshonorant & ignominieux à la famille & parenté, feront par ce seul fait censés exhéredés, à moins qu'il ne résulte d'une disposition contraire des ascendans, & ils encourront aussi la peine de la privation de toutes dignités, charges & emplois à notre service avec inhabilité à pouvoir en obtenir d'autres. Et en outre, tant les contrevenans que les ascendans de tels mariages, décheront de la possession & du droit de succéder aux fiefs de quelle nature qu'ils soient, primogénitures, fidéi-commis, majorats, & de toutes autres prérogatives de la famille, & la succession passera aux appellés ou successeurs les plus proches, de manière que les susdits contrevenans & descendans de tels mariages seront seulement censés les derniers dans l'ordre des appellés, & ne pourront succéder qu'à défaut d'autres: réservons toutefois auxdits contrevenans & à leurs descendans, le droit d'alimens subsidiaires sur les fruits des susdits fiefs, primogénitures, fidéi-commis, & majorats, ainsi qu'ils seront arbitrés par le sénat.

§ 6. Les peines établies dans le paragraphe précédent, auront aussi lieu lorsque semblables mariages déshonorans & ignominieux seront contractés par des personnes *sui juris*,

& ce en la conformité & avec la réſerve exprimées.

§ 7. Dans les ſuſdits cas de mariages déshonorans & ignominieux, nous conférons au ſénat l'autorité de punir les contrevenans même par des peines arbitraires & économiques, ſuivant les circonſtances & la qualité des perſonnes: & comme le bon ordre exige que l'on mette auſſi un frein aux mariages, qui, quoique non ignominieux, ſont cependant inconfidérés, non convenables, & troublent la paix des familles, notre intention eſt que le même ſénat donne auſſi dans ces cas les provisions économiques qu'il croira les plus propres, tant pour empêcher de tels mariages que pour punir ceux qui les contracteroient.

§ 8. Les inſtigateurs, fauteurs ou médiateurs des mariages contractés contre les diſpoſitions de cette loi, ſeront punis d'une peine arbitraire, afflictive & économique, ſelon les circonſtances des cas & des perſonnes: voulant au ſurplus que la peine ſtatuéé par les conſtitutions générales à l'égard des tuteurs & curateurs reſte dans toute ſa force, & qu'elle puiſſe être étendue par le ſénat à une plus griève, & même à une afflictive lors que les circonſtances l'exigeront.

§ 9. Afin que l'éclat & la ſplendeur des familles d'ancienne nobleſſe, ſe conſervent toujours ſans aucune tache ni altération, nous voulons que ſi quelque perſonne des dites familles vient à contracter un mariage non convenable, & portant atteinte à leur nobleſſe, non-ſeulement les contractans ſoient privés de l'honneur d'être admis à la cour, mais encore ſur les inſtances qui nous ſeront faites par les parens, ils ſubiſſent telles peines économiques qui ſeront reconnues proportionnées à la qualité du manquement.

§ 10. Les mariages des Princes de notre Maïſon intéreſſant eſſenciellement l'honneur de la couronne & le bien de l'Etat, ils ne pourront être contractés ſans notre permiſſion & celle de nos roïaux ſucceſſeurs; & au cas que quelqu'un des ſuſdits Princes manque à

15. *Septembre 1782.*

129

ce devoir indispensable, il sera soumis aux dispositions qui, le cas avenant, seront ordonnées, tant par nous que par nos roïaux successeurs, à la teneur aussi de nos lettres-patentes du 13 Septembre 1780, & sous la réserve d'ajouter aux permissions telles conditions qu'on croira propres & convenables &c.

NAPLES (*le 16 Août.*) Le 1 de ce mois, l'ambassadeur de Maroc arriva dans notre rade à bord d'un bâtiment, venant de Malte; comme il se trouvoit fatigué, il ne voulut point descendre à terre, & différa son débarquement jusqu'au lendemain matin. Le marquis de San Gallo fut chargé par le Roi de le recevoir avec cinq voitures de la cour, dans lesquelles entrèrent les personnes de sa suite, au nombre d'environ 14: le soir, il reçut ordre de Sa Majesté de donner à Son Exc. Marocaine un régal composé des fruits les plus rares, les mieux choisis & les plus doux avec du poisson &c. Le 5 cet ambassadeur alla présenter ses lettres de créance au premier ministre.

L'abus introduit parmi les domestiques de porter des épauettes, étant monté au point qu'on ne pouvoit plus les distinguer des officiers, le Roi a renouvelé son édit du 13 Juillet 1770, qui défend très-sévèrement un tel ornement, sous peine pour les maîtres de 150 ducats à chaque contravention au présent édit, & d'une prison de 4 mois pour les domestiques, qui en feroient usage à l'avenir, pour satisfaire la vanité de leurs maîtres.

## A L L E M A G N E.

VIENNE ( le 18 Aout. ) Il partit le 19 pour Prague un détachement de la garde noble hongroise ; il est destiné au service de la cour , & sera suivi demain d'un autre corps de la garde de Gallicie. — Le 17 on a fait un examen public des sourds & muets , qui sont sous la direction de M<sup>r</sup>. l'abbé Stork. Il paroît que l'on est content du succès de cet établissement.

L'Empereur doit , dit-on , partir bientôt pour Prague , en compagnie de Mgr. l'Archiduc Maximilien , & delà se rendre à Stuttgart , d'où S. M. I. y reviendrait vers le milieu de Septembre avec M<sup>r</sup>. le Comte & Mde. la Comtesse du Nord. Comme les premiers dignitaires & les propriétaires de fiefs sont appelés à Prague vers la mi-Septembre , on conjecture toujours , que la cour y restera plus longtems qu'on ne le croit , & que le couronnement de S. M. I. y aura lieu , ainsi que le desirent tous les sujets de la Bohême. On pense généralement que le feld-maréchal comte de Laschy , commandera le camp de Prague ; ce seigneur fait , dit-on , de grands préparatifs dans son château de Dornbach , où il se flatte de faire agréer un repas au Comte & à la Comtesse du Nord.

La chambre des comptes va aussi essuyer à Vienne quelques changemens : les anciens membres doivent se retirer , & être remplacés par d'autres sujets. Il y a été érigé un

nouveau département, sous le nom d'Economat: M<sup>r</sup>. le baron de Kressel en est le président. — M<sup>r</sup>. le comte Charles de Palfy a été nommé vice-président de la chancellerie hongroise. Le prince d'Estherhazy, chancelier de la cour de Hongrie, y réunira la chancellerie de Transilvanie, succédant ainsi au baron de Reischach. — S. M. vient de régler, qu'à l'avenir tout employé à la cour qui se trouvera endetté, sera suspendu de son office, & que si, pendant le tems de sa suspension, il ne parvient pas à éteindre sa dette, il perdra son emploi.

Les malfaiteurs condamnés aux travaux publics étoient autrefois confinés dans des forteresses ou des maisons de force d'où ils ne sortoient point, par-là le grand objet de la honte manquoit à leur punition: c'est à quoi on vient de pourvoir. Les coupables des deux sexes sortent par bandes séparées des prisons où ils sont détenus & sont obligés de balaier les rues de cette capitale. Un des moïens pour donner plus de publicité à la honte qu'ils méritent d'éprouver, est de les exposer à la vue, vêtus ainsi qu'ils l'étoient pour l'ordinaire & ce pendant 3 jours consécutifs, après quoi hommes & femmes ont la tête rasée & portent des souquenilles de grosse toile, ils ont les fers aux pieds & sont enchaînés deux à deux. Cet ordre doit être observé dans toutes les provinces.

On fait que la Porte-ottomane avoit destiné un ambassadeur, chargé de se rendre

à Vienne, pour complimenter l'Empereur sur son avènement à la régence de la Monarchie autrichienne; mais que Sa Majesté Impériale aiant refusé un tel honneur, le Grand-Sultan s'est déterminé néanmoins à envoyer à ce Monarque divers présens; & entr'autres plusieurs chevaux de la meilleure race (comme il a été dit) & qui sont déjà en route.

Les professeurs de l'université de Bude, qui ont été envoyés à Emenoveze, près de Poséga, décrivent ainsi le phénomène qu'on y observe depuis quelques mois. *Il sort de terre, dans cet endroit, une flamme de figure sphérique qui voltige dans l'air & va mettre le feu à ce qu'elle touche de combustible.* C'est tout ce qu'ils en disent: mais le peuple ajoute que cette flamme parut, pour la première fois, l'automne dernier; qu'elle se porta sur la chaumière d'un païsan qu'elle embrasa; que, les pompes y lançant de l'eau, elle voltigea sur une autre chaumière qui prit aussi feu, puis sur une troisième dès que les pompes jouèrent sur la seconde; & qu'enfin un païsan l'ayant frappée d'une grande perche, parvint à la dissoudre, mais sans le moindre éclat. Les habitans d'Emenoveze, persuadés que ce globe de feu annonce un volcan (a), dans lequel ils feroient tôt ou

---

(a) Persuasion très-mal fondée, selon toutes les notions que la physique nous donne des volcans, & de ces flammes folâtres & errantes.

15. *Septembre* 1782.

133

tard engloutis , se retirent , les uns après les autres , de ce village qui n'étoit déjà pas beaucoup peuplé.

TRIESTE ( *le 16 Août.* ) Cette ville s'augmente d'un jour à l'autre. Sur l'emplacement de Theresienstadt , où étoient ci-devant les salines , s'élevent de belles maisons & de grands magasins qui seront bientôt achevés. Pour agrandir la ville de l'autre côté de Theresienstadt , on travaille à l'exécution de quelques nouveaux plans. Depuis l'ancien lazareth jusqu'au bureau de santé , on bâtera une nouvelle ville qui s'étendra bien avant dans la mer. Delà en droiture on creuse jusqu'à la grande auberge , un canal qui aura près de 500 toises en longueur : on abattra les vieilles petites maisons qui se trouveront sur le chemin , ainsi qu'une colline située dans le voisinage , & sur le terrain on élèvera de nouveaux édifices d'une grande beauté. Cette nouvelle ville portera le nom de l'Empereur regnant , & sera appelée Josephstadt. Aussi plusieurs maisons étrangères de commerce font - elles venues depuis quelques mois s'établir en ce port , entr'autres une d'Irlande , sous le nom d'Adolphia , qui a des correspondances en Egypte. — La nouvelle compagnie d'assurance & de commerce a chargé son premier vaisseau pour l'Amérique , & s'en promet de grands avantages : elle ne prend que des marchandises qu'elle peut avoir dans les Etats impériaux , tels que de la farine , de la viande salée , des toiles , du fer , des glaces , de la cire , &c. — Il est

entré en ce port dans le mois de Juillet dernier, 48 navires marchands, parmi lesquels sept autrichiens. Les principaux articles, dont ils étoient chargés, consistoient en bled, huile, citrons, amandes, tabac de Hongrie & d'Albanie, bois de réglisse, vins étrangers, eau-de-vie, coton &c. Comme la grêle & la sécheresse ont entièrement détruit les biens de la campagne dans plusieurs provinces d'Italie, le prix des blés de Hongrie, de même que celui des citrons, oranges, huile, coton &c, a considérablement augmenté dans ce port, ainsi qu'à Fiume.

SPA ( le 24 Août. ) Jeudi fut un jour d'alarmes pour nous. On y eût un orage tel qu'il n'y en a pas eu de mémoire d'homme. Il commença par un peu de pluie vers midi & demi. Bientôt les éclairs & le tonnerre survinrent; la pluie grossit & fut mêlée de grêle, d'environ un pouce de diamètre. Elle fut si abondante & si précipitée, que le ruisseau fut d'abord hors rive, en sorte que, peu après les deux heures, toutes les rues basses furent inondées; la rapidité de ce torrent lui fit forcer plusieurs maisons, où l'eau pénétra pour quelques momens. Elle se retira ensuite pendant une petite demi-heure; mais alors, la pluie recommença avec plus de véhémence, la rivière gagna de nouveau, vers les trois heures, les mêmes rues & pénétra les maisons & les boutiques jusqu'à 5 ou 6 pieds de hauteur, la place, la rue d'entre-les-ponts, celles de l'assemblée & de l'allée de 7 heures, cette allée même, furent comblées

blées & ont beaucoup souffert. Ces flots orageux ont rempli jusqu'aux caves les plus éloignées, dont une quantité de voûtes sont crevassées ou fêlées, tant par leur impétuosité que par les efforts des tonneaux soulevés. On ne voioit de toute part que des meubles & que des effets surnageans. Toutes les marchandises qui étoient au rez de chaussée ont été enveloppées dans le même désastre. Quoique beaucoup de personnes aient couru les plus grands dangers, on n'en connoit pourtant aucune qui y ait perdu la vie. Si l'hôtel de ville n'eût pas été si solidement bâti, on prétend qu'il auroit dû nécessairement crouler, vu le choc des flots qu'il avoit à soutenir, plusieurs arbres, détachés des montagnes, étant venus sur-tout heurter contre ses murs avec la plus violente rapidité; & en ce cas malheureux aucune des maisons qui se trouvent, depuis cet édifice jusqu'au pont, n'auroient pu échapper à leur ruine. On assure qu'on a ramassé des grêlons pesans 8 onces. L'hôtel du Louvre a souffert plus que tout autre. Les voûtes de ses caves ont été crevassées; les flots ont gagné jusqu'à la salle, où la table d'hôte étoit dressée & prête à être servie: les eaux y étant entrées avec impétuosité, ont soulevé la table jusqu'au plancher: les chaises & les effets qui s'y trouvoient, ont heurté contre les fenêtres qu'elles ont brisées pour se faire jour, & en sont sorties pour aller étendre ailleurs leur ravage. Les dommages occasionnés par cet accident au dit hôtel, sont très-considérables: il a perdu une partie de son argenterie de table,

qu'on n'a point encore retrouvée. Cette tempête n'a heureusement duré qu'à peu près un quart d'heure, car c'en étoit fait sans doute de ce charmant endroit, qui fait depuis longtems les délices de plusieurs Têtes couronnées & des principaux Seigneurs de l'Europe. L'on conserve une tradition d'un semblable événement en 1674. (a)

### A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Août.) Mardi matin Son Altesse Roïale le prince Alfred (le plus jeune des enfans mâles de leurs Majestés), est mort au palais roïal de Windfor. La Reine a été très-sensible à cette perte, la seule qui, dans le cours de 20 ans, ait altéré encore sa félicité domestique. — Le 21 la cour reçut beaucoup de dépêches de ses ministres près des Puissances étrangères, de même que de Paris & de la Haïe, mais on ne s'apperçoit nullement que l'ouvrage de la paix en soit plus avancé.

Les avis des Indes-occidentales, qu'on attendoit avec beaucoup d'impatience, se sont rapidement succédés ces jours-ci. Le 10 la cour en reçut par le paquebot l'Antelope, cap. Kempthorne, parti d'Antigua le 1 Juillet. L'on apprit à cette occasion, que le convoi des isles Sous-vent, au nombre d'environ 200 voiles sous l'escorte

---

(a) De telles catastrophes rappelleroient presque les réflexions de Mr. de la Lande sur la ville de Pleurs, le *Spa* de la Lombardie, anéantie le 26 Août 1618. *Et non ceperunt in illâ manus.* Voyez son *Voyage d'Italie*, t. I. p. 9.

côte du vaisseau de guerre le Robuste de 74 canons, & de la frégate le Janus de 44, avoit appareillé d'Antigua le 15 Juin; & qu'il avoit été joint par les vaisseaux de St. Christophe, de Nevis, & de Monferrat. Le paquebot avoit rencontré cette flotte le 14 Juillet au Nord de la Bermude à 36 d. 47 m. de lat. 53 d. 43 m. de longitude, se trouvant alors en très-bon état. Peu avant que l'Antelope fit voile d'Antigua, le vaisseau le Léandre, de 50 canons, cap. Shirley, y arriva de la côte d'Afrique, où il avoit pris & détruit quelques forts hollandois; &, le même jour que ce paquebot mit en mer, il rencontra les frégates la Surprise & le Pégase, aiant sous leur escorte 17 transports, qui conduisoient la garnison de Savannah, au nombre de 11 à 12 cents hommes, à Antigua & dans nos autres isles, le gouvernement aiant résolu d'évacuer entièrement la Georgie & la Floride-orientale. Ces troupes pourront être employées à une expédition, méditée par le général Mathews, commandant de nos troupes aux Antilles: cette expédition, pour laquelle il rassembloit ses forces à Ste. Lucie, auroit pour objet, à ce que l'on supposoit, de reconquérir St. Christophe. Cependant le seul vaisseau de guerre, que nous avions alors dans ces parages, étoit le Prudent, de 64 canons: les François en avoient deux à la Martinique en très-mauvais état. L'Antelope a aussi apporté au gouvernement des dépêches de l'amiral Pigot, qui étoit arrivé à bord du Jupiter, de 50 canons, à la Barbade le 28 Juin, après un trajet fort

long, étant parti de Plymouth le 18 Mai. M<sup>r</sup>. Pigot comptoit de faire incessamment voile pour la Jamaïque, afin d'aller y prendre le commandement en chef de notre flotte.

L'amiral Rôdnëy a reçu vers le même tems la nouvelle de son rappel, à ce que l'on a appris par le capitaine Wellers, qui arriva le 13 au soir au bureau de l'amirauté: il avoit fait le trajet sur le paquebot le lord Hyde, parti le 27 Juin du Port-roiial & entré à Falmouth. Par ce paquebot l'on a reçu l'agréable avis, que le convoi, parti de Spithead le 27 Avril sous l'escorte du vaisseau le Preston de 50 & de la frégate l'Entreprise de 28 canons, étoit heureusement arrivé à la Jamaïque le 22 Juin. Le départ du second convoi de cette îlle, qui avoit été fixé au 24 Juin, venoit d'être différé jusqu'au 10 Juillet. Le troisieme partiroit vers le 1 Août; & cette flotte seroit accompagnée par les 3 prises la Ville-de-Paris, le Caton & l'Ardent, avec lesquelles l'on croit que mylord Rodney retourneroit en Europe. Cet amiral continuoit d'être fort incommodé; & la santé de mylord Hood étoit également si dérangée, qu'il s'étoit retiré dans l'île pour la rétablir; de sorte que le commandement de nos forces navales étoit dévolu au contre-amiral Drake, montant le vaisseau, la Princesse, de 70 canons, qui avoit fait voile avec le commodore Affleck, montant le Bedford de 74 & 13 autres vaisseaux de guerre, pour observer les escadres ennemies au Cap-François, & pour suivre celle du mar-

qui

15. Septembre 1780.

139

quis de Vaudreuil, au cas qu'elle fît route pour les isles Sous-le-vent. Le Shrewsbury, l'Ajax, l'Invincible, & quelques autres de nos vaisseaux étoient en si mauvais état, qu'on se voyoit dans la nécessité de les caréner, avant qu'ils pussent retourner en Europe. Les provisions étoient si rares à la Jamaïque, qu'on étoit hors d'état d'approvisionner l'escadre. Celle-ci a couru grand danger d'être brûlée dans le Port-roiial; le feu aiant pris le 22 Juin à un gros navire marchand à trois mâts, nommé le Roi-George, qui s'accrocha d'abord à l'Hercule, ensuite au Namur de 90 canons. Ce dernier vaisseau ne se dégageda de lui que par le plus grand bonheur.

La prochaine arrivée du convoi des isles Sous-le-vent, que le paquebot l'Antelope nous avoit annoncée, se confirma peu après par le rapport d'un navire arrivé de Terre-Neuve à Pool, qui navigua de conserve avec lui depuis le 30 Juillet jusqu'au 5 Août. Enfin le 15 de ce mois un exprès, envoyé de Brittol au bureau de l'amirauté, nous donna l'agréable nouvelle, que la partie du convoi, destinée pour ce port, y avoit heureusement mouillé la veille, s'étant séparée le 12, sur le Cap-Clear des navires appartenant au port de Londres, & le 13 à la hauteur de Dungannon de ceux qui alloient à Liverpool. Le 3 Août, à 150 lieues à l'Ouëst de Scilly, ce convoi fut rencontré par la frégate, la Prudente, & le 10 près de la côte d'Irlande par les vaisseaux le Gange de 74

& le Vigilant de 64 canons, deux des vaisseaux qui étoient successivement partis pour aller joindre l'escadre de mylord Howe. Il est singulier, que de tous ces vaisseaux un seul, l'Asie de 64, s'y soit incorporé. Les autres au nombre de cinq vaisseaux de ligne & trois frégates ne l'ont point rencontrée; & il leur a été envoyé ordre de continuer leur croisiere sous les ordres du commodore Hotham. Les vaisseaux de l'escadre de mylord Howe, qui s'étoient arrêtés à Plymouth & à Torbay, sont tous rentrés à Portsmouth. Comme l'escadre hollandoise menace notre convoi dans le Sund, on parle d'envoier l'amiral Kempenfelt avec une escadre dans la mer du Nord; ce qui retarderoit le départ du vicomte Howe pour aller au secours de Gibraltar.

L'amiral Rodney a transféré son pavillon du Formidable sur la Ville-de-Paris & a dû partir le 1 Août avec une flotte marchande très-nombreuse qui sera escortée par toutes les prises faites à la journée du 12 & après: la Ville-de-Paris de 110, le Glorieux de 74, l'Hector de 74, l'Ardent de 64, le Caton de 64, le Jalón de 64 & la frégate l'Aimable de 32.

Tout ce que l'on apprend de relatif aux mouvemens de l'amiral Pigot, indique qu'il n'avoit pas un moment à perdre pour prévenir en Amérique l'exécution des projets connus de la France. Ce qui prouve combien la présence de l'amiral Pigot étoit nécessaire à New-York, c'est sur-tout le contenu

15. *Septembre* 1782.

141

tenu des derniers avis que l'amirauté a reçus hier soir : le maître d'un cartel arrivé à Falmouth de la Virginie qu'il avoit quittée le 20 Juillet, rapporte sous serment qu'avant son départ, le général Greene étoit en marche avec son armée & se portoit à marches forcées vers le Nord, tand's que les troupes françoises au nombre d'environ huit mille hommes, étoient déjà supposées avoir joint le corps de l'armée du général Washington, s'étant mises en marche le 8 Juillet. On étoit informé de ces mouvemens en Virginie, & l'on y savoit l'arrivée prochaine de la flotte de St. Domingue en droiture à Boston, en sorte que l'amiral Pigot qui écrivoit le 12 n'avoit, comme l'on voit, que peu de tems à séjourner à la Jamaïque.

La prochaine sortie de la flotte aux ordres du vicomte Howe, pour aller au secours de Gibraltar, fait aujourd'hui le principal objet de l'attention publique. Le vicomte Keppel, étant arrivé le 16 de ce mois après-midi à Portsmouth, fit la revue des vaisseaux dans le port; & le lendemain après-midi il se tint, à bord du vaisseau la Victoire, un conseil-de-guerre, auquel assistèrent, outre mylord Keppel, l'amiral Sir Robert Harland, mandé à cet effet de sa maison de campagne, l'amiral vicomte Howe, les vice-amiraux Barrington, Evans, & Milbanke, & le contre-amiral Kempenfelt: le conseil dura jusqu'à 7 heures du soir: l'on en ignore le résultat; & l'on voit seulement la plus grande activité dans le ravitaillement

de la flotte, mouillée actuellement à la rade de Spithead au nombre de 27 vaisseaux de ligne, qui feront avec ceux qui sont restés en croisière sous le commodore Hotham & quelques autres en armement dans la Tamise une flotte de 36 ou 37 vaisseaux: mais l'on est généralement persuadé, qu'avant de mettre à la voile pour Gibraltar il en sera détaché une escadre de 9 ou 10 vaisseaux sous les ordres de l'amiral Milbanke, pour aller prendre notre convoi de la Baltique & l'escorter du Sund dans nos ports. Il faut espérer, que dans ce cas les Hollandois ne s'y opposeront point, puisqu'un combat avec eux pareil à celui du Doggersbank, en désemparrant une dizaine de vaisseaux, dérangeroit tout le plan pour délivrer Gibraltar. Mais, quelque soit l'événement, il est de toute nécessité de protéger notre navigation dans la mer du Nord. Un de nos convois, parti du Sund sans escorte, au nombre d'environ 40 voiles, a rencontré le 5 deux grosses frégates hollandoises, qui en ont pris deux & fait échouer un brigantin. Le reste s'est sauvé sur la côte de Wingo en Norwege.

EDIMBOURG (le 19 Août.) Dans l'assemblée générale qui a été tenue, ces jours-ci, en cette ville, le comte de Glencairn a exposé de la manière la plus énergique l'état sans défense où se trouve l'Ecosse & ses droits à y pourvoir par elle-même. Après un discours généralement applaudi, il proposa les résolutions suivantes, comme relatives à un plan plus étendu. 1°. Qu'une distribution

tribution convenable d'armes, & l'établissement d'une défense nationale sont nécessaires à la sûreté & à l'honneur de ce pais. 2°. Que, sans perte de tems, l'assemblée devroit être instruite de l'état actuel où sont les loix relatives à cet objet important, ainsi que de la nature des anciennes loix qui n'ont point été révoquées, & de celle qui a été récemment passée pour encourager les corps volontaires. 3°. Que les divers membres de cette assemblée devroient soumettre la considération de cet objet à leurs comtés respectifs, & se préparer le plus complètement possible à donner à l'ouverture de la session prochaine des instructions à leurs représentans en parlement relativement aux réglemens ultérieurs pour donner de l'effet à l'établissement d'une milice constitutionnelle, sûre & utile, convenable à l'état dans lequel se trouve cette partie du royaume uni. 4°. Préparer les chefs d'un bill qu'il faudra présenter à cet effet.

## P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 25 Août.) Dès que S. A. S. Mgr. le Prince Statthouder-héréditaire eut connoissance que la flotte de la république étoit arrivée devant Gaas, il lui expédia un courrier avec l'ordre de remettre en mer; mais le mauvais tems rendant la chose impossible, S. A. S. en fit rapport au comité secret, & l'instruisit de son intention de se rendre au Texel, afin de prendre avec l'a-

miral Hartfinck les mesures nécessaires, pour que la flotte rentre en croisière le plutôt possible ; on attend cette nuit S. A. S. qui doit revenir de ce port.

Le 14 de ce mois S. A. S. a fait aux députés de L. H. P. la proposition suivante.

« Aiant vu depuis quelque tems avec chagrin que des personnes mal-intentionnées cherchoient à répandre des soupçons dans le public, sur une prétendue mauvaise direction & des lenteurs relativement aux opérations de la guerre actuelle, intentée sans raison légitime par la cour d'Angleterre contre la république, & notamment à l'égard de l'inactivité de la marine ; insinuant que ces lenteurs étoient attribuables au défaut d'ordres de ma part, avec l'intention de me décrier à la face de l'Europe, & en particulier de me rendre suspect aux citoyens de ces provinces, comme si prévenu par un attachement illégitime pour le Roi ou le ministère anglois, j'eusse négligé ce qui étoit convenable, tant pour causer tout le dommage possible à l'ennemi, que pour protéger le commerce de la république ; je n'aurois point hésité de donner depuis longtems connoissance à V. N. P. des ordres que j'ai fait parvenir aux divers officiers de la république (pour la justification de ma conduite) & de prier V. N. P. de les communiquer aux Seigneurs Etats leurs commettans, si je n'avois eu la crainte raisonnable que, par quelques moyens imprévus, le secret nécessaire n'eût été divulgué, & l'ennemi instruit des mesures prises contre lui, & en particulier des opérations de cette campagne, dont une partie a déjà été exécutée, ainsi que de ce qui a été communiqué à la cour de France, & arrêté en commun avec cette cour. Mais aiant vu, par la missive de Mrs. les Etats de Zélande, la réquisition que font L. N. P. & apprenant que cela pourroit aussi avoir lieu de la part d'autres provin-

15. Septembre 1782.

145

es; j'ai cru que mon honneur & ma réputation étoient intéressés à ce que je ne retardasse plus de communiquer mes ordres, & montrer d'une manière irréfragable ou'on ne peut m'imputer en rien le défaut d'activité ou de succès de nos opérations. Je ne peux cependant donner encore connoissance de ce qui doit s'exécuter pendant le reste de la campagne; mais dès qu'elle sera finie, je serai prêt d'exposer mes ordres à cet égard. J'aurai encore besoin de quelque tems pour faire copier les piéces relatives à ma justification, & je prie V. N. P. de communiquer ma présente intention à chacun de leurs commettans respectifs, me flattant d'obtenir leur approbation. »

La cour de Dannemarck continue à former des plaintes contre notre république. M<sup>r</sup>. de St. Saphorin, envoyé de Dannemarck, a encore présenté à L. H. P. un mémoire, dont voici le contenu.

Hauts & Puissans Seigneurs,

Un armateur, sujet de Vos Hautes-Puissances, nommé Koelberg, a conduit par force le 11 Juillet à Marstrand, sur la côte suédoise de Bahus, un bâtiment impérial d'Ostende, nommé de Jonge Catharina, ou la Jeune Catherine, aiant pour capitaine le nommé Carl Johannes, qui alloit d'Edimbourg à Copenhague, & qui portoit une charge de plomb & autres effets pour le compte de Dannemarck, adressés à Mr. Ryberg, conseiller de conférence à Schagen. Cette cargaison appartenant à des négocians neutres & portée par un pavillon neutre, qui rend incontestablement la marchandise franche, ne peut sous aucun prétexte être retenue. Le soussigné vient de recevoir les commandemens du Roi, son maître, de faire part à V. H. P. de cet événement, & de les requérir de donner les ordres nécessaires pour la restitution immédiate de cette cargaison, & pour que l'armateur,

K 2

teur,

qui s'est permis cette violence contraire au droit des gens & à leurs ordonnances de respecter les Puissances neutres, soit puni convenablement & obligé à dédommager les propriétaires de la cargaison des pertes, qu'il leur a causées.

Le soussigné doit aussi saisir cette occasion de faire part à V. H. P. d'une autre violation non moins évidente & non moins violente du droit des gens & de la neutralité, commise le 26 Mars 1782, suivant toutes les preuves par un armateur d'Amsterdam, nommé Christian Geerman, conduisant le bâtiment nommé Vrouw Magdalena, qui, ayant rencontré le bâtiment danois, de Gode Haab, allant de Mandahl en Norwegue, l'a abordé & tellement pillé de ses effets & de ses provisions & autres choses nécessaires pour la conservation de l'équipage & pour le maniement du navire, qu'il l'a obligé de changer le cours de son voyage & de se rendre dans le premier port, qu'il a pu trouver. Le soussigné se réserve, lorsque le dit armateur, que l'on croit passé en Amérique, en sera de retour, d'exposer les détails & preuves de ce cas, & d'en demander réparation. Il doit aussi, Hauts & Puissans Seigneurs, rappeler au souvenir de V. H. P. le mémoire, qu'il a eu l'honneur de leur remettre par ordre exprès de sa cour le 23 Mai 1782, touchant un vaisseau danois retenu au Vlie, auquel mémoire il n'a jusqu'à ce jour reçu aucune réponse.

A la Haye le 15 Août.

( Signé ) de St. Saphorin.

**BRUXELLES** ( le 29 Août. ) Il vient de paroître un *édit de l'Empereur additionnel à celui du 5 Décembre 1781, concernant les dispenses de mariage.*

Joseph, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste; Roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, &c. &c. Ayant pris en considération, que, selon la

15. Septembre 1782.

147

Disposition expresse du Concile de Trente, il ne peut être accordé de dispense de mariage au second degré, & conséquemment moins encore au premier, soit de consanguinité ou d'affinité, à moins que ce ne soit pour cause publique & entre grands Princes; & ne pouvant appartenir qu'à l'autorité souveraine de connoître, dans les cas qui peuvent se présenter, si de pareils motifs existent & s'ils sont assez relevans pour permettre le mariage en tant que contrat civil, nous avons, de l'avis de nos très-chers & féaux les chef & président & gens de notre conseil privé, & à la délibération de notre très-chère & très-aimée Sœur, Marie-Christine, Princesse Royale de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, &c, & de notre très-cher & très-aimé beaufrere & cousin, Albert Casimir, Prince Royal de Pologne & de Lithuanie, duc de Saxe-Teschén &c, nos Lieutenans, Gouverneurs & Capitaines-généraux des Pays-bas, statué & ordonné, statuons & ordonnons, par forme d'addition à notre édit du 5 Décembre de l'année dernière, les points & articles suivans.

Art. I. Tous ceux qui pour contracter mariage auront besoin de dispense dans des degrés plus proches que le troisieme & le quatrieme, ne touchans aucunement au second, devront, avant que de pouvoir s'adresser à ce sujet à leur évêque diocésain, demander préalablement notre permission.

II. Ils exposeront à cette fin leurs raisons & motifs à notre gouvernement-général, qui, après avoir pris ses appaisemens sur leur existence & leur solidité, portera le cas à notre connoissance, s'il y trouve matière.

III. Ce ne sera qu'après avoir obtenu notre permission, & en la produisant en original, que les parties pourront s'adresser à leur évêque, lequel sollicitera en leur nom la dispense au Saint-Siège, & cette dispense étant accordée, l'évêque devra en informer particulièrement le curé compétent.

Si donnons en mandement à nos très-chers

& féaux les chef & président & gens de nos privé & grand conseils ; chancelier & gens de notre conseil de Brabant ; président & gens de notre conseil à Luxembourg ; chancelier & gens de notre conseil de Gueldres ; gouverneur de Limbourg ; président & gens de notre conseil de Flandre ; grand-bailli, président & gens de notre conseil de Hainaut ; gouverneur, président & gens de notre conseil de Namur ; président-grand-bailli & gens de notre conseil de Tournai & Tournes ; écoute de Malines ; & à tous autres nos justiciers, officiers & sujets auxquels ce regardera, de garder, observer & entretenir & de faire, garder, observer & entretenir notre présent édit ; Car ainsi nous plait-il. En témoignage de quoi nous avons fait mettre à ces présentes le grand scel de feu Sa Majesté l'Impératrice Reine Apostolique, notre très-chère & honorée Mere & Dame de glorieuse mémoire, duquel nous nous servirons jusqu'à ce que le nôtre soit achevé ; Donné en notre ville de Bruxelles le 19 jour du mois d'Août, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt deux, & de nos regnes, savoir de l'Empire romain le 18<sup>e</sup>. de Hongrie & de Bohême le deuxième. Etoit paraphé, Ne. vt. Plus bas étoit, Par l'Empereur & Roi en son conseil, Signé, De Reul, & y étoit appendu le grand scel de Sa Majesté, imprimé en cire rouge à double queue de parchemin.

## F R A N C E.

PARIS (le 30 Août.) Le 23 de ce mois, jour anniversaire de la naissance du Roi, l'on chanta, suivant l'usage ordinaire, un *Te Deum* dans l'église paroissiale de Notre-Dame de cette ville. — S. M. a nommé aux places de commandeurs, vacantes dans l'Ordre de St. Louis, pour le service de terre, le Sr. de Greaulme, maréchal-de-camp, inspecteur

15. Septembre 1782.

149

teur général de l'artillerie en Languedoc & Rouffillon, & le comte de Buffi, maréchal-de-camp, employé pour son service dans l'Inde, & aux places de commandeurs, vacantes dans le même Ordre, pour le service de mer, le chevalier de Bauffet, chef-d'escadre des armées navales, & le chevalier des Touches, brigadier des armées navales, capitaine de vaisseau. — Le jour de St. Louis, le Roi a reçu dans son cabinet, les nouveaux commandeurs qui se trouvent ici, & a accordé à ceux qui sont absens, la permission d'en porter la décoration. S. M. s'est ensuite rendue à la chapelle, revêtue des marques de l'Ordre, précédée des Princes de son sang, chevaliers de St. Louis & des grands-croix & commandeurs, qui marchent processionnellement suivant leurs grades. Les Princes & Princesses, les Seigneurs & Dames de la cour ont eu l'honneur de rendre leurs respects au Roi, à l'occasion de la fête de S. M. Le corps de ville de Paris, présenté par le Sr. Amelot, secrétaire d'état aiant le département de Paris, a eu audience de S. M. & de la famille royale.

On avoit cru que M<sup>r</sup>. de Graffe se rendroit d'abord à Brest, mais il est venu directement en cette capitale. La réception qu'il éprouveroit à son arrivée à la cour, aiant excité l'attente générale, il n'est pas étonnant, qu'elle fasse aujourd'hui l'objet des discours du public : on en a parlé assez diversement le premier jour : mais, comme il y a eu plusieurs personnes présentes à l'audience,

ce, il n'a pas été difficile d'en constater les circonstances jusqu'à certain degré de certitude. Il y avoit une grande quantité de monde dans l'Œil-de-bœuf dimanche dernier pour voir M<sup>r</sup>. le comte de Grassè, lorsqu'il entreroit chez le Roi. Mr. le marquis de Castries, ne voulant pas qu'il passât en revue sous tant d'yeux, le fit entrer dans l'appartement de S. M. par une porte, qui donne sur la galerie. Il y avoit 14 personnes dans le cabinet du Roi. M<sup>r</sup>. de Castries lui ayant présenté M<sup>r</sup>. de Grassè, S. M. interrogea le ministre sur les nouvelles, qu'il avoit de Brest. Après que celui-ci eut rendu compte de tout ce qu'il avoit appris la veille de l'état du port & des nouvelles, qu'on avoit de la mer, S. M. se retira dans une embrasure de fenêtre, où elle parla de la chasse de la veille avec 2 ou 3 Seigneurs. Enfin, le Monarque continuant à s'occuper d'autres objets, M<sup>r</sup>. de Grassè, qui parut fort ému durant tout ce tems, se retira sans que S. M. lui eût adressé la parole, pendant plus d'un quart d'heure qu'il étoit resté dans le cabinet. Il fut ensuite chez M<sup>r</sup>. le comte de Vergennes, qui l'écouta pendant une heure & demie: il ne dina point chez M<sup>r</sup>. de Castries, comme on l'avoit assuré, ni chez M<sup>r</sup>. de Talaru, qui vouloit le retenir: il revint à Paris, en sortant de chez M<sup>r</sup>. de Vergennes. Si par les circonstances de la présentation de M<sup>r</sup>. de Grassè, il paroît, que l'accueil de son Maître n'a pas été de nature à le consoler dans son malheur, cette présentation néanmoins

moins est elle-même une grace , qui ne s'accorde guere à un général disgracié : le Roi ne l'a point voulu refuser à un officier , qui le sert depuis 50 ans , & qui , s'il a manqué quelquefois de prendre le bon parti dans les occasions critiques , a néanmoins donné de grandes preuves de son ardeur pour la gloire des armes de Sa Majesté. Desirant lui-même de se justifier , il a demandé & obtenu un conseil-de-guerre , dans lequel sa conduite à l'action du 12 Avril sera examinée , ainsi que ses manœuvres & ses signaux. On croit que ce conseil-de-guerre se tiendra à Brest , & que M<sup>r</sup>. le comte de Guichen en sera le président. Il ne faut pas s'attendre néanmoins à une discussion générale de tout ce qui s'est passé dans cette funeste journée , jusqu'à ce que tous les officiers de la flotte de M<sup>r</sup>. de Grasse soient revenus d'Amérique. En attendant M<sup>r</sup>. de Grasse a trouvé dans l'accueil de ses ennemis quelque adoucissement à ses peines : le Roi d'Angleterre , non content d'avoir ordonné que ses effets ne paiaissent aucun droit à la douane , l'a encore défrayé tout le tems qu'il est resté à Londres. Une autre circonstance favorable pour M<sup>r</sup>. de Grasse est , que son revers n'a point fait changer M<sup>r</sup>. de Castries de procédé à son égard. Ce ministre , en protégeant ainsi un général malheureux , n'oublie point de récompenser l'officier , dont les services méritent des distinctions : il vient de faire donner le cordon rouge à M<sup>r</sup>. Destouches , capitaine de vaisseau ,

seau, qui commanda notre escadre dans l'action contre l'amiral Arbuthnot.

Une flotte de quarante-huit voiles, partie de St. Domingue le 20 Juin, sous l'escorte des vaisseaux du Roi aux ordres du baron d'Arros, capitaine de vaisseau est arrivée à Belle-Isle le 19 de ce mois. Les vaisseaux de guerre qui servoient d'escorte à ce convoi, sont le Magnanime, le Marsellois, le Languedoc, le Dauphin-royal & le Palmier.

— Le corsaire l'Eclipse est rentré dans le port de Dunkerque le 16 de ce mois, avec 4 prises, après en avoir coulé bas une cinquieme qui ne valoit pas la peine d'être amarinée. — Le régiment d'Auvergne est désigné pour passer dans les Indes-orientales. On assure que M<sup>r</sup>. Duchemin débarqué à Porto-Novo avec 3 mille hommes s'est avancé dans l'intérieur du pais, & qu'Hyder-Ali-Kan aiant fait cantonner plusieurs régimens indiens à Puravenaur, a établi un cordon de communication entre le général françois & son armée; on ajoute que le fils du Monarque indien est venu visiter les François nouvellement arrivés. — Un événement

qui s'est passé sur le vaisseau le Glorieux dans le combat du 12 Avril, a beaucoup contribué à la perte de ce vaisseau. Des bœufs effarouchés par le bruit du canon, aiant brisé les cordes qui les attachoient & forcé leur étable, coururent avec fureur par tout le vaisseau, renverserent & blessèrent plusieurs matelots & canonniers. L'effroi s'em-

para

para d'abord de tout l'équipage du Glorieux. L'ennemi qui s'en apperçut redoubla d'activité, & les coups qu'ils portèrent alors joints aux embarras du trouble ne permirent pas que le Glorieux tint plus longtems.

Selon les derniers avis de Madrid il n'est pas douteux, que Mgr. le Comte d'Artois ne soit revêtu du titre de généralissime des troupes françoises & espagnoles devant Gibraltar, quoique ce Prince ait d'abord fait difficulté de l'accepter. Cet arrangement n'étoit pas non plus dans les premiers projets du ministère : mais Sa Majesté Catholique a jugé, qu'un Prince de la Maison de Bourbon ne pouvoit être sous les ordres de qui que ce soit. Si elle n'avoit pas donné ce titre éminent à Mgr. le Comte d'Artois, elle auroit permis à l'Infant Don Gabriel de se rendre au camp, comme S. A. R. le desiroit. Chaque semaine la cour reçoit régulièrement des lettres de Mgr. le Comte d'Artois, auquel un exprès a dû remettre le 7 la décision du Roi sur la difficulté, qui s'étoit élevée relativement à la garde de 150 hommes de troupes françoises, que le baron de Falckenhayn avoit eu ordre de lui donner : le duc de Crillon s'y étoit refusé, parce qu'il a dans son camp 8 bataillons des gardes espagnoles & walonnes, auxquels est réservée la garde du Roi & des Princes de la Maison royale. Notre cour a agréé cette raison ; & l'ordre a été expédié à M<sup>r</sup>. de Falckenhayn de s'y conformer en conséquence.

Le tableau des dispositions formidables qui ont été faites pour l'attaque de Gibraltar, ne nous laisse pas douter qu'incessamment nous n'apprenions que le gouverneur de cette ville demande à capituler. Il a été élevé des batteries de 80 pieds de hauteur, dont les canons plongent sur la place; elle sera battue du côté de la mer par les batteries flottantes: on ne peut croire qu'elle résiste plus de huit jours à ce feu terrible & continu, & l'on ne doute pas que les secours du lord Howe, s'il parvient même à tromper la vigilance de Don Cordova, ne soient trop tardifs. Les batteries flottantes qui intéressent particulièrement la curiosité & desquelles paroît dépendre principalement le succès de l'attaque de Gibraltar, sont formées de vieux vaisseaux que leur épaisseur rend impénétrables au boulet. On les a mises à l'épreuve du feu au moien de pompes qui tiennent les voiles & tout le corps du bâtiment dans une humidité perpétuelle. Ces batteries sont couvertes d'une espece de toit où l'on a pratiqué des trous pour l'issue de la fumée; ce toit est composé de deux lits de vieux cables couverts de peaux de bœuf & de mouton qu'on doit tenir toujours mouillées. Suivant les dernières lettres du camp de St. Roch, on n'avoit point encore déterminé de quelle forme seroit le gouvernail de ces batteries: elles ne portent point de grands mâts. L'ennemi faisoit tout fortifier avec des palissades & des chevaux de frise du côté de la mer: précautions inutiles si les batteries ne

15. Septembre 1782.

155

manquent point leur effet. Une grande partie des canons qui, selon toute vraisemblance, foudroient en ce moment Gibraltar, sont d'un calibre énorme. Comme il eût été impossible de les transporter au camp, les Espagnols y ont établi une fonderie, à la manière des Turcs qui n'emmenent point d'artillerie avec eux quand ils entrent en campagne, & qui la fondent dans le lieu où ils doivent l'emploier.

On lit dans le Courier-de-l'Europe une fable allégorique à la situation de l'Angleterre avec ses ci-devant colonies, qui a plu beaucoup aux novellistes de cette capitale. Elle a pour titre

*Le Chardonneret en liberté.*

Un beau chardonneret, venu du Canada,

( On fait cas sur-tout de ceux-là

Pour la simplicité de leur noble plumage ),

D'une dame de haut parage

Etoit l'esclave. Bon ! c'étoit pis que cela :

Le pauvre oiseau vivoit enchaîné dans sa cage,

Païant par mille efforts d'adresse & de cou-

rage,

Ce qu'à tous les oiseaux la nature donna,

Le boire & le manger. Un jour il s'échappa.

Le voilà sur un arbre. On crut pouvoir l'y

prendre.

Chacun dans le jardin se hâte de descendre.

Les plus sages disoient : *Voilà l'oiseau perdu ?*

La dame imprudemment ordonna de lui tendre

Le lien qu'il avoit rompu :

Bel appât ! Franchement cette dame étoit folle.

Il s'envola plus loin. Eh ! bien donc, que mes

gens

Tâchent de l'engager de revenir céans ;

Et je lui donne ma parole

Qu'il sera libre désormais.

Libre ! Eh ! ne l'est-il pas , dit l'un d'entr'eux  
encore ?

Essaions cependant ; mais ce fut sans succès.  
J'ai , répondit l'oiseau , ce que tu me promets :  
A ta dame il faudroit quelques grains d'ellé-  
bore.

Qu'ai-je besoin de ses bienfaits ?  
Sers-la , toi , c'est ton lot ; rampe sous sa  
puissance.

Moi , je chéris l'*Indépendance* :  
Eh ! vivent les chardonnerets !

Une fois hors de cage , ils n'y rentrent jamais.  
D'un tableau qui paroît choquer la vraisem-  
blance ,

Permis à qui voudra , de s'appliquer les traits.  
Sur le nom de la dame on voit que je me fais :  
*Honni soit donc qui mal y pense !*

Le comte Demetrius Comnene , issu en ligne directe de David Comnene , dernier Empereur de Trébisonde , a été présenté au Roi. Les titres qui établissent sa descendance , après avoir été vérifiés par le Sr. Cherin généalogiste du Roi , ont passé au conseil sous les yeux de S. M. , qui lui a fait expédier des lettres-patentes par lesquelles S. M. le reconnoit & le maintient , lui , ses enfans & descendans de l'un & de l'autre sexe , nés & à naître , dans les mêmes honneurs , distinctions , prééminences , privileges , franchises , exemptions & immunités que les nobles d'ancienne race. Le comte Demetrius est capitaine de cavalerie au service de S. M. Les événemens qui ont conduit ici ce personnage illustre , descendant de vingt Empereurs , ne peuvent qu'exciter un vif intérêt. (a)

---

(a) David Comnene , le dernier des Empe-  
reurs

15. *Septembre 1782.*

157

On apprend de Rome que le cardinal Bufalini,

---

reurs de Trébifonde, fut maffacré par ordre de Mahomet II en 1452. Un des enfans de ce Prince infortuné échappa aux affaffins, & après avoir erré longtems, alla chercher un afile en Morée, chez un peuple, qui à la faveur de fon courage & de fes montagnes, jouit encore de cette liberté pour laquelle il combat depuis vingt fiecles. On fait que les descendans des anciens Spartiates, connus aujourd'hui fous le nom de Mainottes, retirés dans les monts Taigettes, armés pour la caufe commune, fobres, invincibles comme au tems de Lycurgue, défendent leur liberté contre les Turcs avec la même valeur qui les a préfervés du joug des Romains : ils fe croient encore ce qu'ils ont été ; leurs chefs prennent le titre de fénateurs de Sparte, & ne renoncent point à l'efpérance de relever un jour fes ruines & de rétablir fes loix. Plusieurs princes grecs fe font réfugiés dans ces montagnes, pour fe dérober aux perfécutions des Turcs qui venoient de renverfer leur puiffance. Nicéphore Comnene y fut reçu avec les plus grands honneurs que put accorder un peuple fier & indigent. On lui décerna le titre de Proto-geros ou premier fénateur, que fes descendans ont toujours porté & auquel ils ont joint une efpece de pouvoir volontairement accordé au courage qu'ils montrèrent dans une guerre contre les Mufulmans. Mais en 1676, l'amiral turc qui vint attaquer les Mainottes, trouva le moyen d'en foulever un grand nombre contre Constantin Stephanopoli Comnene, qu'ils accufoient de vouloir ufurper une autorité trop grande. Ce Prince fut obligé de quitter fa patrie au moment où il verfoit fon fang pour elle ; il s'embarqua avec 3000 des fiens fur cinq ou fix vaiffeaux, & fonda fur la flotte ennemie qu'il divifa, & à travers laquelle il paffa, mais en perdant la moitié de ceux qui le fuivoient. Un de fes navires fé-

paré

falini, évêque d'Ancone, est mort le 4 Août, dans la 73<sup>e</sup>. année de son âge, 6 mois & 18 jours. Il étoit de la création de Clément XIII, le 13 Juillet 1766.

paré par les vents, fut la proie des Algériens. Il ne lui en resta que deux avec lesquels il arriva à Genes: le sénat l'accueillit & lui forma en Corse un établissement dont ses enfans ont toujours été les chefs, & qui a été détruit dans la guerre de Corse. Le comte Demetrius qui vient d'être présenté à la cour est arrière-petit-fils du conducteur de cette colonie.

### T A B L E.

TURQUIE.	{	Constantinople.	111
		Smyrne.	111
RUSSIE.	(	Pétersbourg.	112
POLOGNE.	(	Dantzig.	113
		Madrid.	114
ESPAGNE.	{	Cadix.	119
		Algesiras.	120
		Rome.	122
ITALIE.	{	Milan.	123
		Turin.	124
		Naples.	129
		Vienne.	130
ALLEMAGNE.	{	Trieste.	133
		Spa.	134
ANGLETERRE.	{	Londres.	136
		Edimbourg.	142
PAYS-BAS.	{	La Haye.	143
		Bruxelles.	146
FRANCE.	(	Paris.	148